

**OFFICE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE
OUTRE-MER**

**REPUBLIQUE FEDERALE
DU
CAMEROUN**

**CENTRE ORSTOM
DE
YAOUNDE**

**MAGOUMAZ : UNE COMMUNAUTÉ RURALE EN PAYS MATAKAM
ETUDE SOCIOLOGIQUE**

Jean-Yves MARTIN
Sociologue à l'ORSTOM

MAGOUMAZ : une communauté rurale
en pays MATAKAM.
Etude sociologique

Jean-Yves MARTIN
sociologue à l'ORSTOM
MOKOLO. Novembre 1966.

AVANT-PROPOS

Pour différentes raisons, les unes d'ordre technique, les autres d'ordre proprement méthodologique, les éléments que nous présentons dans ce mémoire ou sont incomplets, ou souffrent de leur manque d'élaboration.

Un mois de prise de contact et d'étude d'archives, suivi de huit mois de recherche sur le terrain -dans lesquels il faut inclure le temps nécessaire à la rédaction- permettent seulement de livrer des données brutes. L'obligation de respecter des délais, obligation tout à fait indépendante des besoins de la recherche elle-même, nous empêche de prendre du recul, de distinguer l'accessoire de l'essentiel, de cerner les contours de la théorie et de la pratique sociales et d'organiser au mieux la présentation de ce qui a été recueilli.

D'autre part, une communauté rurale s'inscrit dans un ensemble plus vaste -l'ethnie- qui lui donne une signification générale sur le plan structurel comme sur le plan dynamique. Etudier la première en ayant sur le second que des informations réduites et des hypothèses risque de biaiser la place et le sens donnés aux éléments constitutifs de la communauté étudiée.

Il faut donc lire cette étude en se référant sans cesse à son caractère provisoire.

- TABLE DES MATIERES -

Introduction	p. 1
I - Le pays MATAKAM.....	p. 2
2 - Le peuplement MATAKAM et la colonisation.....	p. 3
3 - Quelques données démographiques	p. 14
 Chap. I -MAGOUMAZ - L'espace et le peuplement.	
I - L'espace	p. 18
2 - Le peuplement.....	p. 19
3 - Les quartiers et leur population.....	p. 23
 Chap. II - L'organisation sociale et la parenté.	
I - Le <u>gay</u> ou la famille élémentaire	p. 31
2 - Le <u>gidbulom</u> ou lignage minimal.....	p. 41
3 - Le <u>godar</u> ou lignage majeur.....	p. 43
4 - Le <u>gwali</u> ou clan.....	p. 45
5 - Les <u>kéda</u> ou étrangers.....	p. 47
6 - Les <u>ngwalda</u> ou forgerons.....	p. 48
7 - La société villageoise.....	p. 50
 Chap. III - Le mariage et les alliances matrimoniales	
I - Le mariage.....	p. 53
2 - Les différentes formes de mariage et la terminologie.	p. 56
3 - L'exogamie et les possibilités de mariage.....	p. 61
4 - Les alliances.....	p. 61
 Chap. IV - L'organisation économique et les formes de coopération	
I - La production.....	p. 67
2 - La circulation des biens.....	p. 79
3 - La consommation des biens.....	p. 82
4 - Le régime de propriété et l'héritage.....	p. 83
5 - La dot et son évolution	p. 86
 Chap. V - Les aspects politiques et la communauté locale	
I - La communauté politique.....	p. 92
2 - Le clan des chefs ou <u>gwali-baï</u>	p. 94
3 - Le chef (<u>baï</u> ou <u>bi</u>).....	p. 97
 Chap. VI - Vie religieuses, institutions agraires & Solidarités	
I - Avatars des ancêtres et génies familiaux.....	p. IO3
2 - Devins, jeteurs de sorts et officiants.....	p. IO5
3 - Cultes, manifestations collectives et solidarités....	p. IO9
 Conclusion.....	P. 114
Bibliographie.....	p. 116

INTRODUCTION

Les multiples ethnies montagnardes du Nord-Cameroun ont beaucoup de traits communs qui sont dûs à l'identité de leur milieu géographique, les monts du Mandara, aux multiples brassages de leur anciennes migrations, et à leur histoire d'antagonisme avec les Foulbé.

On ne peut pour autant les réduire à l'ensemble indifférencié que suggère le terme unique qui sert communément à les désigner, "Kirdi" -nom de la langue baguirmienne du Tchad qui signifie païen-, mais figés dans leur pittoresque et victimes de leur isolement, ils restent mal connus. On ne dispose en particulier d'aucune étude sociologique en profondeur d'une de ces ethnies, et c'est le "survey" de LEMBEZAT qui sert d'ouvrage de référence (XVII). (1)

Le présent travail, s'il vise à combler une lacune, ne peut cependant prétendre à une connaissance complète de l'ethnie choisie comme terrain d'enquête, les MATAKAM, puisqu'il se borne à l'étude monographique d'une des nombreuses communautés villageoises que comporte cette population, MAGOUMAZ.

Avant d'aborder l'analyse sociologique proprement dite, il faut replacer Magoumaz dans les différents ensembles géographique, historique et démographique dans lesquels elle se situe et dont elle tire ses traits actuels.

(1) Les chiffres romains renvoient aux références bibliographiques données en fin de texte.

Le pays Matakam est situé dans la partie septentrionale des Monts du Mandara, et trouve ses limites au nord avec la plaine de Mora, occupée par les Mandaras islamisés, à l'est avec les massifs habités par les Mofou et un grand nombre de micro-ethnies païennes, au sud avec le pays Kapsiki, et à l'ouest par la plaine nigérienne. Une petite partie du pays Matakam se trouve dans l'actuelle Nigéria.

Ces monts du Mandara (1) sont un ensemble de plateaux et de massifs granitiques dont l'altitude dépasse fréquemment 1.000 mètres. Les pentes de ces massifs, abruptes et caillouteuses, ont nécessité des aménagements particuliers et sont entièrement tapissées de terrasses. Les habitations sont accrochées de préférence à flanc de colline, très rarement dans les piémonts, et sont reliées entre elles par des pistes étroites. C'est ce même paysage que l'on retrouve dans tout le pays Matakam, et, étant donné l'éloignement les unes des autres des cases familiales, on passe sans transition du territoire d'une communauté à une autre, sauf pour celles qui sont installées sur un massif bien isolé comme Douvar ou Mavoumay. Les caractéristiques générales sont, d'un point de vue superficiel, le relief très accidenté, la culture de tout espace cultivable, et l'habitat dispersé.

Le climat est du type soudanien d'altitude, avec alternance de saison sèche, de novembre à mai, et de saison des pluies. (2) La moyenne annuelle des températures se situerait autour de 27° avec des extrêmes de 8° et 42°.

Le seul cours d'eau humide en saison sèche est la Tsanaga.

De nombreuses pistes indigènes traversaient le pays en 1932-1934. Les plus importantes avaient été établies par les Foulbé, qui

(1) - L'aspect géographique, qui fait l'objet d'une étude particulière de notre collègue BOULET, sera réduit à l'indispensable.

(2) - Moyenne annuelle des précipitations pour la période 1934-1950 :
950 mm.

voulaient assurer de bonnes communications entre leurs différents groupements. La première piste carrossable, celle qui relie Mokolo à Maroua par la plaine, date de 1931. D'autres pistes ont suivi, mais ce n'est toujours qu'à pied que l'on peut accéder à de nombreux villages Matakam, car la création de ces voies n'a provoqué aucun déplacement de population.

L'implantation dans le pays ne laissant quasiment pas de zones inhabitées, il n'y a pas d'animaux sauvages, hormis quelques panthères qui sèment le trouble de temps à autre. Les cours d'eau sont fort peu poissonneux.

II - LE PEUPEMENT MATAKAM & LA COLONISATION

Ces massifs du pays Matakam ont été le cadre d'une histoire sans aucun doute ancienne, certainement mouvementée et surtout mal connue.

1) - Les anciennes migrations

Dans son "Histoire du Cameroun" (XX.p. 201) le R.P. MVENG note : "Il faut définitivement abandonner la légende qui voulait que les Foulbé aient refoulé les Kirdi sur les montagnes. Les montagnes furent habitées bien longtemps avant eux. Il y eut refoulement dans des cas très rares". Le fait semble bien établi, mais on ne peut évaluer que très approximativement l'ancienneté de l'occupation des monts du Mandara par les Matakam. FROELICH (VIII), se référant à l'histoire de l'Empire du Kanem, écrit qu'au XIII^{ème} siècle, les Matakam sont déjà en place dans leurs montagnes où ils travaillent le fer, alors que les Mofou, Guiziga et Maya, encore chasseurs, parcouraient la plaine du Diamaré jusqu'à l'arrivée des Massa. L'administrateur LAVERGNE (XV), qui a recueilli de nombreuses traditions orales, estime qu'il y a quatre ou cinq siècles, plusieurs colonies soudanaises venues de l'est s'installèrent dans le pays, les Matakam et les Mofou étant issus du même rameau. Il n'est pas improbable que tous ces migrants aient trouvé des autochtones à leur arrivée. Toujours est-il que l'élément de base qui constituera l'actuelle ethnologie Matakam est déjà en place au XVII^{ème}

CARTE D'UNE PARTIE DU PAYS NARAKAM

(sur fonds I.G.N. au 1/200.000)

Légende:

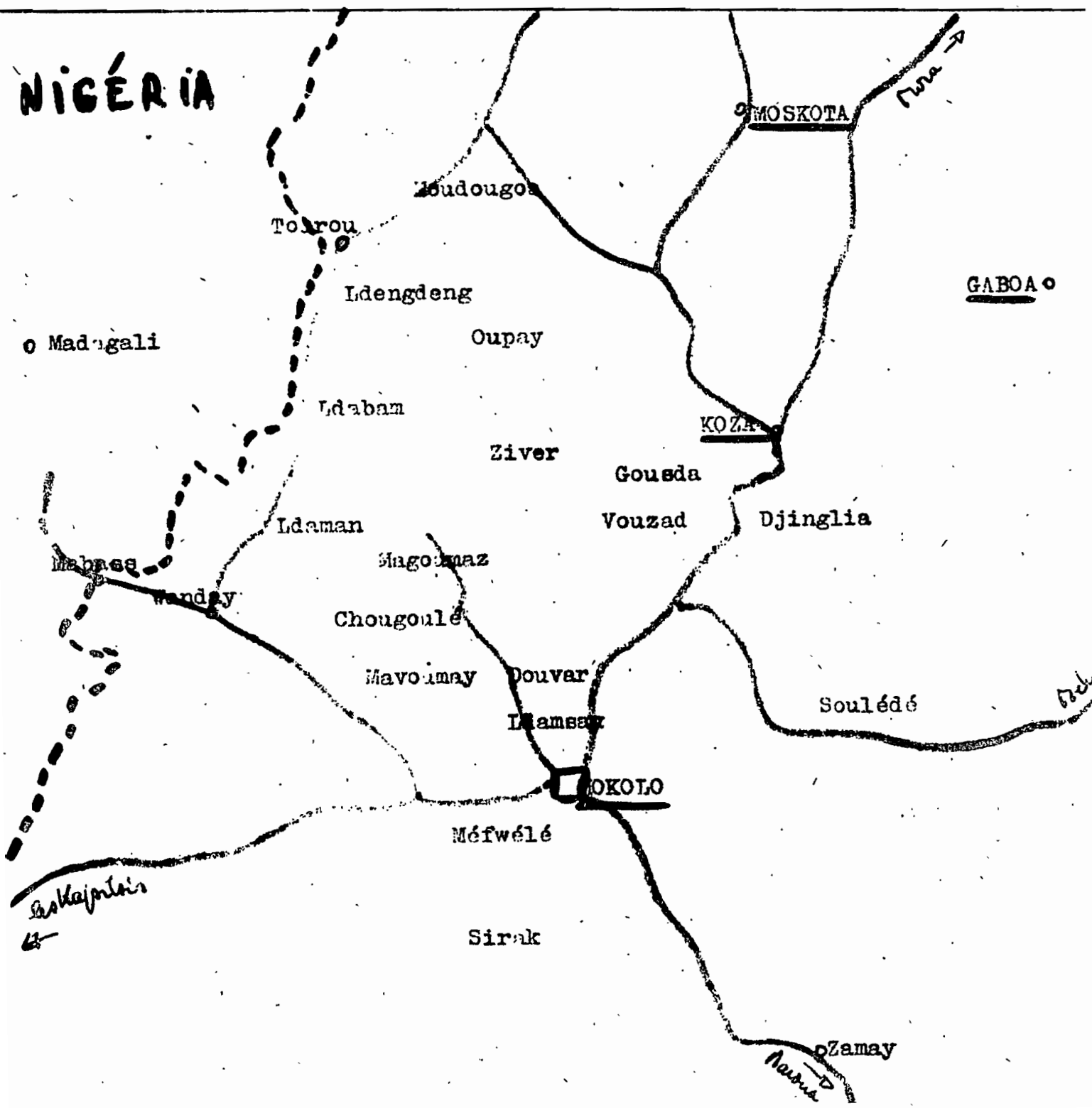
frontière internationale: - - - - -

routes carrossables: ————

chef-lieu de canton: GABOIA

village: magounaz

NIGÉRIA



siècle, quand se déclenchent les importantes migrations Mofou qui furent à l'origine de la formation des tribus Kapsiki et Bana. Ces migrations Mofou suivirent en gros un axe est-ouest à travers les monts du Mandara, où de nombreuses familles se fixèrent, fusionnant à des degrés divers avec les Matakam.

D'autres franchirent la barrière du Mandara, à la recherche de terres plus riches et de vallées plus fertiles comme celle du Mayo Yadseram (Nigeria), où elles se heurtèrent aux migrations Marghi venues de l'ouest, qui allèrent à leur tour grossir le fonds Matakam.

Toutes ces migrations sont antérieures à la constitution de la puissance peule, et tout comme les ethnies Tchédé, Fali, Daba, Guindar, Kapsiki et Mofou, les Matakam, occupant les piémonts et les massifs de leur pays actuel, sont en place au début du XVIIIème siècle. Ces différentes unités, voisines, vivent en juxtaposition, sans hégémonie.

2) - Les FOULBE (1)

Au XVIIème siècle, deux cents ans avant la colonisation européenne, la pénétration peule commence sous la forme d'immigration pacifique de pasteurs nomades, qui payent tribut aux païens pour le passage des troupeaux et l'utilisation des pâturages, et vivent, relativement, en bons termes avec eux.

Toutes les plaines qui bordent le Mandara à l'Est, à l'ouest et au sud sont ainsi déjà occupées par les pasteurs Foulbé quand, au début du XIXème siècle, Ousman Dan Fodio proclame la guerre sainte contre l'infidèle environnant. En 1802, il fonde l'empire théocratique de Sokoto, puis il abat l'hégémonie kanouri en occupant la province occidentale du Bornou (1808). Dès 1805, il confie au Modibo Adama, la frange orientale de la confédération peule, de la Bénoué au Mandara. Celui-ci exige serment d'obéissance de tous les chefs foulbé occupant cette région, et constitue l'Adamaoua. La guerre ainsi déclenchée et les nombreuses expéditions de pillage provoquèrent de nouveaux mélanges et enfermèrent définitivement les païens dans leurs rochers.

(1) - Pour toute cette période, nous suivons LESTRINGANT (XVIII) et LAVERGNE (XV)

Dès la fin du XVIII^{ème} siècle , les premiers groupes foulbé remontant la vallée du Yadseram pénètrent chez les Marghi à Madagali (Cameroun ex-britannique) et rencontrent une résistance farouche. Envoyé en avant-garde par le Modibo Adama, Njidda de Madagali est battu, mais, vers 1830, par la vallée du mayo Louti, il réussit à faire la jonction avec les Foulbé Illaga de la plaine de Garoua. Il réussit également à prendre pied à Wandaï, au pied du pays Matakam. Quelques familles marghi font leur soumission et restent sur le versant oriental de la chaîne du Mandara, entre Wandaï et Madagali, mais la majorité se réfugie vers le centre et l'est, et fusionne en partie avec les Matakam.

A la même époque, les Guiziga et les Mofou sont chassés de Marous leur capitale, par les cavaliers Foulbé et se réfugient dans les massifs Matakam, ce qui provoque des luttes sévères. Habilement, les Foulbé se posent en protecteurs de ces derniers contre les tribus de l'est. Mais cette tutelle apparaît vite pesante, et les Matakam se révoltent fort indociles. Voulant les réduire à tout prix, l'émir Djoubéirou tente en 1895 une expédition dans le massif. Les Matakam fortifient leurs positions en élevant des murailles de pierres (1), et les conquérants ne peuvent l'emporter. Talonnés de leur côté, les Mofou affluent sur les pentes est des monts du Mandara. Les Matakam, soumis à une triple pression du sud, de l'est et de l'ouest, se regroupent au centre dans les massifs compris entre les vallées de la Tsanaga et du Keraoua et la plaine du Mandara. Au sud, Matakam et Mofou s'allient après des débuts difficiles pour former le groupe dit "Boulahaï". A l'ouest, aux abords de Madagali des Marghi se mêlent aux Matakam. Mais la majorité forme le bloc assez homogène dit "Mafa" (2) au centre et à l'ouest du pays, autour de Roua et Soulédé. Ces positions se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui.

(1) - on peut encore en voir beaucoup dans le pays

(2) - Mafa au pluriel se dit "Mafahay" et désigne l'ensemble de tous les Mafa, appelés "Matakam" par les Foulbé (ce qui signifierait : "ils manquent vraiment de goût" ; allusion à leur nudité et leur pauvreté. Les Mandaras appellent les Matakam "Oulla".

Pendant toute cette période du XIXème siècle, les nouveaux maîtres Foulbé enserrés entre les Kirdis du Mandara, ceux du Logone et du haut Mayo Kebbi, qu'ils n'ont jamais pu réduire, se sont trouvés acculés à guerroyer sans trêve pour maintenir ou tenter d'accroître leurs positions et le nombre de leurs captifs, base de leur économie. LES TRINGANT note à ce sujet (XVIII.p.120) : "à la fin du XIXème siècle, en raison des transformations internes de la société peule - notamment l'amollissement des moeurs -, en raison aussi des difficultés grandissantes rencontrées dans l'assujettissement des peuples païens, les besoins des Foulbé en main-d'oeuvre servile augmentèrent considérablement. Il fallut avoir recours à des tractations directes avec les Mabé ("païens" en fulfuldé). Ceux-ci finirent par devenir ni plus ni moins que les premiers pourvoyeurs de la traite, non seulement par vente à leurs ennemis des captifs faits à la guerre, mais encore par remise de leurs congénères contre paiement... de telles extrémités étaient fréquentes dans les années de disette de mil." Ce siècle d'insécurité et de peur a profondément marqué la psychologie et l'organisation sociale des Kirdis en général et des Matakam en particulier. Le brigandage aussi s'est institué dans ce climat de violence et de trahison, et LESTRINGANT (XVIII.p.139) écrit : "Le retard culturel et social des populations... du Nord-Cameroun..., trouve en partie son origine dans le réflexe centenaire du qui-vive et de la riposte."

Le harcèlement impitoyable des Foulbé ne cessa qu'avec l'arrivée des Allemands.

3) - Les ALLEMANDS

En 1902, après dix ans de conquête pendant lesquelles le colonisateur y affronte les armées organisées des Emirs, Sultans et Lamibé - il suffira donc de vaincre les chefs pour devenir maître d'une région (1) -, les Allemands étaient maîtres du Mandara et de tout le nord. La puissance peule était déjà incontestablement affaiblie à leur

i

(1) - L'organisation sociale des Matakam, par son caractère segmentaire, nous le verrons, exclut ce genre de risque.

arrivée, et ces dix ans de combat l'avaient encore diminuée, mais les Allemands, par le système d'administration qu'ils inaugurèrent, allaient contribuer à la renforcer au détriment des Kirdis. Nous nous en référons de nouveau à LESTRINGANT (XVIII.p.162) : "Les structures coloniales à l'arrivée du colonisateur allemand ne furent guère modifiées. Les rapports entre les Habé et les Foulbé restèrent ceux de vassaux payant tribut à leurs féodaux, avec ce correctif que la puissance militaire européenne était mise au service des autorités autochtones instituées, et jouait donc en faveur des chefs Peuls. En effet ces officiers allemands prirent appui sur les Lamibé.... aussi furent-ils enclins à confirmer officiellement l'autorité peule sur les groupements païens qui avaient rejeté celle-ci ou qui étaient restés depuis toujours hors de son obédience." Un régime d'administration indirecte était institué, et c'est ainsi que le pays Matakam tomba sous la coupe du sultanat de Madagali pour la partie ouest, du sultanat du Mandara pour la partie nord, et du Lamidat de Maroua pour la partie sud-est. "Il s'en suivit chez les Foulbé, une conviction renforcée de leur supériorité et de leur droit à la prééminence. Il y fit écho, du côté païen, une xénophobie exacerbée et un repliement accru dans l'individualisme anarchique des communautés villageoises". (LESTRINGANT.XVIII.p.163).

Le partage du Cameroun allemand en 1919 n'allait point simplifier les choses, puisque la frontière internationale, entre le Cameroun français et le Cameroun britannique, passa - sans aucune raison apparente -, au beau milieu des tribus et même des villages. Ainsi une partie des Matakam se trouvent dans l'actuelle Nigéria.

4)- Les FRANCAIS

Le passage des Allemands aux Français ne modifia pas fondamentalement les données du problème. Par défaut de connaissance du pays et de ses habitants, les Français pratiquèrent sensiblement la même politique que leurs prédécesseurs, d'autant plus que ce sont des militaires qui eurent cette administration en main jusqu'en 1940.

Les lamidats foulbé sont passés immédiatement de la soumission à la collaboration extérieure active. On ne refusa pas cette collaboration, et cela ne permit pas davantage à la nouvelle puissance

mandataire de prendre contact en profondeur avec les réalités locales et de se rendre vraiment compte des situations. Les Kirdis, confinés tout d'abord dans une attitude d'expectative, déclenchent peu à peu une série de manifestations d'hostilité. Les Musulmans razzient quand ils le peuvent les villages Matakam, la traite humaine continue, alimentée par les raptés d'enfants. Les Matakam en revanche volent les boeufs dans la plaine, massacrent de temps à autre quelque isolé, reçoivent à coups de flèches empoisonnées les Foulbé ou les Mandara qui prétendent percevoir l'impôt au nom de l'administration française. (1)

La pacification sera donc l'objectif premier des militaires français, en même temps que l'on explorera les massifs. Cependant les Français avaient vite pris conscience du problème Kiridi - Foulbé, et nous n'en donnons pour preuve que cette lettre du gouverneur FOURNEAU du 26 novembre 1918 : " Je voudrais que la question des commandements Kiridi et Foulbé soit réglée une fois pour toutes. L'antagonisme des deux races n'est pas à démontrer. Il n'apparaît pas plus difficile de mettre les Kirdis sous notre autorité directe que de les placer sous celle des Sultans, et cette dernière solution ne pourrait donner que des résultats éphémères... Ne compliquons pas inutilement notre tâche en voulant plier sous le joug des Foulbé des populations qui ont préféré vivre au milieu de terres ingrates que de se soumettre à eux."

Ainsi, dès les premiers temps de la présence française, les principes mêmes de l'administration directe sont posés. Il vont subir une curieuse éclipse pour n'être redécouverts qu'après la disparition de l'administration militaire, du moins au niveau local, car les directives des instances supérieures sont restées identiques. Mais le divorce entre la Direction des Affaires Politiques de Yaoundé et les administrateurs en poste à Mokolo demeurera constant.

Après la pacification, on passe à l'"apprivoisement". Laissons

(1) - En 1928, les Matakam de la région de Gausda tuent Tigréa Haïssa, Chef de la région de Mozogo et représentant du sultan de Mora, ainsi que les 34 hommes de son escorte, lors d'une levée d'impôts qui tenait davantage de la razzia.

la parole à l'administrateur LEMBEZAT (1) : " Cette phase d'appriivoisement est marquée par un souci très net de bienveillance et de compréhension vis à vis des populations qu'on connaît un peu mieux, qu'on découvre extrêmement frustrés et primitives, mais pleines de courage, laborieuses, intéressantes, et aux prises avec des conditions de vie très dures. Une famine cruelle sévit en 1931 après une invasion de sauterelles qui a détruit le mil avant la récolte. Les malheureux Kirdis mourant de faim quittent leurs montagnes, cherchent n'importe où du travail, un peu de mil. On croit alors que la solution de tous les problèmes est dans la "descente en plaine" des Kirdis. Une fois dans la plaine les païens seront riches et bien nourris, pacifiques et faciles à commander... et l'on se félicite de trouver auprès des chefs musulmans une réelle compréhension : ils accueillent à bras ouverts les montagnards désemparés, les autorisent à s'installer dans leurs villages, leur fournissent du travail (sans autre salaire il est vrai qu'une maigre nourriture), adoptent même les enfants dont les parents sont morts, ou qui ont été abandonnés par une famille incapable de les nourrir. Les Foulbé rendent ici il est vrai de réels services, nous aident à sauver bien des vies ; mais leur action n'a pas été entièrement désintéressée. Sans qu'il y paraisse, insensiblement, insidieusement, ils se sont définitivement posés en maîtres du pays, en chefs de terre ; les commandements foulbé ont pris peu à peu figure ; on parlait autrefois de l'"ardo" de Gawar ou de Bourrah ; on disait du chef de Mokolo qu'il "n'a jamais pu commander effectivement que les villages foulbé de son territoire" (Capitaine VALLIN 1927) ; on parlera bientôt de Laouanats, puis de chefs de canton, de "Lamidos" enfin. Le canton Matakam de Mozogo a été détaché du sultanat du Mandara pour être inclus dans la subdivision de Mokolo : les Matakam de Gousda en massacrent le chef avec sa suite en 1928 ; les gens de Golda traitent de même son successeur en 1934, mais leur ^{funèbre} craison porte cependant - avec un humour macabre - qu'il s'agissait de chefs "aimés et respectés". On châtie les collectivités coupables, et l'on en confie de nouvelles à ces chefs Mandaras ou Foulbé."

Ces erreurs peuvent s'expliquer de différentes façons : tout d'abord le manque de stabilité de l'encadrement - on note 18 chefs de

(1) Rapport de synthèse de juin 1947

subdivision à Mokolo pendant la période qui va de 1922 à 1939, soit 17 ans -. Cette trop brève durée de fonction ne permettait pas d'approfondir les questions qui se posaient, et encore moins d'y trouver une solution adaptée. D'autre part des officiers arrivent à Mokolo que rien n'a préparé aux délicates fonctions qu'on leur confie : "Capitaines vieilliss dans le métier militaire, ou jeunes lieutenants qui croient de bonne foi qu'ils sont à Mokolo pour faire parler la poudre et combattre les rebelles". (1) Outre l'instabilité et l'inadéquation de cet encadrement, il faut noter son insuffisance en nombre : un officier n'a que ses miliciens pour le seconder dans sa subdivision. Enfin à cause de la langue, des interprètes du poste et des Lamibé, on en arrive à ne plus voir les affaires des Matakam et des Kirdis que par les yeux des Foulbé.

Et cependant les instructions pour agir en sens contraire ne manquaient pas, dans le style de celle-ci, de 1937 : "Sans abandonner toute fermeté, bien au contraire, nous pouvons peu à peu édifier les cadres d'un commandement autochtone seul susceptible de ramener le calme chez ces populations". Elles ne commencent à être appliquées qu'à partir de 1940, lors de la suppression de la région militaire du Mandara et le passage de Mokolo à l'administration civile.

On va alors entreprendre de réorganiser les commandements, modifier le découpage des cantons (ou abusivement "lamidats") et regrouper le maximum de païens sous l'administration directe du chef de subdivision de Mokolo, en attendant de pouvoir constituer des groupements homogènes commandés par des "chefs de race". Les païens forment un canton, celui de Hina, et six groupements d'administration directe : Daba, Goudé, Bana, Kapsiki, Mofou et Matakam. Toutefois la grosse majorité des Matakam dépend encore des deux gros cantons de Mokolo et de Mozogo, commandés par des Musulmans. Ils correspondent l'un et l'autre aux découpages administratifs des Allemands.

Le canton de MOZOGO

Le canton de Mozogo, limitrophe de la plaine de Mora,

(1) - LEMBEZAT. id.

est une unité très ancienne, créée vers 1900, du sultanat du Mandara, et qui regroupe 95 % de Matakam et 5 % de Mandaras sous les ordres d'un "Lamido" Mandara. Les limites sud ont été revues plusieurs fois. Ainsi en 1912, à la suite d'un incident les Allemands avaient enlevé au Lamido Haman Yadjî (1) de Madagali les massifs de Ziver, Vouzad, Batouye, Magoumaz, Chougoulé et Oudahay pour les inclure dans le Sultanat de Mora. Les différents chefs de Mozogo se sont rarement aventurés dans les massifs Matakam qui dépendaient d'eux et ne les ont jamais soumis. Deux de ces chefs (Cf. supra) ont été massacrés par les Mafa en 1928 et 1934, à l'occasion de la perception de l'impôt. Les militaires français se rendent compte que les chefs Mandara n'ont aucune autorité - ils multiplient les rapports en ce sens - et ils ne proposent que des redécoupages (les villages cités plus haut reviennent en 1929 dans l'orbite de Mokolo). Les chefs Mandara se font massacrer, et on les maintient toujours en place. On leur dépêche quelques gardes supplémentaires, en précisant qu'il ne s'agit point d'une escorte destinée à protéger les Musulmans, mais d'un détachement symbolique qui doit simplement prouver aux Matakams que c'est bien l'impôt que le Mandara collecte, et non pas une perception personnelle. En 1947, on pense qu'il faut revoir sérieusement la situation, et mettre en place à Mozogo un chef de canton Matakam. Mais on pense aussi qu'il ne faut pas aller trop vite, et que le mieux, avant d'opérer un changement quelconque au bénéfice des Mafa, est d'attendre la mort naturelle du Mandara... Il faut dire aussi que les administrateurs français sont absolument déroutés par l'organisation sociale des Matakam et l'absence chez eux de chefs dont l'autorité dépasserait son massif. Les mots "organisation anarchique" reviennent sans cesse.

Il n'y aura pas de changement notable jusqu'à l'indépendance.

Le canton de MOKOLO

Situé au sud de celui de Mozogo, le canton de Mokolo est de formation plus récente.

(1) Lamido de Madagali de 1902 à 1927

La région qu'il occupe était autrefois rattachée au sultanat de Madagali. Mais il s'agissait d'un fief peu connu où les cavaliers du chef ne se rendaient que bien armés et pour des missions temporaires razzia et traite le plus souvent. Ce n'est qu'en 1918 que Haman Yadjî, trouvant que Wandaï (cf. supra), créé depuis longtemps dans ce but, ne permettait plus une surveillance assez étroite et permanente de la piste de Maroua, décida d'envoyer quelques-uns de ses serviteurs à la recherche d'un "poste de guet" plus efficace et situé dans le pays Matakam même. FASSAHA, Matchoudo originaire de Soukour (région Higi-Kapsiki), fut chargé d'aller s'installer à proximité de Mokola (1), village Matakam et gîte d'étape réputé que fréquentaient les pèlerins Higi et Kapsiki se rendant à Goudour, la montagne sacrée des Mofou et épïcêtre de nombreuses migrations. Un poste de surveillance et de contrôle, embryon de village peul, est ainsi créé à proximité des massifs Matakam. Le village prend de l'extension à partir de 1922 quand vient s'y installer la 4ème compagnie de tirailleurs, et l'administration des populations commence à s'organiser.

Un essai de constitution de sultanat Kirdi est tenté avec RISKOU, mais le projet échoue avec l'assassinat de ce dernier en 1923 par les Mafa de Ldamsay. AMADA lui succéda et fut condamné en 1926 pour faits de traite. Il est remplacé par BOUARI, mais ce dernier devait être destitué quelques mois plus tard pour avoir trop fidèlement appliqué les consignes de Madagali et expédié de jeunes enfants Matakam à son maître, bien que Madagali soit en zone britannique depuis 1920. Le suivant, FASSAHA, le fondateur de Mokolo, ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs et n'eut aucune action positive sur les Mafa. Et le capitaine Vallin (2) rapporte en 1927 : "Les villages Kir-dis -Matakam rattachés à Mokolo sont toujours restés indépendants, sans liens entre eux ni avec Mokolo et font régler leurs litiges et palabres sans jamais passer par l'intermédiaire du chef de Mokolo, que celui-ci soit un Foulbé ou un Kirdi."

Cette même année, YACOUBA, frère du Lamido de Madagali est nommé chef de Mokolo et des villages Foulbé avoisinants, qui groupent

(1) - Mokola existe toujours et le nouveau village créé par Fassaha prit le nom foulanisé de Mokolo.

(2) Archives Nationales à Yaoundé

quelques centaines d'individus. Les villages Matakam sont placés sous le commandement direct du chef de subdivision. Le nommé Yacouba allait cependant connaître une étonnante fortune grâce à son habileté et à sa diplomatie, et mourir en 1946, "Lamido" de 30.000 Matakam. Son autorité administrative ne s'étend d'abord que sur les montagnes immédiatement voisines de Mokolo. On lui attribue au bout de quelques années des massifs plus éloignés et donc plus difficiles, et même certaines populations enlevées au canton de Mozogo. Il n'eut certes pas une autorité réelle sur tous ces Matakams, mais il eut plus de réussite que ses homologues. Il implante une administration à la mode peule : chefs de quartiers dans les massifs (djaouro), collecteurs d'impôts (arnado), représentants (dogari) du Lamido dans chaque village. Comme ces nouveaux dignitaires sont Matakam, ils sont tolérés, sinon estimés, et l'on prend peu à peu l'habitude de verser les impôts sans coups de flèches, et d'aller régler ses palabres auprès du Lamido, tout en gardant ses distances.

La mort de Yacouba va poser de difficiles problèmes de succession. Son fils MOHAMADOU se révèle incapable d'assumer cette tâche, et les Matakam du canton retrouvent vite leur hostilité : "Nous acceptons l'autorité de Yacouba parce que c'était un bon chef. Nous ne voulons rien avoir à faire avec Mohamadou ni avec des représentants Foulbé. Nous voulons payer notre impôt directement au poste, porter nos palabres directement devant le chef de subdivision". (1)

Les Français envisagent alors un autre type d'administration. IDRISOU, neveu de Yacouba et peul comme lui, est nommé Lamido de Mokolo en 1948. Il s'occupe des affaires des Foulbé, et il est flanqué d'un adjoint spécialement chargé des affaires des Matakam, Magadji Djamaré, mafa islamisé.

En 1957 le canton de Mokolo est scindé : Un canton peul qui garde Idrissou à sa tête, et un canton Matakam, avec Magadji Djamaré, "chef de race" comme les Français voulaient en susciter depuis longtemps chez les Mafa.

(1) Archives de Maroua. Rapport de M. VERITE. janvier 1947.

En 1960, l'administration camerounaise prend le relais des chefs de subdivision français. Un de ses premiers actes vis à vis des Matakam et des autres Kirdis est de les contraindre à quitter leur vêtement traditionnel (1) pour les misérables morceaux d'étoffe qu'ils peuvent seulement se payer. Les Mafa reprennent leur habitude ancienne de repli et d'isolement, tout en gardant la crainte des forces de police et de l'administration.

La nouvelle organisation les fait se retrouver en totalité dans le département du Margui - Wandala, dans la sous-préfecture de Mokolo. En 1966, ils sont répartis entre quatre cantons homogènes : les cantons de Koza, de Moskota et de Gaboua, qui remplacent l'ancien canton de Mozogo devenu entre temps canton Matakam - Nord, et le canton Matakam - Sud correspondant à l'ancien canton de Mokolo. Les quatre chefs de canton sont Matakam, mais islamisés, sauf celui de Gaboua.

III - QUELQUES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

Les ethnies du Nord - Cameroun, entre Bénoué et Lac Tchad, groupent environ 856.000 personnes (chiffres valables pour l'année 1959. Cf. XXV), dans lesquelles il faut compter 283.000 islamisés dont 200.000 Foulbé, et 573.000 païens. Parler du Nord - Cameroun musulman, est ainsi un abus de langage sur le plan strictement démographique ; mais l'histoire de cette région et la situation actuelle font que numériquement majoritaires, les Kirdis sont sociologiquement en minorité. (2)

Ethnie la plus nombreuse après les Foulbé, les Matakam seraient actuellement 116.000 habitants (XXII), avec une moyenne de 70 habitants au Km², la plus forte densité du Nord du Cameroun. Certains massifs, comme Douvar (189 habitants au Km²) ont une densité supérieure à 150.

(1) - Une peau de chèvre, dans le dos pour les Mafa

(2) - Cf. la notion de "situation coloniale" dans G. BALANDIER. Sociologie actuelle de l'Afrique Noire - Paris 1963

D'autres caractéristiques démographiques sont indispensables à rappeler.

La structure par âges indique que les Mafa sont une population des plus jeunes :

45,4 % ont de 0 à 14 ans
50,2 % ont de 15 à 59 ans
4,4 % ont de 60 ans et plus

Cette population est des plus dynamiques ; son taux de natalité générale et de 68 pour mille, compensé d'ailleurs par celui de mortalité générale, qui est de 42 pour mille. Il y règne en effet une forte mortalité infantile -167 pour mille- due aux conditions d'hygiène et de nourriture. Si le nombre des naissances annuelles est estimé à 6.000, on calcule qu'il ne subsiste que 2.200 de ces enfants à l'âge de 10 ans. L'espérance moyenne de vie à la naissance est de 24 ans.

PODLEWSKI (XXII) estime le taux d'accroissement annuel à 2%, ce qui donnerait :

116.000 H. en 1965
128.000 H. en 1970
156.000 H. en 1980
190.000 H. en 1990
232.000 H. en 2000

C'est donc un doublement de la population en 35 ans, qui laisserait environ 140 h. au Km². On peut difficilement penser que les massifs Matakam dans leur état actuel pourraient permettre à une telle masse de gens de survivre. La pression démographique est d'ailleurs telle dans certains massifs qu'un double courant d'émigration est déjà amorcé :

Le premier, interne, concerne le déversement du trop plein de certains villages dans d'autres moins peuplés ; 18 % de la population masculine de 15 ans et plus sont nés hors du village de résidence.

Le second, émigration définitive (XXIII) chez les Mandara, les Foulbé de Gawar, de Zamaï et du Cameroun, ex-britannique (Madagali), et les villes de Maroua, Garoua, Ngaoundéré, Yaoundé et Douala. Il concerne 10 % de la population, et ne comprend pas les migrations saisonnières (travaux de quelques semaines chez les Foulbé et les Mandara).

X

X X

Les éléments rapportés dans cette introduction sont importants pour comprendre les structures et la dynamique de la communauté villageoise en pays Matakam.

Le milieu géographique et ces fortes densités impliquent des aménagements particuliers (terrasses, billons, buttes), des pratiques agricoles intensives et très adaptées (rotations, associations de cultures), nécessaires à la survie.

Les migrations anciennes de groupes divers se rencontrant et s'établissant dans des sites naturels, le "massif", sont les facteurs constitutifs de ces communautés villageoises quant à leur terroir, le caractère hétérogène de leur peuplement (1), leur organisation sociale segmentaire enfin.

Cette tradition inentamée de rapports de force avec l'extérieur, jointe à l'indispensable travail incessant de la terre qui suppose des établissements humains stables et permanents, influencent profondément le système politique quant à la nature de la chefferie, l'organisation économique dont la ferme familiale est le noyau, la tenure foncière où l'on trouve la quasi-propriété privée, la stratégie des alliances qui entourent le massif d'une ceinture protectrice, le statut des étrangers établis dans le village et qu'on appelle "chiens" (ils n'ont pas de terre comme les chiens), et enfin l'attitude en face

(1) Outre Magoumaz, nous avons également procédé à des enquêtes rapides dans les villages de Ziver, Chougoulé, Douvar, Oudahay, Mavoumay, Ldamsay, Mandaka, Sirak et Méfwélé.

des courants modernes, faite de résistance aux changements.

Voyons maintenant ce qu'il en est, plus concrètement, à
Magoumaz.

I - L'ESPACE

A 11 km au nord-ouest de Mokolo, à l'extrémité d'une piste difficilement carrossable surtout en saison des pluies, Magoumaz n'est pas à proprement parler ce qu'on appelle le "massif" (dza) en pays Matakam pour désigner un village, ou du moins une communauté territoriale. Le terme de massif au sens strict pourrait s'appliquer à des entités comme Souledé, ~~Méfuélé~~, Douvar, Ziver, Ldamsay, Mavumay, Oupay, qui sont des unités de peuplement installées sur une "montagne" bien différenciée dans l'espace et dont la silhouette est facilement identifiable. Ce n'est que par extension que le mot dza sert à désigner uniformément toutes ces unités, et l'on dit dza - Ziver, dza - Magoumaz etc... Un autre terme de la langue Matakam, udam (village) ou son équivalent kokwor, qui désignent plus précisément la communauté de peuplement et de résidence sans référence au paysage, semblent plus appropriés pour désigner Magoumaz.

Magoumaz en effet n'est pas un "massif", mais plusieurs groupes de collines séparés par deux vallées sensiblement parallèles et orientées nord-sud. Culminant autour de 1000 mètres, ces collines avoisinent au nord - est le mont Ziver, qui atteint 1425 mètres d'altitude. La partie ouest est en Nigéria. Le territoire de Magoumaz couvre 15 Km de l'est à l'ouest et 9 Km du nord au sud, soit 57 Km², du moins le Magoumaz "sociologique", le udam - Magoumaz tel que l'entendent les Mafa, et qui est trois fois plus étendu que le Magoumaz administratif, qui ne comporte que 18 km².

Les différents cours d'eau (mayos) à sec une partie de l'année se joignent aux accidents du terrain pour délimiter des zones que les habitants appellent godok ou médédé ; quartiers, qui compartimentent tout l'espace villageois, collines comme vallées. Les habitations (gay) délaissent les vallées et se concentrent sur les collines, tout en se tenant à distance les unes des autres. Chaque concession comprend le groupe de cases agglomérées de la famille qui l'occupe ; ces cases sont entourées des champs cultivées par cette famille, jusqu'aux limites

bien connues des concessions voisines. Chaque quartier est ainsi une juxtaposition de concessions et le village une juxtaposition de quartiers, jusqu'aux villages voisins constitués sur ce même mode, dont les limites sont également sans ambiguïté.

Il n'y a pas de centre apparent de la vie sociale villageoise, et il faut plutôt parler d'une multitude de centres dispersés correspondant à chaque unité d'habitation, et dans cette mesure la société serait à l'image du paysage, ce qui n'est pas trop loin de la réalité.

II - LE PEUPEMENT

Nous avons pu recueillir plusieurs versions des traditions d'origine du udam - Magoumaz auprès de vieillards et de forgerons. La plupart des villageois en connaissent des bribes, mais très rares sont ceux qui sont capables d'en donner une version intégrale. Les traditions rendent compte du peuplement de Magoumaz, de la constitution des clans et de la chefferie.

Magoumaz porte le nom de son fondateur. Celui-ci est parti un jour de Virdéké (près de Moskôta) avec tout un groupe de parents afin de poursuivre des sauterelles dont ils se nourrissaient. Certains, fatigués, se sont arrêtés en route à Moudougoa, d'autres à Tourou. Magoumaz a continué jusqu'au pied de la montagne de Ziver, au sommet de la colline de Bawala, au lieu dit Ndouvgaï, où il s'est installé. Le udam - Magoumaz était né. Un peu plus tard, Magoumaz a vu un feu (1) s'allumer sur la colline Dzabavgidam ("la montagne de la case de la fille qui a de la peine"), proche de Bawala. Intrigué, il va voir ce qu'il en est, et trouve un homme nommé Chilèr qui se chauffe. Chilèr lui raconte son histoire. Il est forgeron (ngwalda) et il vient de Sakone (Nigéria). Il en a été chassé pour avoir passé la nuit avec la femme d'un non-forgeron (vavaï). Magoumaz, qui a besoin d'un forgeron pour lui fabriquer ses outils et ses armes, le prend auprès de lui à Bawala, lui désigne une place pour construire sa case, lui donne un champ à cultiver et sa fille en mariage.

(1) Le thème du feu revient dans les traditions de nombreux villages

C'est à ce moment de l'histoire que s'introduisent les variantes. Certains disent que Chilèr, outre qu'il était forgeron, donc maître de la technologie du fer et indispensable pour la fabrication des outils, ce qui n'est contesté par personne, a également introduit le gros mil à Magoumaz. Peu après son arrivée à Bawala, Chilèr est parti à Mohouva (Hina) chercher des grains de gros mil blanc. Après en avoir trouvés il les a plantés devant sa case. Une fois la récolte faite, il s'est assis sur une pierre devant sa porte et a commencé à manger son mil. A ce moment là Magoumaz envoie sa fille auprès de Chilèr pour lui demander du feu. Elle trouve Chilèr consommant sa récolte. Il lui donne quelques épis pour son père. Celui-ci ayant beaucoup apprécié le goût du mil envoie de nouveau sa fille auprès de Chilèr pour lui en redemander ; en contrepartie il lui offrira tout ce qu'il voudra. Chilèr répond qu'il désire rien d'autre que la Chéchia rouge - l'insigne de la chefferie -. Magoumaz obtempéra en lui disant : "Quand la fête du Maray (1) aura lieu, tu t'en coifferas et tu feras sortir ton boeuf le premier de ta case". Depuis ce jour Chilèr et ses descendants sont les chefs de Magoumaz.

Une autre version veut que Chilèr ait vécu chez Magoumaz en même temps que le fils de ce dernier, appelé Madam'bron. Chilèr était fort et courageux, il coupait de l'herbe pour les animaux de Magoumaz, il lui portait souvent de la paille et des fagots de bois. Il aimait le travail, ce qui n'était pas le fait de Madam'bron. A sa mort, voulant récompenser ses qualités, Magoumaz a donné la chéchia rouge à Chilèr. Et c'est depuis ce jour que Chilèr et ses descendants commandent à Magoumaz. Ce n'est qu'après que Chilèr aurait apporté le gros mil et le fer.

Une troisième version rapporte que Chilèr ayant eu beaucoup plus d'enfants que Madam'bron, la chefferie lui fut logiquement dévolue.

Quand Chilèr eut obtenu la chéchia rouge, il occupa en entier le quartier dit Ndouvgai, et les descendants de Magoumaz s'en furent habiter le quartier dit Madam'bron.

(1) - Fête du boeuf chez les Matakam. Elle a lieu tous les 2 ans à Magoumaz et coïncide avec l'année du gros mil.

Plus tard, Wola, venu de Sakone comme Chilèr, mais pas de la même parenté, est arrivé à Magoumaz. Chilèr l'a autorisé à s'installer sur la colline dite Verkouda pour y construire sa case et débrousser un champ. Nous avons ainsi les trois éléments de base du peuplement de Magoumaz. Ce sont trois groupes de parenté d'origine différente, groupes de parenté que l'on peut appeler patrilignages ou clans (en Matakam, le groupe de tous les parents d'un individu se dit gwali): gwali-Chilèr, gwali-Madam'bron, gwali-Wola.

Le territoire où ils se sont installés était inoccupé, ou du moins, bien que certains vieillards affirment que Magoumaz et Chilèr y aient trouvé des pentes aménagées en terrasses, personne ne s'y trouvait pour prétendre au titre de premier débrousseur et donc de propriétaire du sol (bab-ouyak, littéralement ; père de la terre).

Peut-on dater approximativement cette installation ? Seules les généalogies peuvent servir de repères. Nous avons relevé quelques 1200 généalogies pour l'ensemble des trois clans. Pour les deux premiers arrivés, le gwali-Madam'bron et le gwali-Chilèr, en partant des chefs de concession domestique, donc en ne comptant pas la génération des non adultes, nous avons une moyenne de 12 à 14 générations. En donnant 20 ans par génération, cela nous fait remonter à quelques 3 siècles. C'est donc bien antérieur à l'arrivée des Foulbé, et le mont Ziver était déjà occupé avant l'arrivée de Magoumaz, puisqu'il n'a pu s'y installer.

La micro-histoire des trois clans, dont la rencontre a fait naître le principe villageois, s'est prolongée par leur histoire commune, faite de contacts quotidiens, de pressions, d'alliances, d'équilibres sans cesse défaits et reconstruits, de combats fréquents avec les villages voisins, toutes choses qui cimentent la communauté villageoise.

Limitée à l'est et au nord par une occupation plus ancienne, l'extension de Magoumaz s'est faite vers l'ouest, en suivant les collines. Le gwali-Madam'bron s'est installé à l'extrême sud-est, où il se trouve toujours dans sa quasi-intégralité. Le gwali-Chilèr, dont l'expansion démographique a été beaucoup plus rapide, ne s'est pas

contenté de son premier site. Il a progressivement occupé les collines Guirmangaï, Hildgaï, Mbijé, Varkouda. Sur cette dernière se trouvait le gwali-Wola. Les Chilèr l'ont refoulé à l'extrême nord de Hildgaï, au voisinage de Ziver.

Telles étaient les positions jusqu'en 1927, correspondant d'ailleurs aux limites de l'actuel Magoumaz administratif, quand éclata une querelle sanglante entre les lignages du gwali-Chilèr, au sujet d'adultères. Les coupables et leurs co-lignagers furent chassés à coups de flèches par le reste du clan de l'autre côté de la Moskota, vers l'ouest. Des membres du clan Wola les ont suivis. Les deux lignages impliqués, Ldabam et Ldaman, constituent actuellement deux villages administratifs qui portent leur nom. Une scission de fait a eu lieu, et les rapports entre eux et le reste de Magoumaz restent très tendus, même en 1966, mais de droit ils font toujours partie du udam-Magoumaz et ils restent intégrés à la vie sociale du clan Chilèr, et par conséquent de la communauté tout entière.

Des étrangers, Matakam mais originaires d'autres villages, sont venus peu à peu s'agglomérer aux Magoumaz, soit parce qu'ils ne pouvaient trouver chez eux des terres à cultiver, soit à la suite de disputes, soit à la suite d'un malheur particulier qui les a poussés à chercher des lieux plus favorables.

Nous n'avons rien pu recueillir de précis au sujet des incidences de la guerre des Foulbé sur Magoumaz, en dehors de quelques anecdotes dénotant l'atmosphère de qui-vive qui régnait à cette époque. Il reste cependant, sur les collines Varkouda et Guirmangaï, des murailles de grosses pierres qui ont été élevées pour briser l'élan des cavaliers musulmans.

Quelques vieillards se souviennent de l'arrivée du premier blanc à Magoumaz, un allemand à cheval qui a semé la panique, et que seuls quelques courageux (dont celui qui nous a relaté le fait) ont osé approcher.

Le capitaine Vallin, qui fut chef de poste à Mokolo de 1927

à 1934, est associé à l'image du blanc qui a protégé les Mafa des Foulbé et ramené la paix dans le pays, malgré ses sanglantes levées d'impôts (d'après les rapports de tournée de l'intéressé, pas une de ces levées ne s'est faite sans mort d'un ou plusieurs Matakam).

Dépendant de Madagali jusqu'en 1912, Magoumaz est resté dans la mouvance du chef de Mozogo jusqu'en 1929, et pas un ancien de Magoumas ne se souvient qu'un Mandara soit jamais venu lever l'impôt chez eux. En 1929, le village est intégré au canton de Mokolo, et depuis cette époque, c'est-à-dire depuis le commandement de Yacouba jusqu'en 1966, c'est le même homme, Hamidou, qui représente le chef de canton et lève l'impôt à Magoumaz. HAMIDOU, islamisé mais natif de Magoumaz (clan Chilèr) et frère d'un chef de quartier, est profondément méprisé pour être passé à l'ennemi, mais on le craint autant qu'on le méprise et comme il est de Magoumaz, on le préfère encore à tout autre.

III - LES QUARTIERS ET LEUR POPULATION. (1)

Le recensement de 1963 donne 2.700 habitants pour le Magoumaz administratif, 1292 h. pour Ldabam, et 898 h. pour Ldaman, soit un total de 4.990 h. pour udam-Magoumaz. Il semble qu'on ne puisse accorder aucune valeur à ces chiffres, ni à ceux des recensements précédents, dont le plus ancien date de 1932. Il y a, nous l'allons voir, une sous-estimation de la population, et ces chiffres donnent pourtant des densités très fortes : 169 au Km² pour Magoumaz, 56 pour Ldabam, et 64 pour Ldaman (XII).

Notre enquête démographique a été faite en fonction de caractéristiques sociologiques : par quartier, nous avons relevé le nombre de chefs de concession familiale, leur appartenance clanique et lignagère, qui nous est donnée par leur généalogie, leur caractère de forgeron ou de non-forgeron, et le village d'origine pour les étrangers. PODLEWSKI (XXII) a établi qu'il y avait en moyenne 6 à 7 personnes par concession familiale Mafa, que, par commodité, nous désignerons par le mot fulfuldé "saré" qui correspond au mot Matakam "gay". Notre collègue

u

(1) Un recensement administratif étant actuellement en cours dans l'arrondissement de Mokolo, nous n'avons pas fait d'étude démographique approfondie.

BOULET trouve une moyenne de 5,8 h. par saré dans le périmètre Matakam qui recouvre la partie des villages de Ldamsay, Douvar, Oudahay, Magoumaz, Chougoulé, Mavoumay orientée vers la vallée. En retenant le chiffre de 6 personnes par saré, et en le multipliant par le nombre de concessions relevées, nous pouvons donc, sans grand risque d'erreur, estimer la taille des différentes unités spatiales : villages, quartiers et sociales : clans, lignages, forgerons et non-forgerons, autochtones et originaires d'autres massifs. A partir des cartes d'Antoinette Hallaire (XII) qui a calculé les densités en se référant aux recensements de 1962, nous pouvons retrouver la surface des terroirs correspondants et recalculer les densités avec les chiffres que nous avons recueillis.

Le Magoumaz administratif, qui comprend 735 sarés, regrouperait ainsi 4.410 habitants. Sa superficie étant de 18 km², cela nous donne 245 h. au km², chiffre assez extraordinaire. A Ldabam nous avons 326 sarés, 1956 habitants à raison de 102,9 habitants pour chacun des 19 km². A Ldaman : 306 sarés, 1836 habitants sur 20 km², soit 91,8 h. au km².

Le Magoumaz "sociologique" regroupe 1367 sarés, ce qui donnerait au total 8.202 h. répartis sur 57 km², avec une densité moyenne de 143,8 h. au km².

On peut déjà remarquer que la plus forte densité correspond au peuplement le plus ancien, puisque nous avons vu que Ldabam et Ldaman ne sont habités que depuis 1927.

Ces 8.202 habitants du grand Magoumaz sont répartis en différents groupes :

- clan Chilèr	938 sarés x 6	=	5.628 h.	--	69 %
- clan Madam'bron	146 sarés x 6	=	876 h.	--	10,5 %
- clan Wola	83 sarés x 6	=	498 h.	--	6 %
- forgerons	40 sarés x 6	=	240 h.	--	3 %
- "étrangers"	160 sarés x 6	=	960 h.	--	11,5 %
			<hr/>		
			8.202 h.		

Les membres du clan Chilèr, le clan des chefs, ont donc une majorité numérique écrasante.

La répartition de la population villageoise entre les différents groupes sociaux ne correspond pas à leur répartition dans les différents quartiers, au nombre de 17. Ce sont les divisions de l'espace telles que les distinguent et les nomment les villageois, et qui ne sont pas identiques aux quartiers, administratifs. Ces derniers peuvent regrouper 2 ou 3 des précédents quartiers sous le nom de l'un d'eux. Les gens de Magoumaz utilisent ces divisions territoriales comme références spatiales qui leur permettent de se situer les uns par rapport aux autres en dehors des références sociologiques. Ce sont en quelque sorte des lieux-dits. Le nom qui les désigne est en général un mot descriptif, plus rarement un nom de clan ou de lignage. Ainsi "Ndouvgai" signifie "le centre de la maison". C'est le quartier qui fut le premier habité à Magoumaz, et cela signifierait par extension le "centre du village". "Varkouda" signifie "lieu de larmes". "Bawala" : où il y a des bambous pour flèches". Zawai" est le nom d'une tête de lignage, mais c'est aussi un gros crapaud qui crie fort, et cela désignerait donc l'endroit où il y a beaucoup de ces crapauds. "Hildgai" : "la maison qui grandit" etc...

Ci-joint un tableau de ces quartiers avec, par sarés, la répartition sociologique de la population.

La première remarque qui s'impose à la lecture de ce tableau est qu'il y a des Chilèr dans tous les quartiers, y compris les quartiers Madam'bron et Wola, fiefs des autres clans. Par contre les Madam'bron sont à 78 % dans le quartier qui porte leur nom, 8 % dans les autres quartiers du petit Magoumaz, et les 14 % de reste de l'autre côté de la Moskota. Il n'y a que 30 % des Wola dans le quartier Wola-Hildgai 66 % sont de l'autre côté de la Moskota, tout proche, et ceux qui résident à Wola-Hildgai ne sont qu'en situation provisoire, car le chef de Magoumaz parle fréquemment de les déplacer à leur tour vers Ldabam. 78 % des "étrangers" sont également de l'autre côté de la Moskota, et parmi les 22 % qui sont dans le petit Magoumaz, les 13 % du quartier Varkouda sont sur le versant orienté vers l'ouest et tout près de Ldabam, et 6 % sont dans le quartier Madam'bron. Les forgerons sont répar-

REPARTITION DES GROUPES SOCIAUX DANS LES QUARTIERS

		CHILER	MADAMBRON	WOLA	FORGERONS	ETRANGERS	TOTAL
M A G O U M A Z	MBIJE .	71	9		1		81
	VARKOUDA	102	2	3	10	21	138
	HILDGAI	45			9	1	55
	HILDGAI-WOLA	30		25		2	57
	ZAWAI	58					58
	GUIRMANGAI	67				1	68
	BANDAMAI	42					42
	NDOUVGAI	72	1		6		79
	BAWALA	21					21
	MADAM'BRON	11	114			11	136
L D A B A M	SAKOTAI	129	2	6	1	32	170
	LDABAM-WOLA	2		31		29	62
	GOMA	82			4	8	94
L D A M A N	KADELAI	76		3	8	10	97
	DZAWANDAI	83	12	5	1	24	125
	WAIZKAD	34	6	10		18	68
	BEKETEM	13				3	16
		938	146	83	40	160	<u>1367</u>

tis de telle sorte qu'aucun non-forgeron. (vavaï) n'a de trop grandes distances à parcourir pour s'en assurer les services.

On constate donc que les quartiers les plus anciennement occupés, ceux du petit Magoumaz, sont les plus homogènes quant à leur peuplement, ce qui pourrait s'expliquer facilement : étant donné leur expansion démographique considérables, les Chilèr ont occupé les premiers ou ont voulu se réserver les terres disponibles dans le périmètre du petit Magoumaz. Leur pression démographique s'est doublée d'une pression politique ; les autres clans ont été relégués au maximum sur les marges. Les "étrangers" ne sont autorisés à s'installer qu'à l'extérieur de ce périmètre, au voisinage des deux lignages bannis, Ldabam et Ldamam. Il y a ainsi des quartiers qui ne sont occupés que par des Chilèr et des forgerons : Hildgaï (avec un seul saré étranger), Zawaï, Guirmangaï (un étranger), Bandamaï, Bawala et Ndouvgai (un seul Madam'bron).

La répartition des lignages du clan Chilèr dans les différents quartiers est également intéressante. Ci-joint tableau.

On voit dans ce tableau que les lignages refoulés Ldabam et Ldamam occupent leurs quartiers de façon quasi-exclusive, et seuls les quartiers Goma, Dzawandaï et Waïzkad ont un saré d'autres lignages. On voit aussi que ce sont les lignages les plus importants en nombre, et à eux deux ils sont presque aussi nombreux que tous les autres ensemble. Les Ldabam et Ldamam qui se trouvent dans le quartier Varkouda sont sur le versant ouest, tout près de la Moskota. Les Ldamam qui se trouvent à Hildgaï sont à la limite de Hildgaï-Wola, donc près d'un autre clan. Ce sont les seuls lignages à former dans l'espace des groupes "en bloc" et sans mélange avec les autres lignages de Chilèr. L'ostacisme est donc manifeste à leur égard, car les autres lignages sont uniformément répartis et mélangés dans tous les quartiers du petit Magoumaz.

Voyons de la même façon, quelle est la répartition dans les quartiers des différents lignages du clan Madam'bron.

REPARTITION DES LIGNAGES DU CLAN CHILER (par sarés)

		ZA- WAI	MEJE- WELE	MO- LAI	ROUM- TAI	LDE- WE	MOJI- LER	GUED- JER	LDA- MAN	LDA- BAM	TOTAL
M A G O U M A Z	MBIJE _i	22	15	30	3	1					71
	WARKOUDA		37	20	13		12	3	12	5	102
	HILDGAI	17	12					10	5	1	45
	HILDGAI-WOLA	5	1					3	21		30
	ZAWAI	9	7	3			12	27			58
	GUIRMANGAI	3	18	45				1			67
	BANDAMAI		9		1		32				42
	NDOUVGAI		26	1		5	2	38			72
	BAWALA	17	3				1				21
	MADAM'BRON		3	3			2	4			11
	L D A B A M	SAKOTAI								129	
LDABAM-WOLA									2		2
GOMA				1					81		82
L D A M A N	KADELAI							76			76
	DZAWANDAI	1						81	1		83
	WAIZKAD _i	1						28	5		34
	BEKETEM							13			13
		75	131	102	17	8	63	82	236	224	938

REPARTITION DES LIGNAGES DU CLAN MADAM'BRON (par sarés)

	NDIVED	NÐULE	DEHIDE	LAGOA	LAFAI	TOTAL
MBIJE		9				9
VARKOUDA		1		1		2
NDOUVGAI				1		1
MADAM'BRON	70	6	15	6	17	114
SAKOTAI		2				2
DZAWANDAI	5	2		5		12
WAIZKAD				6		6
	75	20	15	19	17	146

On voit que pas un lignage ne se retrouve intégralement dans un quartier sans qu'il y cohabite avec d'autres lignages, et les lignages qui occupent seuls un quartier ne s'y trouvent pas dans leur intégralité. Il en est de même pour les lignages du clan Wola, dont nous ne reproduirons pas le tableau.

Construisons le même tableau pour la répartition des étrangers d'après leur village d'origine (par sarés) :

	ZIV- VER	OU- PAI	DOU- VAR	CHOU- GOULE	MOUD- OUGOA	MA- BASS	GOU- SDA	VIR- DEKE	MEK- CHE	MO- KOLA	MOT- SAGOI	DIV-	Tot.
M A G O U M A Z L D A B A M L D A M M A M	VARKOUDA	1		10	1	5				4			21
	HILDGAI											1	1
	HILDGAI-WOLA				2								2
	GUIRMANGAI	1											1
	MADAM'BRON	1					2				7	1	11
	SAKOTAI		2		9	1		8	12				32
	LDABAM-WOLA				29								29
	GOMA				3	2	2					1	8
	KADELAI	7	2									1	10
	DZAWANDAI	8	1		3		6					6	24
	WAIZKAD	1				14						3	18
	BEKETEM	2					1						3
		21	5	10	4	62	10	4	8	12	4	7	160

Nous avons vu dans les tableaux précédents qu'il n'y a pas de quartiers peuplés exclusivement d'étrangers et que la majorité des étrangers se trouvent à Ldabam et Ldaman. Nous savons maintenant que les hommes originaires du même village ne forment pas de groupes compacts mais se trouvent au contraire dispersés dans plusieurs quartiers, à part quelques petits groupes.

La répartition des différentes unités sociales entre les différentes unités spatiales appellent maintenant quelques réflexions sur les relations entre groupes de parenté et groupes de résidence.

Si le principe clanique semble régir la résidence, -comme c'est le cas pour le clan Madam'bron, qui réside à 78 % de ses membres dans le quartier du même nom-, il ne le fait pas de façon exclusive, puisqu'il y a des Chilèr dans tous les quartiers. Ce n'est pas non plus le principe lignager, nous l'avons vu, sauf pour les Ldabam et Ldaman, mais ceux-ci doivent à des circonstances particulières ~~anormales~~ d'avoir le statut qui est actuellement le leur. Ce serait plutôt en raisonnant en termes d'espace vital du clan Chilèr, le clan investi de la chefferie, que nous pourrions peut-être trouver une explication plus satisfaisante. C'est un principe à la fois démographique et politique -la démographie du clan des chefs- qui régit la résidence à Magoumaz. L'expansion des Chilèr a culbuté les autres clans sur les marges. Ils auraient également écarté les deux lignages indésirables, Ldabam et Ldaman, pour avoir plus d'espace, en profitant d'une occasion favorable. Et ils maintiennent actuellement leurs positions, en permettant aux étrangers de ne s'installer qu'au-delà de la Moskota.

C'est donc la lutte pour la vie et le triomphe des plus forts, parce que les plus nombreux. Principes élémentaires -certes- mais principes fondamentaux régissant cette société qui, en butte à des conditions de vie extrêmement difficiles, veut subsister.

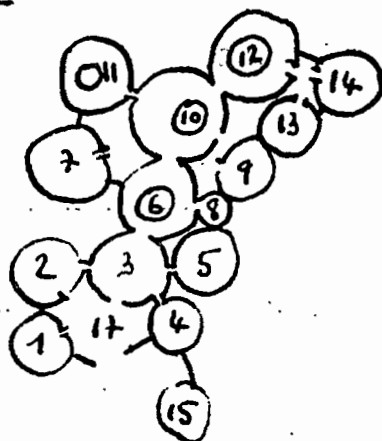
L'histoire du peuplement de Magoumaz nous permet de comprendre les grands traits de son organisation sociale. Les descendants de trois ancêtres qui se sont rencontrés à Magoumaz au terme de leurs pérégrinations forment aujourd'hui l'ossature de la société villageoise : trois clans de statut différent qui coexistent avec des forgerons et des étrangers (kéda). Les clans se segmentent en plusieurs lignages majeurs, découpés eux-mêmes en plusieurs lignages mineurs qui regroupent les unités familiales. Nous allons considérer ces éléments l'un après l'autre.

- 1 - LE GAY OU LA FAMILLE ELEMENTAIRE :

L'unité sociale fondamentale, le noyau de la société villageoise est la famille restreinte ou gay. Elle est composée du père, de sa ou de ses femmes, et de leurs enfants non-mariés. Le mot gay désigne en même temps l'habitation de cette famille (cf. schéma), ensemble de cases rondes à toit pointu serrées les unes contre les autres, et dont la taille varie avec le nombre des commensaux et des animaux domestiques (boeufs et chèvres). Ces cases communiquent les unes avec les autres, il n'y a pas normalement de cour intérieure et il n'y a qu'une seule entrée pour pénétrer dans le gay. Cette entrée est gardée par la case du père (case n° 3). Le gay est à la fois groupe de parenté, groupe de résidence patrilocale, groupe de production et groupe de consommation. Il a une certaine autonomie politique et religieuse.

Le gay est sous l'autorité du père ; bab-gay = père du gay, qui commande à son monde et gère ses biens sans en référer à personne. La famille porte d'ailleurs son nom, et l'on dit par exemple gay-Léfé pour désigner l'habitation de Léfé et toute la famille qui l'habite. Il est le centre de gravitation de la constellation familiale. Ceci est inscrit à l'évidence dans l'ordonnancement de la case, où la case du père commande le passage dans toutes les autres : pour entrer comme pour sortir, les femmes et les enfants doivent passer par la sienne.

PLAN D'UN GAY MATAKAM



(16)

Levé topographique: Boulet

LEGENDE

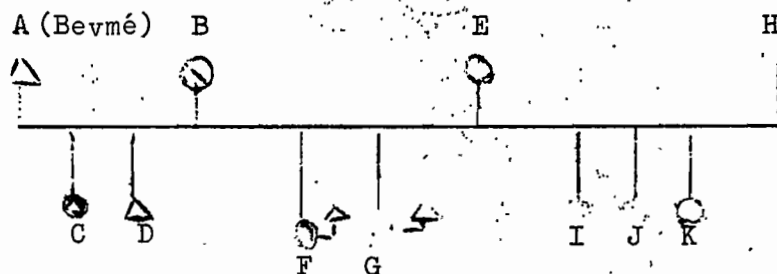
- I. HADAK: case de réception et de passage
2. KUDUMLDE: case du boeuf
3. HUDOK: case de LEFE, bab-gay
4. KALAK: case contenant la réserve de taro
5. KUDUMLDE: case du boeuf
6. HUDOK-NGWAZ: case de femme avec grenier
7. KALAK: case des fils
8. KU DUMBOK: case des chèvres
9. KALAK: case des filles (et de la fiancée avant mariage)
10. HUDOK-NGWAZ: case de femme avec grenier
11. HUDOK-NGWAZ: case de femme avec grenier
12. HUJEB: grenier du bab-gay
13. TCHED: cuisine
14. TCHED: cuisine
15. GUIKUSOF: grange à mil (paille)
16. GUIKUSOF: grange à foin
17. MOZODA: auvent

ECHELLE:



Analysons la structure familiale en prenant le gay de Bevmé, du clan Chilèr, habitant le quartier Mbijé.

Figure -I-



Parmi les femmes que Bevmé (A) a épousées, trois lui ont donné des enfants, ce sont les trois que nous inscrivons sur ce tableau. B, qui est maintenant divorcée et remariée dans un autre village, lui a donné deux garçons, C & D, qui n'ont pas encore trouvé femme et habitent toujours chez leur père. Bevmé a ensuite épousé E, qui lui a donnée deux filles, F & G. Celles-ci sont mariées et ont quitté la concession paternelle. Bevmé a ensuite épousé H, qui lui a donné deux filles, I & J, et un garçon K, tous trois en bas âge. Il y a donc 8 personnes à résider actuellement dans le gay de Bevmé : A, C, D, E, H, I, J et K. Quand C se mariera, il quittera son père et deviendra à son tour bab-gay, et bab-guidao (propriétaire de son champ). Son père n'aura plus autorité sur lui. De même pour D. Par contre K, qui est le benjamin (matabao) ne quittera jamais le gay paternel. C'est lui qui succèdera à son père, à la mort de celui-ci, à savoir qu'il héritera de sa case, de ses champs et aura la charge de sa mère, si elle est encore vivante. Si K vient à se marier, son père lui construira une case contigüe à la sienne. K restera dans le système familial sous l'autorité du père.

Comme B est partie, c'est maintenant E qui est mam-gay (mère du gay), titre réservé à la première femme, et entourée pour cela d'une déférence particulière de la part de son mari et de tous les enfants, y compris ceux des autres femmes.

Le gay prend en général deux repas par jour, le matin vers 8 heures, et le soir, après le coucher du soleil, vers 20 heures. L'essentiel de l'alimentation est le mil, préparé en boule, à laquelle on

ajoute une sauce faite d'un mélange de graines écrasées de haricots et d'oseille de guinée et de feuilles de haricots. On y adjoint le sel de fabrication locale (1). C'est la femme qui prépare toujours la boule de mil; la sauce et le sel. Si l'on consomme de la viande, chose rare, c'est le père seul qui la préparera, et cela dans sa case et non dans la cuisine. Quand le mari et la femme n'ont pas d'enfants, ou quand ceux-ci sont sortis, ils mangent ensemble dans le même plat. Quand les enfants sont là (même s'il n'y en a qu'un), ils mangent avec leur mère dans un plat, le mari mangeant seul dans un autre plat. Le fils aîné (tsuvaa) ne mange jamais avec son père, ne s'assoit jamais à la même place que lui et ne met jamais la main dans le même plat. Il ne prend ni ne fait jamais rien qui appartienne ou qui soit du ressort de son père. Quand le père est absent, l'aîné ne mangera jamais de la viande avant que le cadet (malpababa = l'ami du père, qui représente son père en toutes occasions) n'y ait touché avant lui. Le bab-gay doit toucher la viande le premier avant toute consommation.

Pendant la saison des pluies, les repas se prennent à l'intérieur de l'habitation, le père dans sa case (hudok - 3); les femmes et les enfants dans l'une des cases de femmes (hudok-ngwaz - 6). Pendant la saison sèche, on mange dehors. Les repas ne se prennent qu'entre personnes qui habitent le même gay.

Le bab-gay doit toucher tous les objets qui sortent de la case, afin que son autorité soit toujours manifestée. Il a seul accès au grenier au mil (hūjet - 12) dans lequel il entre tous les 2 ou 3 jours pour en tirer de quoi nourrir sa famille pour les 2 ou 3 jours suivants. En son absence, seul le cadet peut remplir cet office, et jamais l'aîné. Ce dernier est l'objet de tous ces interdits (dzar) pour qu'il ne soit pas trop désireux de prendre la place de son père et d'accélérer sa mort. Car si le père meurt, son fils aîné n'étant pas encore marié mais suffisamment grand (gola Cf. infra), c'est cet aîné qui devient bab-gay.

L'aîné doit normalement se marier avant son cadet, et celui-

(1) - excréments d'animaux séchés puis brûlés à travers lesquels on filtre de l'eau. Le sel est utilisé sous cette forme de solution.

ci ne pourra le faire tant que son aîné ne l'aura pas fait. Par contre si le benjamin se marie avant eux, l'aîné et le cadet doivent quitter le gay paternel et vivre chez un parent. Tout cela pour montrer que le cycle de succession est révolu et que c'est seul le benjamin qui prend la place de son père, pour mieux assurer la permanence de l'établissement familial.

Si le père a de la terre disponible, il installe normalement le gay de ses fils à proximité du sien. S'il en manque, ces fils iront chercher une place plus loin, dans un autre quartier, ou en désespoir de cause dans un autre village.

Si le père vit longtemps, il pourra voir grandir ses petits-enfants, les voir se marier et avoir des enfants à leur tour. S'il a gardé tous ses esprits, il parvient au statut de babginralaa, réservé aux vieillards qui ont de l'autorité sur leurs descendants parce qu'ils sont des hommes de bon conseil.

D'après PODLEWSKI (XXII), chaque femme Matakam met en moyenne 8 à 9 enfants au monde. L'enfant reçoit son ou ses noms -car souvent le père et la mère lui en donnent chacun un- de 6 à 10 jours après la naissance. Tous ces noms ont une signification, en général descriptive de l'enfant ou des circonstances de sa naissance :

- ex. VOIHOT = en retard (1). WELDEM - les yeux ouverts. KCHEF = petit.

La mortalité infantile étant très forte, quand la famille a déjà subi plusieurs deuils, les noms des enfants suivants en sont marqués, sans doute à titre propitiatoire :

- ex. REKANG = c'est extraordinaire (s.e. qu'il vive). MANASTAR : il passera la nuit (et ce sera tout) ; KUMSAI : tu vas mourir. KALDA : à jeter (il vaut mieux le jeter) etc... (2)

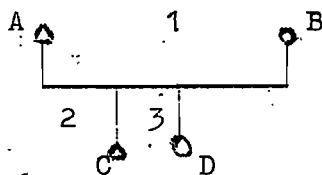
(1) Quand une femme a fait une fausse couche, par ex. après 3 mois de grossesse, et que de nouveau elle se retrouve enceinte et accouche cette fois normalement, les Matakam comptent 12 mois de grossesse pour l'enfant qui naît, et on l'appelle, VOIHOT : né en retard.

(2) Des noms Foulbé commencent à s'introduire à Magoumaz : OKLEO, BUBA, OUMAROU.

La mère allaite son enfant jusqu'à la naissance du suivant, et cela peut durer 2 ou 3 ans. L'enfant est pendant cette période kra-wa, ce qui signifie "enfant au sein". Le sevrage est brutal, et le bébé est mis du jour au lendemain à la boule de mil, d'où la prolifération des ventres gonflés chez les petits Matakam. Du sevrage à la puberté, les garçons et les filles sont kra : enfant. Après la puberté, le garçon est gola = jeune homme, et la fille bidalay = jeune fille. S'ils ne se marient pas, toute leur vie ils resteront l'un gola et l'autre bidalay. Le statut de la bidalay est matérialisé par son cache-sexe de fil, cache-sexe qui symbolisera son malheur et sa honte si elle ne se marie jamais. Le mariage l'autorisera à porter un cache-sexe métallique et la fera appeler ngwaz = femme. Le jeune homme en se mariant devient bab-gay. Le passage au statut de bab-gay et de ngwaz marque le passage à l'âge adulte, c'est à dire quand à son tour on en vient à constituer une cellule de production économique et de reproduction biologique, un gay. Les rapports sexuels sont interdits au gola et à la bidalay tant qu'ils ne sont pas mariés. Le grand âge fait de l'homme marié un jéjé = vieillard, mais aussi grand-père, et de la femme une madangwaz = vieille femme, en attendant la mort.

La gay est en quelque sorte l'atome du système de parenté Matakam. On y trouve les trois types fondamentaux de relation familiale, comme dans ce gay très classique à Magoumaz :

Figure - II -



1 - Relation d'alliance : A appelle B ngwaz-ga : ma femme ; B appelle A baki-ga : mon mari. L'attitude de A vers B est faite d'autorité, celle de B vers A est de déférence et respect.

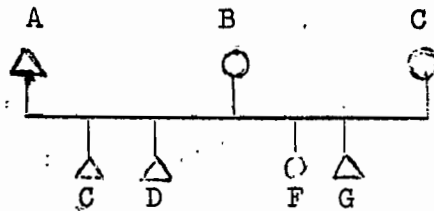
2 - Relation de filiation : A et B appellent C kr'ga : mon fils, et D dum-ga = ma fille. C et D appelleront A bab-ga : mon père, et B mam-ga : ma mère. L'attitude de A vers C et D est d'autorité familiale ; et celle de B est d'affection. L'attitude de C et D vers A est de dépendance et respect, elle est d'affection vers B.

3 - Relation de consanguinité : Cette dernière fait intervenir une terminologie descriptive. C appellera D dummanga : ma soeur (littéralement "la fille de ma mère"). D appellera C kr'mamga : mon frère (littéralement "le fils de ma mère").

La descendance est patrilinéaire, et la naissance vous fait membre à part entière du clan paternel. L'enfant adultérin est propriété du mari légitime et sera du clan de ce ~~Lui~~ ci. Les mères célibataires sont extrêmement rares. S'il s'en trouve, on les force à désigner le géniteur qui est contraint d'épouser la fille pour que l'enfant ait une parenté clanique. Si la fille ne veut désigner personne, on la fait avorter par le forgeron.

La descendance est patrilinéaire, et cependant j'appelle mon frère : fils de ma mère, du moins celui qui a la même mère que moi. En effet, dans la famille ci-dessous, où le père A a plusieurs femmes B et E, C et D étant les enfants de B et F et G les enfants de E.

Figure - III -



C et D s'appelleront Kr'mamga : fils de ma mère. Mais ils appelleront F dumbabga : fille de mon père, et G kr-babga : fils de mon père. F et G les appelleront également kr-babga. La parenté par la mère se trouve ici privilégiée (1), et cela a des implications sur les attitudes réciproques, implications qui sont très importantes quand ces kr'mam-ga et ces kr'bab-ga seront devenus, après leur mort évidemment, têtes de lignage. Si les relations entre kr'mamga sont égalitaires, les relations entre kr'bab-ga sont compétitives.

Les relations familiales s'inscrivent dans le double réseau de la parenté du père et de la parenté de la mère (leur clan d'origine).

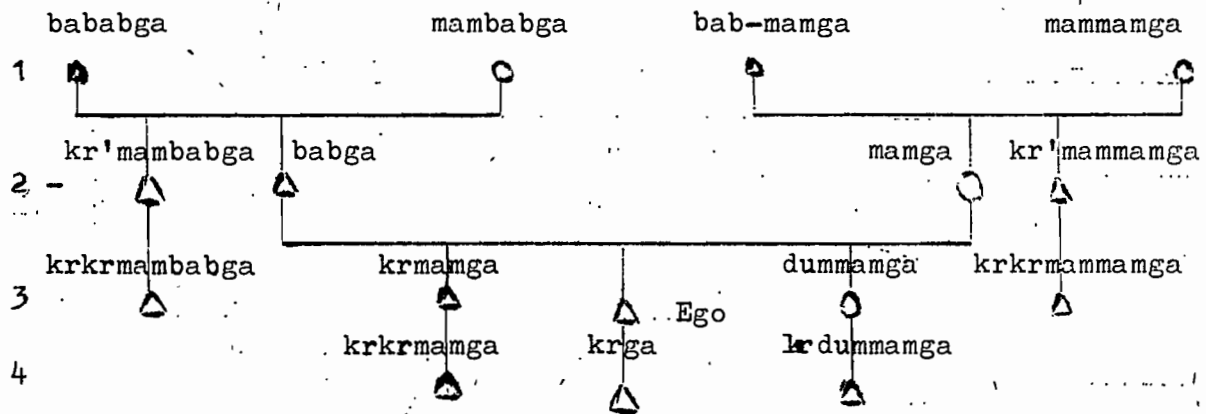
(1) De même en grec "frère" se dit adelphos : "celui qui a partagé le même sein" (delphos).

Le réseau de parenté clanique est une extension du réseau familial, et les trois couples de termes de base qui sont utilisés pour définir celui-ci ,

baba - mama = père - mère
kre - dum = fils - fille
baki - ngwaz = mari - femme

sont combinés pour définir celui-là. Cette terminologie devient de plus en plus complexe à mesure que l'on s'éloigne d'Ego, mais elle demeure logique :

Figure - IV -



Génération 1 : Le grand-père paternel d'Ego est appelé bababga = père de mon père. La grand-mère paternelle : mère de mon père = mambabga

Génération 2 : L'oncle paternel est appelé "fils de la mère de mon père" = kr'mambabga.

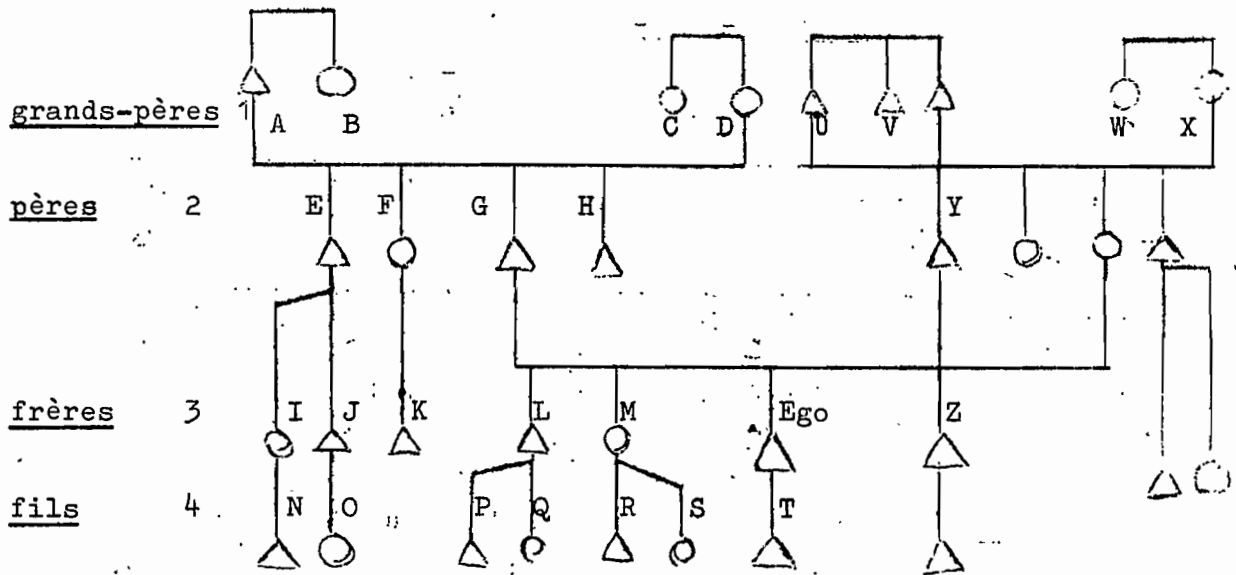
Génération 3 : Le cousin germain paternel est appelé : "fils du fils de la mère de mon père" = kr'kr'mambabga.

Génération 4 : Les neveux sont appelés soit : "fils du fils de ma mère", soit "fils de la fille de ma mère".

La combinatoire inverse opère du côté des maternels : toutes les terminaisons "bab-ga" sont remplacées par "mam-ga". Le cheminement logique passe toujours par la mère ou les grands-mères, les consanguins étant en premier lieu les "fils de la mère".

Cette terminologie descriptive se double d'une terminologie classificatoire. Cette dernière divise les parents de Ego en différents groupes. La parenté paternelle est beaucoup plus différenciée que la parenté maternelle. On y distingue la génération des grands-pères, celle des pères, celle des frères, et celle des fils, alors que la parenté maternelle est considérée globalement pour chaque sexe, indépendamment des générations.

Figure - V -



Génération 1 : Le grand-père A est appelé jéjéga, mais aussi son frère N, car il pourrait être le grand-père d'Ego. La grand-mère D est également appelée jéjéga, ainsi que sa soeur C, de la même façon. Il en est de même, du côté maternel, pour U, V, W et X. Toutes les filles du lignage de D et X sont appelées jéjéga. Tous les hommes du lignage de U sont appelés jéjéga, quelque soit leur âge (y compris Y et Z). Dans le lignage de A, qui est le lignage d'Ego, seuls les frères de A sont appelés jéjéga.

Génération 2 : G, qui est le père de Ego, est appelé bab-ga, mais aussi E et H, ses pères, et seulement ceux-là. F, la soeur du père de Ego, ne peut être appelée que dummambabga = la fille de la mère de mon père.

Génération 3 : L, qui est le père de Ego, est appelé kr'mamga, fils de ma mère. J, fils de E et cousin germain de Ego, peut être appelé lui aussi kr mamga, mon frère. K, fils de F et dont le père ne peut être que d'un autre clan, ne pourra jamais être appelé mon frère par Ego, mais "fils de la soeur de mon père" : kr'dummambbga.

Génération 4 : T, fils de Ego, est appelé kr'ga, mon fils, P, fils de L, père de Ego et R fils de M, soeur de Ego, peuvent aussi être appelés kr'ga. O, fils de J, également kr'ga. N, fils de I, ne sera jamais appelé kr'ga, mais kr'dum kr'mambabga, le fils de la fille du père de mon père. Les descendants masculins de O, P,R et S seront également appelé kr'ga par Ego.

Ego peut appeler toutes les filles de son clan dum'ga, ma fille, ainsi : F,I,Q et S, sauf ses soeurs, et encore, dans certaines circonstances, (quand ses soeurs viennent avec leurs amies travailler dans le champ de Ego):il pourra les appeler dum'ga, ma fille, et elles l'appelleront bab-ga, mon père, car tous ces termes impliquent l'appellation réciproque.

Du côté des maternels, Ego pourra appeler : mam-ga toutes les filles du lignage de sa mère. Tous les hommes du même lignage sont appelés kwiocka, même le jéjéga.

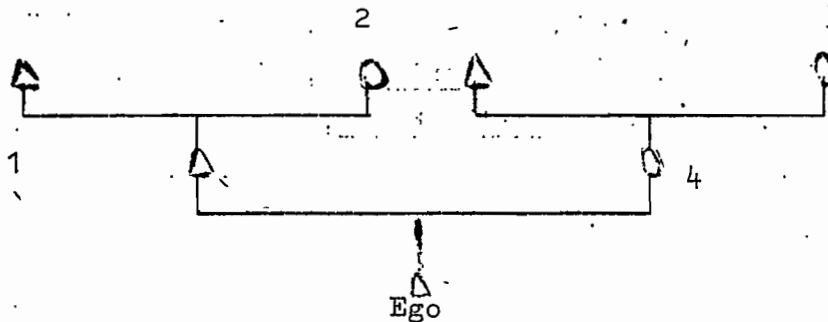
Les Matakam disent qu'ils utilisent ces appellations classificatoires par roaraï : terme qui signifie à la fois honte et respect.

Tous ces termes montrent l'importance de la consanguinité dans le système de parenté Mafa. Cette consanguinité est transmise en ligne masculine, et seuls ceux qui peuvent se rattacher directement à celle-ci sont appelés père, frère ou fils. Les filles du clan de Ego, dont les enfants appartiendront toujours à un autre clan, l'appelleront bab-ga, pour bien montrer que leur parenté avec Ego tient par l'ascendance masculine, parenté directe qu'elle ne pourront jamais transmettre à leurs enfants. On insiste donc sur la distinction du groupe des consanguins, qu'il faut préserver du mélange

et de la dissolution, mort de la société.

Ceci est encore attesté par un troisième type de terminologie, plus global que le précédent.

Figure - VI -



Ce schéma permet de distinguer 4 grands groupes de parenté, correspondant à 4 clans (1) : 1 = celui de Ego, 2 = celui de la grand-mère paternelle d'Ego, 3 = celui de la grand-mère maternelle, et 4 = celui de la mère d'Ego. C'est la parenté au maximum d'extension au-delà des lignages de référence. Les hommes du groupe 1 sont les membres du clan de Ego. Il les appellera tous : gwaliga = ma parenté, mon clan. Toutes les filles seront appelées : dalahigwaliga : les filles de ma parenté. Toutes les femmes seront appelées : ngwazigwaliga : les femmes de ma parenté (ces femmes étant originaires d'un autre clan.)

Les mêmes distinctions sont faites pour le groupe 2 :

- gwalijéjéga : la parenté de ma grand-mère
- dalahigwalijéjéga : les filles de la parenté de grand-mère
- ngwazigwalijéjéga : les femmes de la parenté de grand-mère

Pour le groupe 3 également, dont les appellations sont identiques à celles du groupe 2

Groupe 4 :

- gwalimanga : la parenté de ma mère
- dalahigwalimanga : les filles de la parenté de ma mère

(1) Les parentés par alliance seront vues au chapitre suivant.

-ngwazigwalimanga : les femmes de la parenté de ma mère.

Dans ces quatre groupes sont toujours distingués :

- les hommes qui transmettent la parenté
- + les filles qui ne pourront pas la transmettre...
- les femmes qui ne sont pas de cette parenté

pour affirmer que le principe de la parenté est la consanguinité transmise par les hommes.

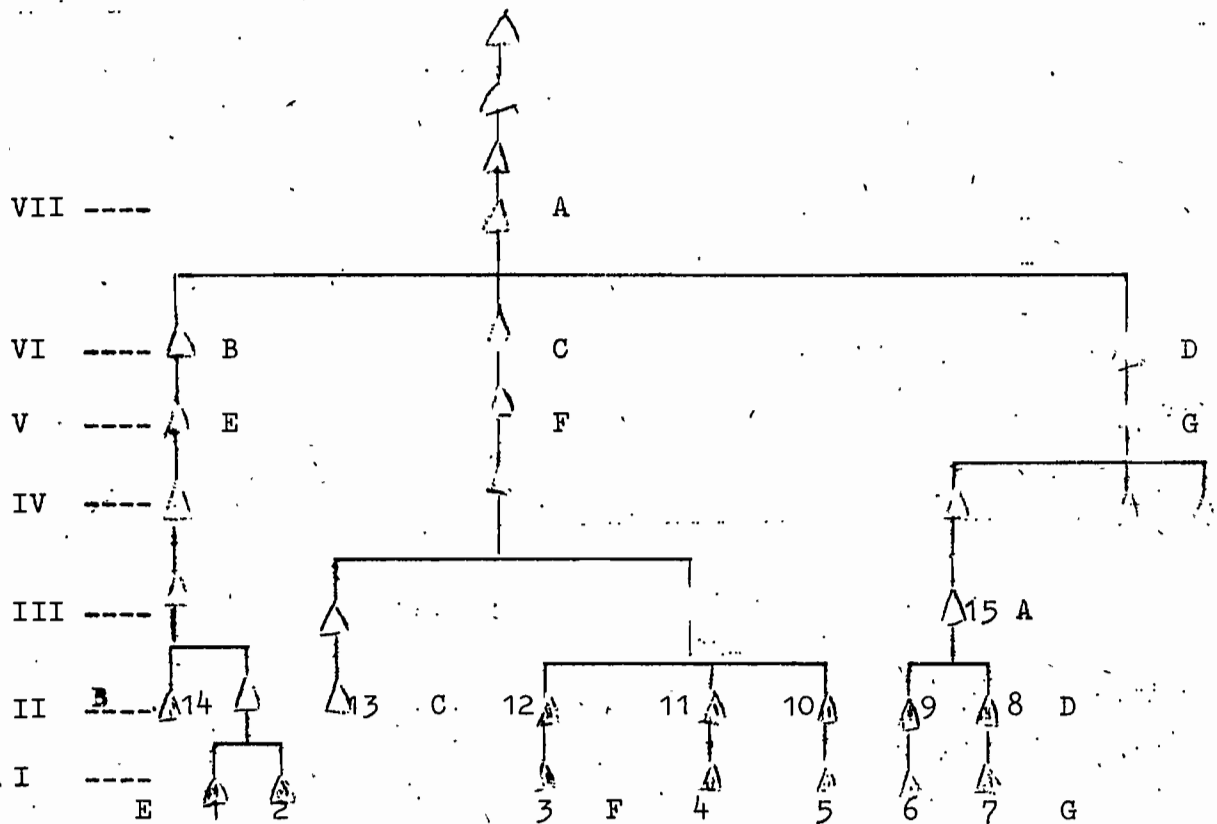
- 2 - LE GIDBULOM, ou LIGNAGE MINIMAL :

Le clan, unité maximum de parenté est divisé en plusieurs lignages qui regroupent eux-mêmes un certain nombre de familles restreintes. Entre le gay et le lignage majeur, que nous aborderons plus loin, se situent des unités permettant de différencier les membres d'un lignage en fonction de leur génération, comme le fait la terminologie classificatoire. Ces unités sont les gidbulom, que nous appellerons lignage minimal, bien que le terme ne convienne pas tout à fait.

Gidbulom signifie littéralement tête d'igname. Cette tête d'igname est un ancêtre situé à un niveau intermédiaire de la généalogie globale du clan. Mais ce niveau n'est pas aléatoire en ce sens qu'il ne dépend nullement de l'évolution démographique de telle ou telle branche de segmentation. Le gidbulom en tant que groupe social rassemble tous les individus qui ont un ancêtre commun situé exactement à 4 générations au-dessus de la leur.

Le gidbulom désigne à la fois l'ancêtre et le groupe qui lui fait référence.

Prenons un lignage fictif, le lignage Lambda :



L'individu 1 a l'ancêtre E comme gidbulom, puisqu'il est situé 4 générations au dessus de la sienne. L'individu 2 est dans la même situation vis à vis de l'ancêtre E, ils font donc partie du même gidbulom. Ils ont d'ailleurs le même père. Mais les individus 10, 11, 12, 13, qui n'ont pas le même père, font partie du même gidbulom, qui est l'ancêtre C. L'individu 15 est le dernier représentant du gidbulom A, de même l'individu 14 pour le gidbulom B.

Le schéma est simplifié. Chaque lignage est divisé ainsi en plusieurs gidbulom. Comme dans son lignage, Ego appelle "frère" (kr'babga ou kr'mamga) tous les membres de sa génération, chaque individu n'a dans son gidbulom que des individus qu'il peut appeler kr'babga ou kr'mamga, mais tous ses "frères" n'y sont pas. D'autre part, un père n'appartient pas au même gidbulom que son fils, ni que son petit fils.

Outre les rapports de segmentation, ces divisions structurent les rapports de générations. Le réseau de chaque gidbulom englobe

plusieurs individus, mais ne correspond pas du tout à la famille étendue, puisque les divisions qu'opère le gidbulom passent à travers la famille restreinte en séparant les pères des fils.

Les habitants de Magoumaz disent que le gidbulom permet de reconnaître à l'intérieur du lignage (qui peut atteindre de grandes dimensions) les gens de votre génération qui vous sont proches parents. Ce serait en quelque sorte des classes d'âge, mais avec cette différence que le gidbulom n'est pas coextensif à tout le clan et encore moins à toute la société.

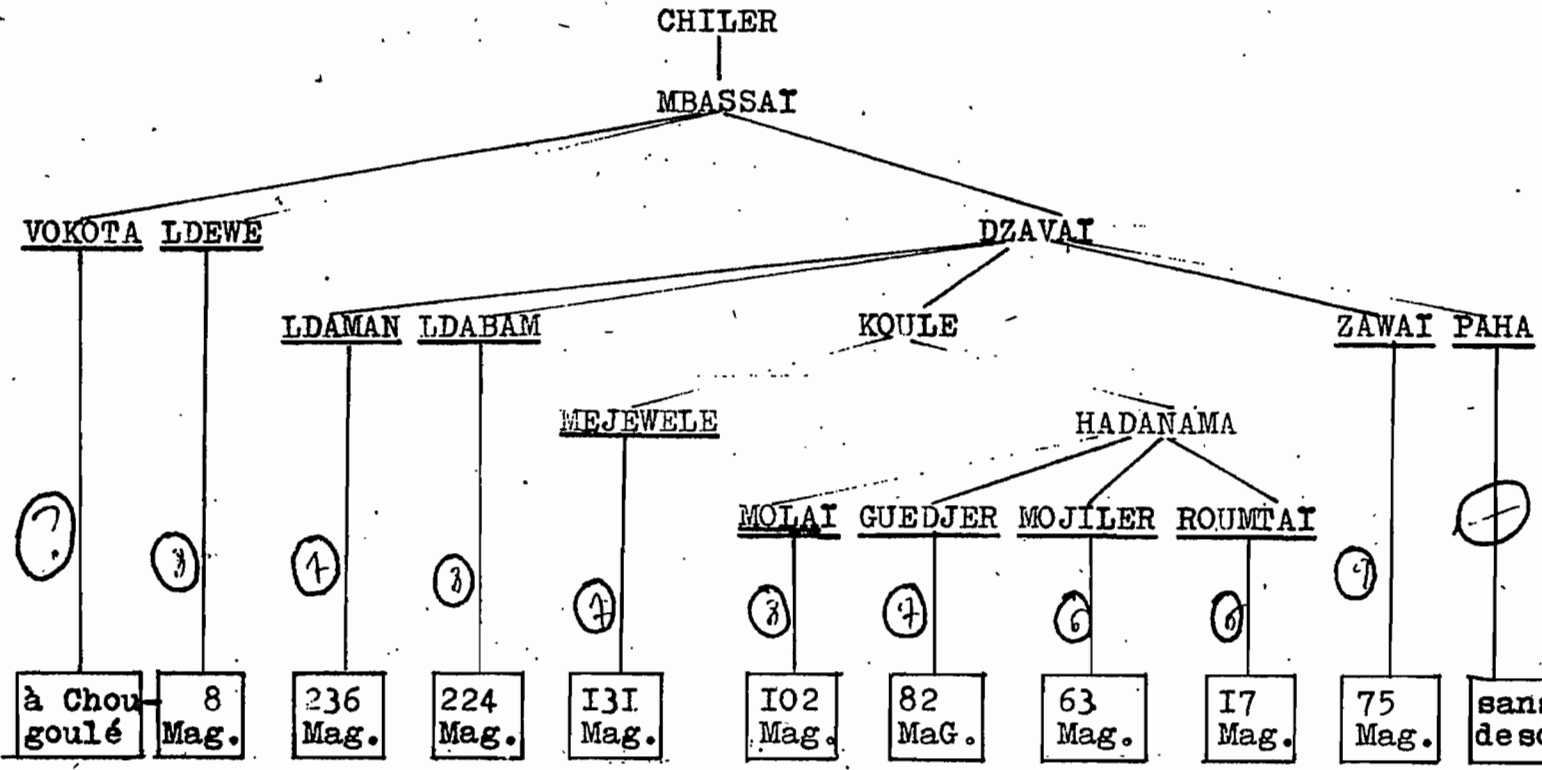
Les membres d'un même gidbulom sont coresponsables les uns des autres. Si l'un d'eux commet un vol et ne peut payer la compensation, les autres se cotisent pour verser le montant, en chèvres ou en argent, à charge pour les plus riches de verser davantage. Mais le voleur peut également être violemment bastonné par les autres pour éviter qu'il ne recommence. C'est un réseau de solidarité. Si un membre du gidbulom est attaqué de l'extérieur pour une raison quelconque, tous les membres de son gidbulom s'en vont le venger à coups de bâtons sur le gidbulom de l'attaquant. Le gidbulom n'a d'autre manifestation collective que lors des sacrifices à l'ancêtre de référence, sous la conduite de l'ainé (tsuvaa) du groupe.

Nous pensons aussi que le gidbulom a une autre fonction plus précise, celle de favoriser la mémoire sociale de la parenté et des généalogies : en oubliant les généalogies on oublierait les liens de parenté, base des relations intra-claniques. Le gidbulom aurait donc, à plus d'un titre, fonction de cohésion sociale. Cette cohésion pourrait en effet se perdre avec l'éloignement dans l'espace, car les membres d'un même gidbulom n'habitent pas forcément le même quartier.

- 3 - LE GODAR ou LIGNAGE MAJEUR :

Plusieurs gay forment un godar, de même que plusieurs godar forment un gwali. Le nombre de ces godar dépend des segmentations qui se sont opérées, segmentations qui sont elles-mêmes fonction de l'extension démographique du clan. On peut appeler ces godar lignages ma-

CHARTRE GENEALOGIQUE DU CLAN CHILER



(Les chiffres en noir représentent le nombre de bab-gay vivant à Magoumaz. Les chiffres en rouge représentent le nombre de générations qui séparent les vivants de leur tête de lignage.)

jeurs parce qu'ils sont l'unité maximum de segmentation chez les Matakams. Au dessus du godar on ne trouve que le gwali ou clan. Le gwali-Chilèr, dont la population est très nombreuse. (1) (plus de 5.000 individus) s'est segmenté en 11 godar. Le gwali-Madam'bron, beaucoup plus petit (876 individus), n'en comporte que 5.

Ces lignages portent le nom de l'ancêtre qui sert de référence ; cet ancêtre se situe en moyenne à 7,8 ou 9 générations des bab-gay les plus jeunes. On dit par exemple : godar-Zawaï, godar-Mojiler, etc...

- Ci-contre la charte généalogique du gwali-Chilèr de Magoumaz :

Cette charte montre à quels niveaux successifs se sont opérées les segmentations. Les chiffres de leurs populations respectives montrent que ces segmentations ont été faites surtout sous la pression démographique : plus un ancêtre a de descendants et plus ceux-ci sont segmentés, et plus ce niveau de segmentation s'éloigne de Chilèr. Des questions politiques ont dû intervenir aussi, puisque la chefferie est un enjeu pour tous les lignages, et l'histoire de leurs affrontements constitue l'essentiel de la vie politique de Magoumaz, que nous considérerons au chap. V.

Les lignages servent de référence aux individus pour se situer les uns par rapport aux autres à l'intérieur du clan, par la généalogie. Tous les vivants et les morts descendant du même ancêtre constituent le godar, et le groupe des vivants est appelé zurzi, qui signifie fond ... d'un panier, d'unealebasse. Ce zurzi constitue un réseau de solidarité pour ses membres, solidarité politique beaucoup plus qu'économique. C'est aussi le cadre de manifestations religieuses collectives, essentiellement pour le culte des ancêtre du lignage. Ces lignages sont dispersés dans tous les quartiers (cf. Chap I), et chaque fragment de lignage d'un quartier a sa vie religieuse autonome, sous la conduite de l'aîné (tsuvaa) de ce fragment. Quand l'ensemble du lignage sacrifie à l'ancêtre, ce sacrifice est fait par l'aîné de tout le lignage, accompagné des aînés des quartiers.

(1) - cf. chap. I

Beomé, qui est du lignage Malaï, nous a déclaré qu'il ne pourrait citer tous les noms des autres membres de son lignage, mais il saurait tous les reconnaître en tant que tels (ils sont 102 bab-gaï Malaï). Il voit souvent les colignagers de son quartier Mbijé, mais plus rarement ses colignagers des autres quartiers, aux occasions suivantes : en allant boire la bière de mil dans d'autres gay, en allant couper des herbes au mayo, au marché, aux funérailles, et le plus souvent lors des sacrifices communs.

Ainsi le lignage n'est pas un groupe de résidence, c'est avant tout un groupe de descendance.

- 4 - LE GWALI ou CLAN

L'ensemble des Godar forme le gwali. C'est le lignage d'extension maximum, que l'on peut appeler clan. Le gwali groupe tous les descendants vivants et morts d'un ancêtre commun réel, et dont tous les maillons généalogiques de rattachement sont connus. A Magoumaz, il y a 3 clans constitués, Chilèr, Madam'bron et Wola. Leur profondeur généalogique est en moyenne de 12 à 14 générations, en ne comptant pas celle des non-adultes. Le clan est une communauté de descendance qui repose sur deux éléments indispensables : les liens du sang et la résidence commune.

Les liens du sang sont essentiels : on ne peut faire partie d'un clan qu'à la condition d'y être né. L'adoption existe mais ne permet pas l'intégration au groupe de parenté. Des étrangers peuvent s'installer dans le clan, mais ils n'en feront jamais partie.

La résidence commune est également essentielle. Dans l'histoire de Magoumaz nous avons vu comment le héros fondateur avait quitté Moskota avec un groupe de parents. Une partie de ces derniers est restée à Tourou, une autre à Moudougoa, la dernière est restée avec Magoumaz. Magoumaz a débroussé une terre et s'y est installé: il a constitué ainsi un clan indépendant. La partie qui est restée à Moudou-

goa a pu en faire autant, et constituer aussi un autre clan tout à fait indépendant, bien qu'à l'origine la parenté était la même. Il y aurait donc à Moskita, à Tourou, à Moudougoa, à Magoumaz, 4 clans constitués et différenciés qui vivent de façon autonome de par leur éloignement géographique, et qui sont issus cependant de la même parenté. Ils ne gardent plus aucun lien, chacun d'eux étant orienté sur lui-même et le village qu'il habite.

Nous avons là les conditions de formation d'un clan: arriver sur une terre non débroussée dont on peut s'instituer propriétaire et y constituer un groupe de descendance. C'est ce qui s'est passé à Magoumaz pour Magoumaz, Chilèr et Wola. La dimension démographique n'intervient pas : un homme avec sa femme et leurs enfants, un gay, peuvent former un gwali minimum s'ils débroussent une terre qui n'appartient à personne (1). Le clan Chilèr à Magoumaz qui regroupe 938 babgay, soit environ 5000 personnes, reste toujours un seul et même clan. Les lignage Ldabam et Ldaman ont été chassés de Magoumaz. Ils ont trouvé suffisamment de terre non débroussée à proximité pour rester membres du clan Chilèr en gardant la communauté de résidence. Cela n'est pas arrivé à un autre lignage de Chilèr, les Vokota. Ceux-ci ont également été chassés à la suite d'une rixe, mais ils ont été chassés dans un village voisin, Chougoulé, dont le territoire était évidemment approprié. Les Vokota n'ayant plus la communauté de résidence avec le reste du clan ne font plus partie du clan Chilèr. Comme ils sont arrivés sur une terre déjà possédée, ils ne peuvent constituer un nouveau clan. Ils sont kéda (chiens) à Chougoulé. Il y a donc un lieu extrêmement fort, vital pour ainsi dire, entre la terre et le clan qui l'habite.

Les 3 clans de Magoumaz se distinguent les uns des autres par leur exogamie stricte. Le système de descendance étant rigide, les généalogies et les appartenances claniques bien connues, l'exogamie est également rigide.

(1) - Il semble qu'en pays Matakam cela ne soit plus possible.

Les 3 clans se distinguent également par tout un système d'interdits et d'obligations à signification religieuse et qui est lié au statut politique de ces clans. Ils ont une vie religieuse autonome - le culte de l'ancêtre de référence -.

- 5 - LES KEDA OU ETRANGERS

Nous avons vu que Magoumaz, outre les 3 clans, est peuplé d'un certain nombre d'individus originaires d'autres villages. Ils ont quitté ces villages pour différentes raisons : le manque de terre, une malédiction quelconque, une dispute (cf. les Vokota), et sont venus s'installer sur une terre qui n'est pas celle de leurs ancêtres et qui était déjà appropriée.

Pour s'y installer, ils ont dû demander l'autorisation du chef de Magoumaz, le bi-udam, qui est en même temps le maître de la terre. Ils ont ainsi été autorisés à y construire leur case et à cultiver une parcelle de terre. Mais ils ne seront jamais propriétaires (babgidao : père du champ) de cette terre, puisqu'ils ne font pas partie des bab-ouyak (père de la terre) de leur nouveau village, titre réservé aux membres des clans débroussés. Les Matakam font en effet la distinction entre dak, la brousse, ou son équivalent gi-kouza (littéralement : la case des herbes), la terre vierge, non cultivée, donc non possédée, et ouyak, qui est la terre débroussée et donc appropriée.

Les étrangers ne seront jamais assurés de la stabilité de leur établissements, car on pourra les chasser à tout moment. C'est pour cela qu'on les appelle kéda, chiens, car ils n'ont pas de terre comme les chiens et on peut les chasser à coup de bâton. Mais on n'utilise ce terme à leur adresse que si on veut les insulter.

Les Kéda participent à la vie sociale, politique et religieuse de Magoumaz. Ils prennent part aux sacrifices de leur clan d'adoption, prennent son parti dans les querelles. Quand ils meurent, leur clan d'origine vient les chercher pour les enterrer dans leur village natal. Si personne ne vient les chercher, ils peuvent être enterrés à Magoumaz.

Jusqu'à maintenant les Magoumaz ont accueilli beaucoup d'étrangers, indépendamment de leurs villages d'origine et des liens de parenté qu'ils pouvaient avoir avec les membres d'un des 3 clans. Maintenant, les terres se raréfiant, ils ont établi un goulot d'étranglement. Ne sont plus acceptés que les étrangers qui ont des relations d'alliance avec les Magoumaz. Bientôt on n'acceptera plus que les enfants des soeurs (kr'dummama ou kr'dumbaba).

Les enfants de kéda seront toujours kéda, quel que soit le nombre de générations depuis lesquelles ils sont installés, et les kéda se transmettent ainsi leur état de dépendance économique, sociale et politique.

- 6 - LES NGWALDA ou FORGERONS

Tous les non-forgerons sont vavaï, et les forgerons sont ngwalda. Les forgerons ont une place tout à fait particulière dans la société villageoise, et le clivage vavaï - ngwalda est un clivage essentiel qui passe à travers l'ensemble de la structure sociale.

Comme les autres individus, les forgerons font tous partie d'un clan dont ils sont issus : il y a ainsi à Magoumaz des forgerons Chilèr qui se rattachent généalogiquement à Chilèr, des forgerons Madam'bron et des forgerons Wola. Il y a aussi des forgerons kéda parce qu'ils ne peuvent se rattacher à aucun des 3 clans et qu'ils sont venus d'un autre village.

Un forgeron ne peut épouser qu'une fille de forgeron. Il ne peut non plus avoir de relations sexuelles avec des femmes vavaï, de même que les hommes vavaï ne peuvent en avoir avec les femmes ngwalda, sous peine de sanctions graves.

Les forgerons (1), outre leurs activités agricoles semblables à celle de tous les vavaï, sont spécialisés sur le plan professionnel et religieux : ils fabriquent les armes et les outils des non forgerons,

i

(1) - Pour le détail des activités des forgerons, voir PODLEWSKI (XXIV)

ils président à la naissance et à la mort des individus, en tant qu'accoucheurs et fossoyeurs. Ils sont aussi guérisseurs et participent aux sacrifices faits par le maître de la terre. Leurs femmes sont accoucheuses, guérisseuses et potières. Ils n'ont aucun interdit alimentaire, ce qui leur permet de manger de la viande toute l'année, en particulier la viande des bêtes sacrifiées lors des enterrements, ce que ne peuvent se permettre les vavaï. Un forgeron transmet son état à ses enfants, et jamais un ngwalda ne peut devenir vavaï. Par contre l'inverse est possible, et un non-forgeron peut devenir forgeron. Il suffit qu'il rompe ses interdits alimentaires en se mettant par exemple à consommer la viande des funérailles, qu'il se mette à travailler le fer et qu'il épouse une fille de forgeron. Mais la situation est alors irréversible, et il ne pourra jamais revenir à l'état de vavaï, ni lui ni ses enfants. C'est une opération qui tente peu les non-forgerons. Les forgerons font l'objet d'une sorte de crainte diffuse de la part des non forgerons, surtout parce qu'il manipulent les cadavres, mais il ne semble pas qu'il y entre du mépris. Les forgerons de leur côté ne semblent pas subir leur condition comme une malédiction ou une situation ~~inf~~ infériorisante. Ils semblent au contraire s'y trouver très à l'aise, et il faut dire que cette situation présente beaucoup d'avantages économiques,

Il y a ainsi à Magoumaz 40 gay de forgerons, dont 24 du clan Madam'bron, 10 de Chilèr et 6 kéda.

On peut se demander pourquoi, étant donné la règle sociale, tous les Chilèr ne sont pas forgerons, alors que Chilèr l'était lui-même (1). Un forgeron Madam'bron nous a répondu à cela que les descendants de Chilèr sont trop nombreux et qu'il n'y a pas besoin d'une telle quantité de forgerons à Magoumaz. Ce même forgeron nous a expliqué aussi pourquoi il fait lui-même partie d'une lignée de forgerons : cela est dû à un de ses ascendants qui un jour a mangé un veau mort sans savoir comment ce veau était mort, et ses homologues vavaï l'ont fait ngwalda.

(1) - A moins que Chilèr ne soit qu'un forgeron mythique.

Le groupe des forgerons présente tous les caractères de la caste : fermeture, endogamie, spécialisation professionnelle, et le clivage forgeron non-forgeron est étendu à toute la société.

- 7 - LA SOCIÉTÉ VILLAGEOISE

Ainsi se présente la structure sociale de Magoumaz, dont nous avons tout lieu de penser qu'elle n'est pas formellement différente de celle des autres villages.

La base de la société villageoise est constituée par les 3 clans descendants des 3 ancêtres fondateurs, clans qui ne sont tels que parce que ces ancêtres ont débroussé leur terre d'installation et sont de ce fait bab-ouyak; L'établissement de ce droit éminent sur la terre consacre l'existence du village, quelque soit le nombre de ces clans (1). Cette terre est sacralisée par l'accumulation des descendants qui y sont enterrés, et les sacrifices qui y sont célébrés sont un culte rendu à cette terre peuplée par les ancêtres.

Les 3 clans en principe égaux en tant que bab-ouyak, ont en fait un statut différent correspondant à leur ordre d'arrivée. Le premier clan investi de la chefferie a été le clan de Magoumaz qui à l'origine avait prééminence sur Chilèr, celui-ci n'étant arrivé qu'en second lieu. Mais une poussée démographique inégale ce fait passer la chefferie de Magoumaz à Chilèr, qui est maintenant le clan des chefs : gwali-baï (baï = chef). En souvenir de son ancienne chefferie, le clan Madam'bron en a conservé quelques prérogatives, que nous examinerons au chap. V. C'est à l'intérieur du clan des chefs qu'est toujours choisi le chef de Magoumaz (bi-udam), que l'on appelle aussi bab-dza = père de la montagne, bi-gwalibaï : chef du clan des chefs. Ce personnage est à la fois maître de la terre, pivot des institutions agraires et grand-prêtre du culte des ancêtres (bi-halalay). Les membres du troisième clan, le clan Wola, sont de simples "citoyens". C'est précisément cette citoyenneté qui fait défaut aux Kéda. Ils sont en quelque sorte des prolétaires sur le plan sociologique, en ce sens qu'ils n'ont aucun espoir de sortir de leur condition, à moins de regagner le

(1) Le village de Mavoumay comporte 4 clans, Douvar 1 seul.

village de leurs ancêtres. Les forgerons, par leur spécialisation professionnelle, sont indispensables au fonctionnement de la société agraire, et les vavaï en sont très dépendants.

Par contre, si cet ensemble de statuts différenciés est bien connu de tout le monde, il ne joue pratiquement aucun rôle dans les relations de la vie quotidienne, qui sont profondément égalitaires, du moins entre bab-gay, la société Matakam étant essentiellement une société de bab-gay.

Avant d'être du clan des chefs ou du clan Wola, avant d'être kéda, on est bab-gay, et tous ces bab-gay sont agriculteurs, ni plus ni moins que les autres. C'est le travail de la terre qui rythme les jours et les mois et qui, avec la famille pour et par laquelle il est accompli, fait l'objet de toutes les préoccupations. Et tout est bien quand le travail nourrit bien la famille.

L'habitat dispersé accentue encore cette concentration sur la famille restreinte, société dans la société. Cependant le gay est inscrit dans le réseau des relations de voisinage. Un Chilèr ne peut connaître tous les Chilèr, et il ne les connaît pas. Mais il connaît bien tous ses voisins (maltaoda), qui sont l'essentiel de ses fréquentations quotidiennes. On s'interpelle ainsi d'une case à l'autre et l'on converse à grands cris. On a ses amis d'enfance, avec lesquels on s'est lié en conduisant le cheptel familial dans les pâturages, et on les visite souvent, même s'ils habitent très loin.

La saison des pluies étant bien prise par les travaux agricoles, c'est surtout pendant la saison sèche, où le travail est nul, qu'on se consacre aux relations sociales. C'est l'époque des gi-zôm, des "sarés bil-bil", autrement dit des casés où l'on peut aller boire la bière de mil (zôm). Chaque gay à son tour en prépare, l'un aujourd'hui, l'autre demain. On avertit les amis à l'avance, et l'on se retrouve dans la pièce du bab-gay. On se communique les nouvelles des naissances, des mariages, des palabres, de la dernière récolte. On s'échauffe aussi, car on boit énormément. Le mam-gay a séparé sa bière de mil

en 2 parts, l'une que l'on donnera à boire à tout venant, gratuitement et l'autre qui sera payante (5francs CFA laalebasse). Les jeunes filles (bidalay) ne sont pas autorisées à fréquenter ces lieux. Les femmes mariées n'ont le droit d'aller boire que chez les voisins. Les hommes peuvent aller partout, même dans les autres villages, et l'on s'y informe en demandant : "gizôm tma" ? "bù est la case à bière de mil" ? Les forgerons peuvent également s'y rendre. Quand tout le monde est réuni, c'est à l'aîné (tsuvaa) du groupe qu'est réservé l'honneur de boire le premier, et l'on boit bouche à bouche dans la mêmealebasse avec ses amis de coeur. Les femmes qui participent restent toujours un peu en retrait, dans le fond de la pièce.

C'est aussi l'époque où l'on fréquente beaucoup les marchés, surtout celui de Mokolo, qui a lieu le mercredi. On y rencontre beaucoup de monde, on retrouve de vieilles connaissances, on parle avec sa belle-famille, on boit aussi. Et l'on rentre au village, par petits groupes, en chantant.

Si les clivages dus à la naissance (vavaï - ngwalda - gwali-baï) est à la résidence (bab-ouyak - kèda) s'estompent dans la vie quotidienne, les clivages de l'âge et du sexe ne perdent jamais leur force. Les plus jeunes et les femmes dépendent de l'autorité des plus vieux et des hommes. Mais si cette société est surtout une société masculine, elle n'est pas pour autant gérontocratique.

Chapitre - III - LE MARIAGE & LES ALLIANCES MATRIMONIALES

Le mariage marque l'entrée dans la vie du gola (jeune homme) et de la bidalay (jeune fille), et leur passage au statut d'adulte. C'est cet univers essentiel qu'il nous faut maintenant explorer.

- 1 - LE MARIAGE :

Le grand souci du jeune Matakam, est de multiplier les occasions de rencontrer des jeunes filles, afin de pouvoir trouver femme. Ce souci est d'ailleurs partagé par son homologue féminin, la situation de célibataire étant très inconfortable dans cette société. Ce sont des éternels mineurs, puisque seul le mariage permet de quitter le gay paternel. Nous n'avons pas de chiffres sur le pourcentage des célibataires masculins et féminins, mais on dit à Magoumaz que les filles qui restent célibataires après leurs 20 ans sont très rares, beaucoup plus rares que les célibataires masculins. Ce dernier phénomène pourrait être purement statistique, car, étant donné la polygamie, les filles ont plus de chances (statistiquement) de trouver un mari. Mais les hommes de Magoumaz refusent cette hypothèse; pour eux il y a tout simplement des hommes qui ne pourront jamais se faire aimer d'une femme, par malchance...

Dès 15 ans la fille peut se marier, le garçon un peu plus tard. Les parents aussi se mettent à chercher un conjoint pour leur enfant, mais le mariage sera toujours l'affaire du garçon et de la fille, en ce sens que le choix définitif dépendra d'eux, et non de leurs parents. La fille pourra refuser tous les prétendants qu'on voudrait lui imposer. Cependant, quand un garçon a trouvé une fille qui est en accord avec lui, il l'annonce à son père. Celui-ci va trouver le père de la jeune fille et conclut l'affaire, essentiellement en discutant le prix de la dot. C'est le père qui normalement paye la dot (skway) de son fils. Cette dot est extrêmement composite (cf. chap. suivant), mais l'essentiel est en chèvres (de 12 à 15 en moyenne), que l'on peut donner avant ou après le mariage et en prestations de travail chez le beau-père. Le versement de cette compensation matrimoniale est obligatoire, mais il peut s'étaler sur plusieurs années

(jusqu'à 10 ans). Si le père n'a pas de chèvres mais un boeuf, il vend celui-ci (un gros boeuf = 12 chèvres) pour s'en procurer. Mais on ne donne le boeuf lui-même pour la dot qu'exceptionnellement, parce que la traçation est alors considérée comme une vente de la fille. C'est la mauvaise dot. Pour certain bab-gay de Magoumaz, la dot a une signification de dédommagement versé au beau-père qui a beaucoup peiné pour élever sa fille, et fait beaucoup de sacrifices (éborgement de poules et de chèvres) pour la maintenir en bonne santé jusqu'à son mariage.

Si le fiancé a eu des soeurs récemment mariées, leur dot allègera beaucoup les soucis du père. Mais le jeune homme, pour ne pas être pris au dépourvu, surtout si son père a d'autres fils à marier avant lui, a pu commencer lui-même à accumuler des éléments de cette dot. Il le fait surtout en allant vendre sa force de travail pendant la saison sèche, à Mokolo ou chez les Foulbé de brousse qui font des cultures de saison sèche. Il peut le faire pendant des années. Il investit tout l'argent gagné dans des chèvres, capital ambulante et auto-fructifiant qu'il garde lui-même ou qu'il confie à des amis ou des parents.

C'est le père encore qui installera son fils. Il lui délimite la parcelle de terre qui sera la sienne, et lui indique sur quelle terrasse il construira son gay. Ce gay sera construit par le père et le fils, aidés par une foule de parents et d'amis. Le père donnera en outre 2 chèvres femelles à son fils, un boeuf s'il en possède lui-même plusieurs, une houe, des semences pour ses cultures et du mil pour pouvoir manger jusqu'à sa première récolte. De son côté, la mère donnera à son fils des poules que celui-ci vendra afin d'acheter de menus cadeaux à sa future belle-mère et à sa fiancée. De l'autre côté, la mère de la fiancée donnera à sa fille toutes les semences des cultures de femme, de quoi faire la sauce accompagnant la boule de mil jusqu'à ses premières récoltes, des Calebasses, des poteries et des jarres pour le travail ménager.

Les mariages ont lieu le plus souvent en saison sèche, parce que celle-ci laisse davantage de loisirs, et aussi parce qu'il est très difficile de construire les cases pendant les pluies. La cérémo-

nie est tout un processus.

Pendant 6 à 8 jours, les époux sont enfermés dans la case réservée aux filles (n° 9 du plan). Ce sont le parrain et la marraine de mariage, personnes choisies par le père et obligatoirement mariées, qui les enferment. Ils ne pourront en sortir que la nuit. Au bout de 2 jours, le parrain sacrifie une poule devant la case, et 2 jours plus tard une chèvre. Si ces sacrifices (Kulé) ne sont pas faits, il n'y a pas mariage. A la fin de cette période, les époux peuvent sortir. Le nouveau marié sort avec son couteau de jet sur l'épaule gauche, et on lui donne alors la peau de la chèvre sacrifiée qui lui servira de vêtement. La jeune mariée n'aura sa peau de chèvre et son cache-sexe métallique que 24 heures plus tard. Elle ne pourra parler aux parents de son mari que 12 jours plus tard, quand elle leur aura préparée une nourriture spéciale, faite de la poitrine de la chèvre sacrifiée 15 jours plus tôt et qui séchait jusque là au soleil, accompagnée d'une sauce de gombo et d'oseille de Guinée. Aussitôt après la marraine de mariage accompagne la jeune épouse au puits. C'est la première fois alors qu'elle puise de l'eau pour son mari. Le mariage est consommé et l'on procède à des libations de bière de mil pour le fêter.

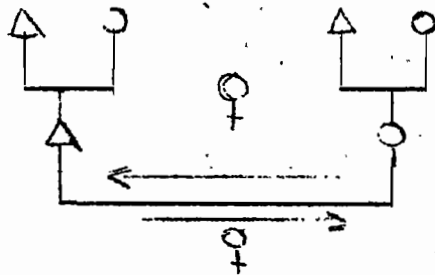
La période de claustration des époux n'est pas choisie en fonction des périodes menstruelles de l'épouse. Cependant les parents et le mari comptent les jours à partir des dernières règles de la femme, qu'elle les ait eues avant ou pendant son séjour dans la case. On se réfère aux phases de la lune, et toute la famille s'informe à la lune suivante si la femme est enceinte ou non.

Un nouveau gay est ainsi fondé, pour la perpétuation de la société. L'homme et la femme y rempliront leurs fonctions complémentaires, sous l'autorité du mari. Le premier devoir de la femme sera de faire des enfants, et le bonheur suprême pour le Matakam est d'avoir beaucoup de garçons -ceux-ci aideront leur père et résideront sans doute à côté de lui quand ils se marieront- et peu de filles, car elles sont appelées à quitter le gay et le village paternels à leur mariage. La joie c'est d'avoir beaucoup de monde dans la case, pour former la grande famille (gimaba).

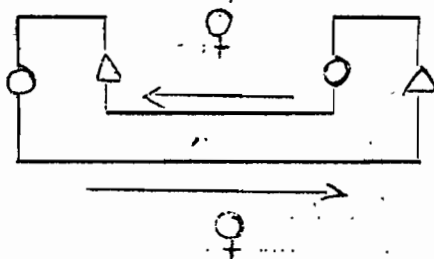
Cependant la femme ne doit qu'à son choix personnel de rester avec son mari. Si des mésententes se produisent, la femme peut quitter son mari ou celui-ci la répudier. Il peut aussi la répudier si elle est stérile. Mais les répudiations sont moins fréquentes que les départs volontaires des femmes. Que le couple ait eu des enfants ou non, la dot est toujours remboursable, ce qui ne va pas sans difficultés pour le père dont la fille est d'une grande instabilité matrimoniale. Ainsi Weldem, le chef du quartier Varkouda, ne s'est pas marié moins de 27 fois, mais il n'a que 3 femmes dans son saré.

- 2 - LES DIFFERENTES FORMES DE MARIAGE ET LA TERMINOLOGIE :

- a) La forme de mariage la plus répandue est celle que nous avons décrite. C'est un accord mutuel entre les parties intéressées -futurs époux, parents de l'un et de l'autre-, dans lequel une partie donne une fille en mariage et l'autre verse la compensation matrimoniale. C'est la forme que nous avons dans le schéma suivant :

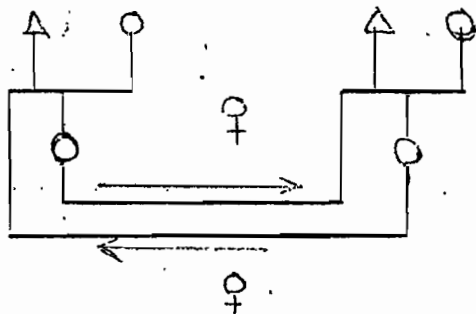


- b) Une autre forme, moins fréquente, est le mahombédé, mot qui signifie "échange". C'est un échange direct de femmes, sans dot. C'est un mariage préférentiel : Les femmes Matakam aiment beaucoup que la soeur de leur mari soit la femme de leur frère. Réciproquement les hommes aiment que leur soeur soit la femme du frère de leur femme, selon le schéma :

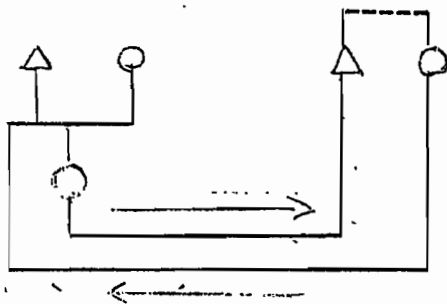


Ces échanges entre deux familles sont, paraît-il, très appréciés et recherchés. Mais nous n'en avons pas identifiés à Magoumaz. Cependant nous avons relevé des formes de "mahombédé" légèrement différentes, mais qui gardent leur caractère de stricte réciprocité et de simultanéité.

Premier sous-type : deux bab-gay s'échangent leur fille :

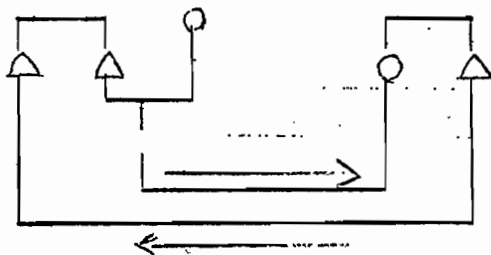


Deuxième sous-type : deux bab-gay échangent une fille contre une soeur :



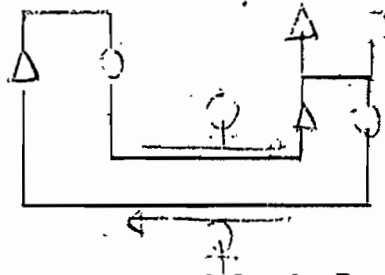
Ces formes d'échange tendent à se perdre devant la mauvaise volonté des filles qui ne veulent plus être échangées, "comme des animaux" et qui veulent choisir un garçon qui leur plaît. Il s'en maintient toujours entre Ziver et Magoumaz.

Le "mahombédé" prend de plus en plus la forme d'un échange différé avec introduction de compensations matrimoniales classiques. Les échanges de filles et de soeurs sont maintenant séparés par des intervalles de 1 à 8 ans. Ils prennent aussi des formes plus complexes comme celle-ci :



A donne sa fille à B qui donne sa soeur au frère de A.

Ou comme celle-ci :



A donne sa soeur au fils de B qui donne sa fille à A.

- c) Une troisième forme de mariage à Magoumaz est le mariage par enlèvement (tché aouday).

Une fille a un prétendant qui ne plaît pas à ses parents. Elle lui demande de l'enlever. Le prétendant demandera à un de ses oncles ou à un membre quelconque de son clan qui a beaucoup de grands enfants de l'héberger avec l'objet du rapt. Il pourra ainsi résister victorieusement aux assauts à mains nues des parents qui voudront reprendre leur fille. C'est la force qui prévaudra.

C'est une forme de mariage qui se pratique rarement à Magoumaz, mais de plus en plus dans les villages proches de Mokolo.

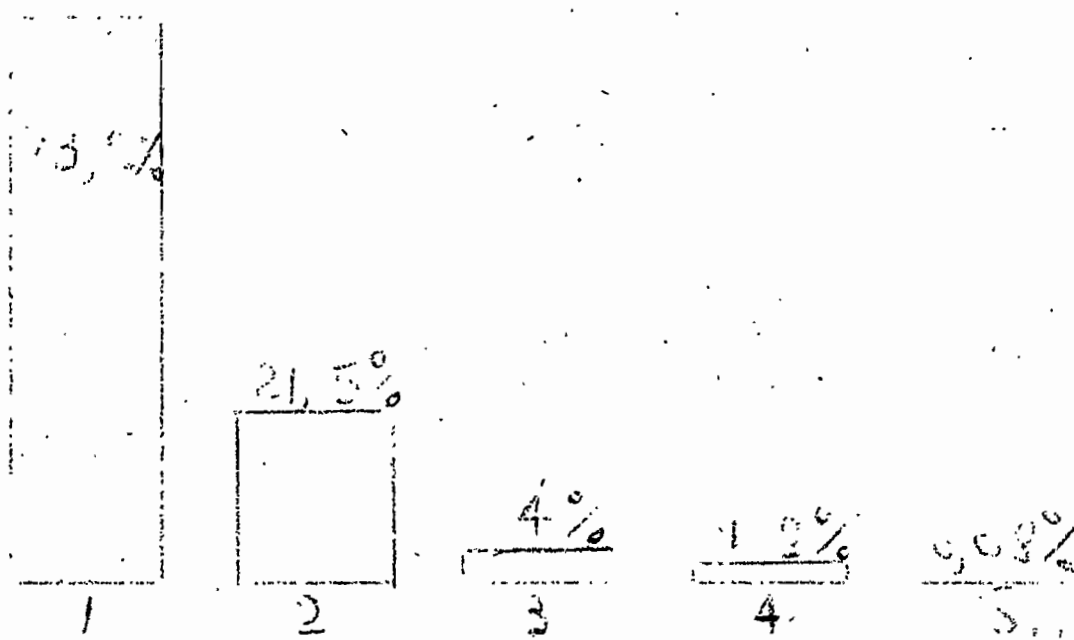
- d) La quatrième forme de mariage est ce qu'on appelle "l'héritage de la veuve" :

Quand un homme marié meurt, ses frères prennent ses enfants à élever et se partagent l'héritage pour nourrir ces enfants. La veuve doit suivre son benjamin chez le frère de son mari qui l'accueille, et elle doit épouser celui-ci.

- e) Le cinquième et dernier type est le mariage polygamique. A Magoumaz, un homme peut épouser autant de femmes qu'il veut. Mais le nombre de ses femmes dépendra surtout de sa richesse, car, si son père a payé la dot de sa première femme, c'est à lui de payer les autres. La raison la plus souvent invoquée pour justifier l'intérêt de la polygamie est la suivante : ce n'est pas tellement pour avoir davantage d'enfants, car on ne sait jamais si les enfants vivront ou

non, mais parce que les travaux agricoles et les menus travaux ménagers se font beaucoup plus facilement, et le bab-gay a beaucoup moins de souci dans sa maison, quand il a plusieurs femmes.

Les chiffres que nous avons recueillis à Magoumaz montrent cependant que la polygamie n'y est pas extrêmement répandue :



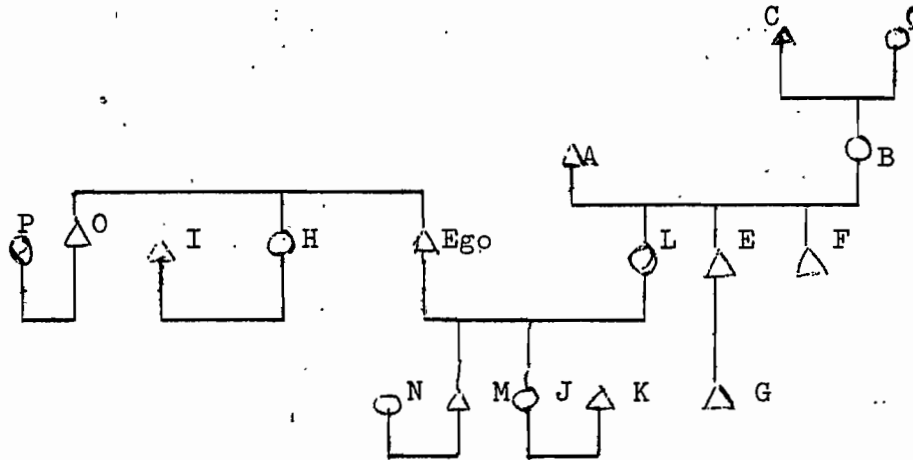
Les trois quarts des ménages à Magoumaz sont ainsi monogames. 21,5 % ont 2 femmes, 4 % en ont 3, 1,2 % en ont 4 et 0,08 % en ont 5. Plus le nombre de femmes augmente, plus vite baissent les pourcentages. Il est tout à fait loisible de penser que le nombre de femmes dans un gay est un élément révélateur du niveau de vie, et donc que les riches sont rares.

Mais qu'il y ait une, deux ou 5 femmes, le mariage crée toujours un nouveau réseau de parenté, la parenté par alliance, dont il faut examiner la terminologie.

Comme la parenté par le sang, la parenté par alliance comporte une triple terminologie.

La première est strictement descriptive et se définit par les combinaisons des trois couples de terme de base :

baba - mama = père - mère
kre - dum = fils - fille



- Ego appellera A, babngwaz-ga : père de la femme. Il appellera B : mam-ngwazga : mère de ma femme ; C : mammam-ngwazga : mère de la mère de ma femme ; E : kr'mamngwazgà : le fils de la mère de ma femme. I : baki-dummamga : le mari de ma fille. En remplaçant ngwaz par baki, nous avons la parenté par alliance de la femme.

La deuxième terminologie est descriptive.

- Ego appellera skwarga sa belle-mère B et toutes les filles du lignage de sa femme, y compris la grand-mère de sa femme. Il appellera méchéga sont beau-père et tous les hommes du lignage de sa femme. Les individus I et K seront également appelés méchéga par Ego. Par contre, les individus F, N et P pourront être appelés ngwaz-ga par Ego car il aurait pu les prendre pour femmes. Ego peut également appeler N, la femme de son fils : dum-ga "ma fille". De même K, mari de sa fille, pourra être appelé kr-ga : mon fils. Les appellations méché et skwar sont très respectueuses et destinées en priorité au beau-père et à la belle-mère. Les appellations sont identiques pour la parenté par alliance de la femme.

La troisième terminologie est globale. Ce sont des termes de référence plus que d'adresse. Ils concernent tous les membres du clan par alliance et les divisent en 3 groupes :

- gwaliméchéga : les hommes de ma parenté p/alliance
- dalahigwaliméchéga : les filles de ma parenté p/alliance
- ngwazigwaliméchéga : les femmes de ma parenté p/alliance

- 3) - L'EXO GAMIE ET LES POSSIBILITES DE MARIAGE :

Le régime des alliances matrimoniales dépend de règles très strictes.

La plus importante est l'exogamie classique. Un homme ne peut épouser une fille du même clan que lui, sous peine d'inceste. Comme la parenté clanique est bien connue de tous, c'est une règle sans ambiguïté.

En dehors du clan, différents lignages sont interdits au même homme : les femmes du lignage de sa mère ; les femmes du lignage de sa grand-mère maternelle ; les femmes du lignage de sa grand-mère paternelle ; les femmes du lignage de son grand-père maternel. Il ne peut non plus épouser les filles de sa soeur. Par contre il pourra épouser les filles des lignages des grands parents de son père et de sa mère, sauf évidemment celles de son clan.

Ici encore la descendance par les hommes est privilégiée : l'exogamie règne sur tout le clan des consanguins par le père, elle est limitée au lignage pour les consanguins par les femmes, et seulement sur deux générations. Ces limites de l'exogamie correspondent d'ailleurs à certaines limites de la terminologie de parenté : je peux épouser toutes les femmes que je ne peux appeler ni mam-ga, ni jéjéga, ni dum-ga.

L'endogamie des forgerons appelle aussi quelques remarques. Cette endogamie est réelle, à savoir que les forgerons ne peuvent se marier qu'entre eux, mais ils n'épousent pas pour autant des consanguins. L'exogamie clanique y règne, mais seulement pour le clan du forgeron lui-même et le clan de sa mère.

- 4 - LES ALLIANCES :

On raconte à Magoumaz qu'avant la colonisation une sorte de traité avait été établi entre les 3 clans Chilèr, Madam'bron et Wola. Les membres des clans Madam'bron et Wola devaient prendre toutes leurs

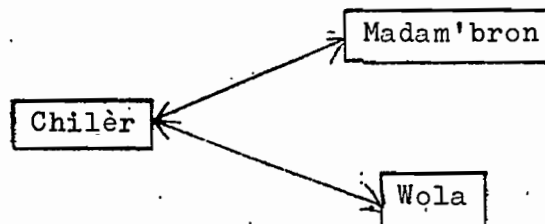
femmes dans le clan Chilèr, dans la mesure du possible, et ce dernier, de par sa taille, pouvait leur en fournir. Les clans Madam'bron et Wola avaient quasiment interdiction de prendre leurs femmes dans les villages voisins. Ils devaient les laisser à Chilèr, parce que les filles de Madam'bron et Wola n'étaient pas assez nombreuses pour ce dernier ; et qui prendrait les filles de Chilèr, sinon les Madam'bron et les Wola ? En cas de compétition pour une fille de mayam (habitant d'un autre village) entre les clans, Madam'bron et Wola devaient la céder à Chilèr.

Ce "traité" semble avoir toujours cours, comme l'attestent les chiffres (1) que nous avons recueillis pour l'ensemble de Magoumaz :

- 76 % des femmes mariées dans le clan Madam'bron sont du clan Chilèr.
 - 87 % des femmes mariées dans le clan Wola sont du clan Chilèr.
 - 19,5 % des femmes mariées dans le clan Chilèr sont Wola ou Madam'bron
- D'autre part les chiffres absolus donnent une image plus précise de l'égalité de ces échanges :

- Le clan Chilèr a donné : 120 femmes au clan Madam'bron.
- Le clan Madam'bron a donné : 107 femmes au clan Chilèr.
- Le clan Chilèr a donné : 87 femmes au clan Wola.
- Le clan Wola a donné : 105 femmes au clan Chilèr.

Ces 3 clans sont donc des échangeurs privilégiés de femmes, dans la mesure où Madam'bron et Wola donnent des femmes à Chilèr et en reçoivent :



Il reste trop peu de femmes à Madam'bron et Wola pour qu'ils

(1) - Ces chiffres portent sur les femmes mariées vivantes résidant actuellement à Magoumaz.

puissent en faire échange eux aussi, et si Madam'bron a donné 5 femmes à Wola, celui-ci n'a rien donné en retour.

Nous avons vu d'autre part que les étrangers (kéda) ne sont plus accueillis à Magoumaz s'ils n'ont pas de relations d'alliance avec l'un des 3 clans. Les chiffres montrent bien qu'il en est ainsi :

- 76, 5 % des femmes mariées aux kéda sont Chilèr
- 3, 35 % des femmes mariées aux: Kéda sont Madam'bron
- 1, 67 % des femmes mariées aux kéda sont Wola

Au total 81,5 % des femmes mariées aux kéda sont Magoumaz, et c'est évidemment Chilèr qui se taille la part du lion dans ces alliances.

Les alliances matrimoniales privilégiées entre Chilèr et les deux autres clans instituent d'ailleurs la "bonne naissance". On est "bien né" à Magoumaz quand on a son père du clan Chilèr et sa mère d'un des deux autres clans. Le "bien né" est entouré d'une certaine estime et bénéficie de certaines préséances lors de consommation de bière de mil. C'est le "vrai Magoumaz".

Les 3 clans de Magoumaz échangent donc leurs femmes en priorité, mais cela ne suffit pas pour trouver des femmes à tous les Chilèr, et ceux-ci vont les chercher dans les villages voisins.

L'aire matrimoniale de Magoumaz est très étendue, puisqu'elle englobe 37 villages. Toutefois, ce sont les villages limitrophes qui font l'objet des alliances les plus nombreuses, et le nombre de ces alliances décroît à mesure que l'on s'éloigne de Magoumaz.

En voici le tableau :

MAGOUMAZ : Origine des femmes mariées

CHILER	x 343	} 38 %	} 87 %	HAZALAK	: 6
MADAM'BRON	x 118			MOSKOTA	: 5
WOLA	: 108			HOUVA	: 4
ZIVER	: 333	NDOUVAL		: 4	
CHOUGOULE	: 158	MEFWELE		: 3	
LDENGDENG	: 123	MATSKAR		: 2	
MOUDOUGOA	: 68	LOUDAL		: 2	
VOUZAD	: 56	MEGUECHE		: 2	
OUPAY	: 36	MАЗAY. DJINGLIA. DOLONG.			
OUDAHAY	: 25	VANAM. VONOM. MBOZAO. GAWAR.			
LDAMSAY	: 15	WORGA. DALANG. VOUZAK. VENGOU.			
DOUVAR	: 14	WANDAY. VODVANG. ZONE ANGLAISE			
MÀVOUMAY	: 14	MOKOLO-KIRDI; Chacun : 1.			
MABASS	: 12				
MOKOLA	: 9				
TOUROU	: 9				
GOUSDA	: 7				

On remarque en premier lieu que 38 % des femmes mariées sont originaires de Magoumaz, ce qui est la conséquence des échanges entre les 3 clans et des alliances des kéda.

D'autre part, les villages immédiatement limitrophes, Ziver, Chougoulé, Ldengdeng, Vouzad, Oupay et Oudahay ont fourni 49 % de ces femmes. Ainsi Magoumaz dispose en quelque sorte d'une ceinture d'alliances.

Les villages de Ldamsay, Douvar, Mavoumay sont situés en bordure de la piste qui va de Magoumaz à Mokolo où se tient un grand marché tous les mercredis et où réside le chef de canton. Tourou et Gousda sont également des marchés. La position de Moudougoa est particulière : c'est là que réside le maître de la pluie qui a pouvoir sur Magoumaz.

La conclusion que l'on peut tirer de tout ceci est que ces alliances ne sont pas le fait du hasard. Elles sont le fruit d'une politique concertée. Les alliances sont recherchées au maximum à l'intérieur du village : la quasi-égalité des échanges entre Chilèr et les deux autres clans indique que ce maximum est atteint. Au-delà du village, on recherche surtout la proximité. La recherche de cette proximité apparaît encore plus évidente quand on envisage ces alliances selon leur répartition par quartiers. Ainsi le quartier Guirman-gaï, qui a une limite commune avec Ziver, a pris la moitié de ses femmes à Ziver. Le quartier Mbijé a fait de même avec Chougoulé qui est limitrophe et aussi Ldabam avec le village de Ldendeng.

La proximité des alliances est recherchée parce que, dit-on à Magoumaz, les alliés peuvent de la sorte se secourir plus vite en cas de malheur, d'incendie, de morsure de serpent etc.... Ces alliances en effet créent tout un réseau d'obligations et de solidarité. La première obligation envers le beau-père est de payer la dot, mais on doit aussi l'aider à cultiver ses champs, à réparer sa case, lui donner du bois, de la paille, et quand l'un des beaux-parents meurt, il faut aller passer une nuit dans la case du mort à chanter, à danser et à battre le tambour de deuil. A l'occasion des fêtes, on porte à ses beaux-parents du tabac, de la bière de mil, de la viande. Le beau-père en retour donne aussi de la bière et de la viande à sa fille et à ses petits-enfants. On doit souvent se visiter. La solidarité joue aussi en période de soudure difficile, et l'on se donne du mil pour subsister.

X

X X

Le mariage, par le fait qu'il constitue une nouvelle cellule sociale et économique indispensable à la perpétuation de la société, est pris très au sérieux, chez les Matakam. La société reposant sur la descendance patrilinéaire, il faut protéger celle-ci par des règles d'exogamie très strictes. D'autre part, le mariage impliquant une alliance entre deux groupes sociaux, est tout d'abord l'af-

faire du clan : on cherche à s'allier à des clans auxquels on ne fait pas la guerre, c'est à dire aux autres clans du village. Mais à Magoumaz, l'inégalité démographique étant trop grande, ces échanges intravillage ne suffisent pas, et il faut chercher à l'extérieur, chez les voisins, sur la route du marché, chez le maître de la pluie.

L'ORGANISATION ECONOMIQUE & LES FORMES DE COOPERATION

Cette société Matakam, dont nous commençons à voir se dessiner les contours à travers Magoumaz, doit mettre en jeu une organisation économique pour survivre à elle-même. Ce système économique est une agriculture d'auto-subsistance : "le groupe produit la totalité des biens nécessaires à sa perpétuation et à son accroissement à partir des ressources naturelles qui sont directement à sa portée" (XIX p. 43). Mais cette organisation économique ne peut être en contradiction avec l'organisation sociale sans risquer de créer des dysfonctions. Les deux aspects étant étroitement imbriqués à Magoumaz, il faut plutôt parler d'organisation socio-économique. Nous allons voir quels sont ses traits en examinant successivement la production des biens, leur circulation et leur consommation. L'étude de l'héritage et du régime foncier nous permettra de voir si le système est organisé pour se maintenir en son état. Enfin l'évolution des dots nous donnera des indications sur l'évolution générale du système face aux courants récents : introductions de la monnaie et du fer notamment.

- 1) LA PRODUCTION : (1)

L'essentiel de la production vient de l'agriculture, dont le mil est la culture de base, avec rotation petit mil - gros mil, d'une année sur l'autre. C'est la culture du bab-gay. Le tabac, le taro, le piment, le maïs, le riz lui appartiennent également, ainsi que les arachides. Ces dernières tiennent une place à part. Elles ont été introduites chez les Mafa par l'administration française, en même temps qu'un marché de l'arachide était constitué, afin que les impôts soient payés en numéraire et non pas en nature.

(1) Notre collègue Boulet a fait une étude complète du cycle agricole et des temps de travaux. Nous nous bornerons ici à l'essentiel, mais il faut se reporter à son étude, car les aspects géographiques du système agricole Mafa sont très importants étant donné les conditions naturelles et les caractéristiques démographiques de cette population.

Parallèlement aux cultures d'homme, dont le mil et l'arachide représentent la plus grosse part, les femmes font leurs propres cultures, en petites quantités : souchet, pois de terre, oseille de Guinée, haricot, gombo, calebasse, citrouille, aubergine, éleusine.

Toutes ces cultures sont faites avec une grande simplicité de moyens (1) : outils de fer, : houe, faucille, outils de bois : bâton à fouir ou plantoir, bâtons à battre.

Il existe aussi un peu d'élevage : boeuf d'embouche en strabulation permanente (cf. schéma du gay), chèvres et moutons, poules. Tous les bab-gay à Magoumaz ne possèdent pas de boeuf, mais certains en ont jusqu'à sept, Ils sont toujours nourris à la case. Les chèvres et moutons sont conduits au bord des mayos et sur les pâturages publics.

Une grande chasse (wara) est organisée tous les ans en saison sèche, dans des zones giboyeuses très éloignées du village. La pêche est minime.

La famille élémentaire (gay) est la cellule économique, le groupe de production de base. Chaque gay produit seul la quasi-totalité de ses moyens de subsistance sur des terres qui sont inaliénablement (sauf pour les kéda) les siennes. A l'intérieur du gay, la division des tâches se fait en fonction du sexe et de l'âge, à l'homme les cultures d'homme, aux femmes les cultures de femme. Cependant les femmes aident toujours leur mari pour le mil et les arachides et l'homme aide normalement ses femmes à leurs cultures. Les jeunes gens (gola) aident leur père, les jeunes filles (bidalay) aident leur mère pour les travaux agricoles et ménagers. Mais tout le monde est associé à la culture de mil et des arachides. La fille commence à travailler comme sa mère à partir du moment où elle a trois cadets, sinon quand vient sa puberté. Les tâches des petits garçons et des petites filles consistent à surveiller la case quand tout le monde est aux champs, à conduire les chèvres au pâturage. La petite fille doit également puiser l'eau et chercher des feuilles fraîches pour la nourriture. Les tous petits sont sur le dos de leur mère toute la journée, qu'elle soit aux champs ou dans sa cuisine.

(1) Boulet a analysé les techniques de production? Nous ne les aborderons pas.

Voici un tableau de la répartition des tâches du gay :

<u>Tâches</u>	<u>bab-gay</u>	<u>ngwaz</u>	<u>gola</u>	<u>bidalay</u>	<u>kra</u>
	hommes	femmes	garçons	filles	pét.enfants
cultures du mil	+	+	W	+	
arachides	+	+	+	+	
taro	+	+			
tabac/piment	+				
riz/maïs	+	+			
souchet	+	+	+	+	
pois de terre	+	+	+	+	
oseille de guinée	+	+	+	+	
haricot	+	+	+	+	
citrouille/calebasse		+		+	
gombo/aubergine		+		+	
éleusine	+	+	+	+	
débroussage	+	+	+	+	
sarclage	+	+	+	+	
récolte du mil	+	+	+	+	
battage	+		+		
cueillette	+		+		
transport de l'eau		+		+	+
transport du bois	+	+	+	+	+
cuisine		+		+	
filage		+		+	
tissage	+	+		+	
fabrication des cordes	+				
" des objets en bois	+				
construction de la case	+		+		
toiture	+		+		
chasse/pêche	+		+		
fabrication du sel		+		+	
" des vêtements	+		+		
pâtûre des chèvres					+
nourrir le boeuf	+	+	+	+	+
nourrir les poules		+		+	
garder la case					+
couper les herbes	+	+	+	+	+

On peut remarquer dans ce tableau que le gros travail des cultures principales est fait en commun. Il y a des tâches strictement masculines : le battage, la cueillette des fruits du caillédra, dont on fait de l'huile, la construction de la case, la toiture, la chasse, la pêche, et des tâches réservées aux adultes masculins : le piment, le tabac, la fabrication des cordes et des objets de bois, toutes tâches plus délicates et exigeant une plus grande technicité. Il y a des tâches strictement féminines : certaines cultures de femmes, le transport de l'eau, la cuisine, le filage, la fabrication du sel, la nourriture des poules. Il y a enfin des tâches uniquement du ressort des petits enfants : mener les chèvres aux pâturages, garder la case.

Le gay, pour indépendant qu'il soit économiquement, dépend du système des saisons pour ses cultures, et est intégré à tout le village pour la conduite de celles-ci. C'est en effet le chef du Magoumaz qui, en tant que prêtre du sol et responsable du bon fonctionnement des cultures, règle dans une certaine mesure la marche de celles-ci : il donne le signal de la plantation du mil quand il juge la période favorable. Il indique de même quand il faut le couper. L'agriculture à Magoumaz est donc un travail familial à rythme saisonnier intégré à l'ensemble villageois.

Le calendrier Mafa est un calendrier lunaire. Ce sont les 12 cycles de la lune (kyà) ou ki) qui font les 12 mois de l'année. Chacun de ces mois correspond aux périodes de l'année agricole et tire souvent son nom des travaux ou de la fête agraire qui s'y déroulent, à la manière du calendrier républicain. Les mois ne correspondent qu'approximativement à ceux du calendrier grégorien. En voici l'énumération :

- I - Ki-mogololom ou mafad : Octobre

C'est le premier mois de l'année à Magoumaz (à la limite, chaque village a son propre calendrier, qui correspond à son propre régime des pluies). Il coïncide avec une des grandes fêtes de l'année

la fête du Mogololom (1), ou fête de la bière de mil. Le mil est presque mûr et l'on peut ainsi avoir du mil nouveau pour fabriquer de la bière. C'est le chef du clan Madam'bron qui en donne le signal (cf. chap. suivant). Elle a eu lieu le 31 octobre 1966 à Magoumaz. On commence à récolter le mil rouge et l'éleusine.

- II - Ki-zavad ou maldâm : Novembre

C'est le mois de la maturité du mil, et l'on y fête les prémices = (zavad) de la récolte. Les villageois dansent le zavad pendant les nuits de pleine lune en rythmant leurs pas au son de flûtes en cornes d'antilopes. On récolte le souchet et les arachides précoces.

- III - Ki-matsidao ou momokwa : Décembre

C'est le mois de la récolte du mil. = (dao). on le coupe, on le fait sécher et on le bat (2) dans les aires à battre qui sont situées au voisinage des cases. On récolte aussi les arachides et les petites cultures de case. Quand tout est terminé on fait sortir les boeufs de case pour les faire pâturer.

- IV - Ki-maray ou matsarad : Janvier

C'est le mois de la fête du Maray, la fête du boeuf de case. Elle coïncide avec l'année du gros mil. C'est le chef du clan Chilèr, chef de village, qui en donne le signal en faisant sortir son boeuf le premier de sa case et en le sacrifiant. Le boeuf est consommé par les parents et les amis. Chaque bab-gay met son point d'honneur à avoir un boeuf de case et y consacre beaucoup de ses ressources. Mais tous n'y réussissent pas et ne peuvent donc bénéficier du

(1) A toutes les fêtes Matakam correspond un air (dimèche) particulier que l'on joue sur la harpe pentacorde (ganzaval). Il y a aussi le zavad, le Mogololom, le Maray, 6 Hudok (6 mois de saison sèche), le chant pour la femme, le chant quand on a tué la panthère etc.....

(2) Le battage du mil est entouré de précautions extraordinaires : il se fait de nuit, entre 3 h. et 6 h. du matin, le bab-gay dormant jusqu'à cette heure près de son aire, et l'ensilage est fait immédiatement. Vieilles habitudes des temps d'insécurité....

prestige de tuer un boeuf le jour du Maray, d'en distribuer les morceaux et d'être parmi ceux qu'on appelle "nduildé" : "ceux qui ont un boeuf". L'année du petit mil on procède à une petite fête correspondante : le mélébi, organisée en l'honneur du chef (bi). Les travaux agricoles sont inexistantes, mais c'est l'époque des mariages qui s'ouvre, donc des nouvelles cases qui se construisent.

- V - Ki-hudok ou matsamakad : Février

C'est le mois de la fête hudok, on y danse à la pleine lune comme pour zavad. On tresse la paille pour réparer les toits des cases.

- VI - Ki-mobeldai ou métchwed : Mars

C'est le mois du débroussaie = (mobeldai). On commence à préparer les champs pour les cultures, on répare les terrasses. On fabrique des gouttières pour l'écoulement des eaux entre les cases du gay.

- VII - Mokol : Avril

On continue à débroussaier et à préparer les champs pour les cultures en les binant.

- VIII - Ki-slaov : Mai

C'est le mois de la plantation du mil, à l'aide du bâton à fouir (slaov).

- IX - Mouvar : Juin

Sarclage et binage, plantation des arachides, du riz, du souchet etc...

- X - Malama : Juillet

Sarclage des champs, effeuillage du mil, préparation des

billons de patates. Fête du mélébi des pluies : les jeunes gens vont sarcler chez le chef.

- XI - Mossoula : Août.

Entretien identique des cultures. On aide le voisin, le beau-père, les amis

- XII - Ki-diya : septembre

On récolte les haricots (diya). C'est le mois où l'on consomme les premiers fruits des nouvelles cultures.

X

X X

Bien que le gay soit une cellule autonome de production, et que les membres du gay doivent leurs produits pour l'essentiel à leur propre travail, il existe certaines formes de coopération au-delà de la famille restreinte. Ces formes de coopération sont surtout révélatrices des réseaux de relations sociales et il semble qu'elles aient des fonctions plus sociologiques qu'économiques.

Ces formes de coopération sont de plusieurs types bien précis.

- A) NGWAYA :

C'est un échange de jours de travail entre bab-gay. Il peut se faire par groupe de 2, 3, 4 et même 5 bab-gay. Tous ensemble travaillent successivement chez chacun. La base est la réciprocité. Le travail peut porter sur les cultures, les récoltes et le battage, mais jamais sur la plantation qui reste propre à chaque gay. Ce travail peut se faire pendant un jour, pendant toute la période des cultures et même pendant plusieurs années, sinon pendant toute la vie. Tous les faits de Ngwaya que nous avons relevés à Magoumaz reposaient en premier lieu sur le voisinage immédiat. Au-delà ce pouvait être des

bab-gay du même gwali, du même godar, et le plus souvent ce sont le père et son fils, l'oncle et son neveu, et des frères.

1er exemple : Hada, forgeron Madam'bron, a échangé un jour de travail avec Révéd, vavaï du clan Chilèr. Ils habitent tous les deux le quartier Hildgaï et leurs gay sont voisins.

2ème exemple : Dargoa, clan Chilèr, lignage Méjewélé, a échangé un jour de travail avec Guélégué, clan Chilèr, lignage Mojiler. Ils sont tous les deux du quartier Bardamaï et voisins.

3ème exemple : Idakina et son fils Beldé ont échangé des jours de travail. Ils sont voisins dans le quartier Madam'bron.

4ème exemple : Les 3 frères : Léfé, Bégoé, Tagaya, du clan Chilèr, ont échangé de nombreux jours de travail. Ils sont voisins dans le quartier Guirmangaï.

5ème exemple : les 5 frères : Ndawalaï, Zina, Ngaroua, Beldé et Sinbaï, du clan Wola, ont fait souvent le ngwaya. Ils sont voisins dans le quartier Wola-Hildgaï.

- B) AVEKAANDA :

Un bab-gay seul ou avec tout son gay va aider un jour ou deux un voisin, un ami, un parent, sans y être invité, sans obligation de réciprocité, quand il voit le voisin ou l'ami débordé de travail ou malade et qu'il est lui-même libre. Cette aide peut porter sur les cultures, les récoltes, le battage, mais très rarement sur la plantation du mil.

Le voisinage joue encore ici un grand rôle, que ce voisin soit frère, oncle, membre du même gidbulom, du même lignage, du même clan, ou qu'il soit forgeron et habite un autre quartier tout en restant tout proche.

L'Avékaanda peut également se faire sans que joue l'éloignement dans l'espace, et l'on peut aller dans un quartier éloigné prêter assistance à un colignager.

En résumé dans les exemples que nous avons relevé d'Avékaanda, le voisinage immédiat permet de dépasser les rapports de parenté et même le grand clivage vavai-ngwalda, mais seuls les rapports de parenté proche (appartenance au même lignage) jouent pour dépasser la distance spatiale.

- C) OUZA ou METCHEWERE :

Ouza signifie "aide" en Matakam. Ce mot a donc des implications multiples, mais il est employé surtout pour désigner ceci : on demande à ses amis, à ses parents, à ses voisins de venir vous aider dans votre propre champ ou dans celui de votre beau-père. Une fille ou une femme demande à ses amies de venir travailler dans le champ de son père ou de son frère.

Le Ouza dure un seul jour, et peut porter uniquement sur les cultures et les récoltes. Il peut rassembler beaucoup de monde. Il n'y a pas obligation de réciprocité.

1er exemple : Dzavaï, du quartier Mbijé, du clan Chilèr et du lignage Zawoï a appelé ses "relations" à l'aide pour travailler une journée dans le champ de son beau-père. 26 hommes ont répondu à l'appel : 26 étaient du clan Chilèr, comme lui, 22 étaient de son lignage dont 10 d'un autre quartier, 4 n'étaient pas de son lignage mais de son quartier.

Il a rendu le même service à 5 colignagers.

2ème exemple : Tévéché, femme de Dzavaï du quartier Mbijé, a appelé ses amies pour aller travailler dans le champ de son père à Madam'bron, 4 femmes sont venues, ses voisines du quartier Mbijé.

3ème exemple : Gouvandjé, forgeron Madam'bron du quartier Mild-gai, a requis de l'aide pour travailler dans le champ de son beau-père.

25 hommes sont venus l'aider, dont 20 de son quartier et 5 de wola-Hildgaï, lui-même habitant à la limite entre les deux quartiers. Un seul était forgeron et Madam'bron comme lui, les 24 autres sont Chilèr et Wola.

Nous avons beaucoup d'autres exemples, mais ceux-ci nous montrent une fois encore le rôle joué par le voisinage dans cette forme d'entraide. Le cas du forgeron est particulier, comme celui de tous les forgerons ; les hommes qui sont venus l'aider sont ses voisins et constituent en quelque sorte sa "clientèle".

- D) MOVROUMA :

Cette dernière manifestation est tout à fait exceptionnelle. Quand un jeune homme a travaillé pendant plusieurs années (à raison d'un ou deux jours par an = ouza) chez son futur beau-père, parce qu'il lui a fallu attendre la nubilité de sa fiancée, il appelle tous ses parents et amis à travailler un jour chez le beau-père, l'année où va se faire le mariage. Le Movrouma ne concerne que les jeunes gens et les hommes adultes, pas les vieillards ni les femmes. Il engage le beau-père et la fille au mariage avec le prétendant qui l'organise. C'est une manière de fiançailles et tout se déroule comme une fête. Il ne se fait que pour les femmes qui n'ont jamais été mariées. Il touche un réseau de relations encore plus étendu que les Ouza ordinaires. En voici un exemple : Haïma, du clan Chilèr, du lignage Molaï et habitant le quartier Mbijé, a mené 45 hommes dans le champ de son futur beau-père pour le sarclage. 45 hommes dont voici les différentes appartenances :

- quartier : 42 Mbijé, 3 Varkouda (2 Chilèr, 1 Wola)
- Clan : 40 Chilèr, 4 Madam'bron, 1 Wola
- lignage :: 25 Molaï, 5 Méjéwélé, 6 Zawaï, 2 Roumtaï, 2 Ldaman

Nous disposons d'une dizaine d'autres exemples identiques quant aux conclusions que l'on peut en tirer, à savoir le rôle éminent du voisinage dans la création des réseaux de relations sociales, que celles-ci incluent ou non une parenté trop grande pour qu'elle soit connaissable.

X

X X

Ces quatre formes de coopération, si elles ont une incidence économique certaine, puisqu'elles concourent à la bonne marche de la production, sont surtout l'expression de réseaux de solidarité qui ne sont pas exclusivement basées sur la parenté, mais avant tout sur le voisinage. Cependant, à la limite elles ne sont pas indispensables au bon fonctionnement du gay, dont on peut analyser les possibilités de quasi-autarcie.

La nourriture est essentiellement végétarienne, et provient des cultures faites par les membres du gay, en quantité théoriquement suffisante. La viande, très rarement consommée, provient des animaux élevés dans le gay : boeufs, chèvres, moutons, poules. Le sel qui sert d'ingrédient est fabriqué à partir des excréments des animaux. L'eau est accessible avec une relative facilité, selon la saison.

L'habitat est construit avec des matériaux trouvés sur place : argile, pierres. La couverture des toits vient des champs : cannes de mil, paille. Les gouttières et les lits sont taillés dans le bois des arbres qui poussent dans la concession.

Les vêtements traditionnels de l'homme et de la femme sont des peaux de chèvres. Les vêtements en matière végétale qui sont quelque fois portés (sortes de pagnes) proviennent de fils fabriqués par les femmes à partir de la fibre de certains arbres et assemblés par les hommes. Seuls les caches-sexes, colliers et bracelets, en fer, viennent de chez le forgeron.

Les outils de bois sont fabriqués par le bab-gay, ainsi que les arcs et les flèches. Les pointes de flèche, de lance, les couteaux, tous les outils de fer viennent également de chez le forgeron.

Les ustensiles de cuisine sont de deux sortes : les diverses Calebasses, que font pousser les femmes, et les canaris, fabriqués par les femmes de forgeron.

A travers cet aperçu sommaire, il ressort que seul le couple des forgerons est indispensable au fonctionnement du gay (1) par les produits qu'il fabrique, du moins dans la société Mafa d'avant les colonisations Peule et européennes. Et cette place indispensable des forgerons dans la production mérite d'être étudiée plus en détail, ainsi que les relations économiques entre eux et les non-forgerons.

Il faut dire avant tout que les forgerons sont agriculteurs comme les autres, et donc que la dépendance vavaï - ngwalda n'est pas bilatérale. Les forgerons fabriquent le fer dans leurs hauts fourneaux à partir du minerai que l'on trouve dans le lit des mayos sous la forme d'une poudre noire et brillante (magnétite) (XXIV). Le non-forgeron qui veut un outil quelconque vient trouver le forgeron avec ou sans minerai, et le plus souvent avec. Il l'aide pendant toutes les opérations de la fonte, plus particulièrement en activant les soufflets en peau de chèvre. Il lui donne également du mil (de 1 à 5 Kg).

Après la fonte, le forgeron, comme son non l'indique, forge. Là encore, le client travaille autant que lui en activant les soufflets de sa forge. Le forgeron, quand la pièce de fer est suffisamment rouge, la prend au bout d'une pince de fer et la pose sur son enclume (grosse pierre plate). C'est toujours le client qui manie la grosse masse de pierre entre ses mains et qui martèle à grands coups la pièce de fer que le forgeron tourne et retourne avec sa pince pour la dégrossir. Le finissage est effectué par le forgeron seul, et pendant ce temps le client va travailler dans les champs du forgeron, jusqu'au bout de la finition.

En principe la fonte ne se pratique qu'en saison sèche, et la forge toute l'année. Pendant la saison des pluies, le forgeron fabrique surtout des hoes, à raison de une par jour, et les pointes de flèches, les herminettes et les couteaux pendant la saison sèche. La plus grosse partie de ses cultures sont faites par ses femmes, ses enfants et ses clients, et il reçoit en plus des gratifications en mil pour son travail. Chaque forgeron a ainsi tout un réseau de "dépendants", réseau qui peut se manifester collectivement dans les "ouza".

(1) Bien entendu, un homme doit trouver une femme pour constituer un gay et nous avons analysé les circuits de circulation des femmes.

- 2) LA CIRCULATION DES BIENS

Entre la production et la consommation, les biens et les richesses suivent des multiples circuits et chaque type de bien a des destinations diverses.

Le mil et les autres biens agricoles sont surtout produits pour l'auto-consommation et circulent donc à l'intérieur du gay. Les produits des cultures d'homme sont ensilés dans le grenier de l'homme. Les produits des cultures de femme sont ensilés dans le grenier de la femme, chaque femme ayant son grenier pour ses propres cultures. Une partie du mil est toutefois utilisée pour la fabrication de la bière, et cette bière a des destinations multiples correspondant à toutes les manifestations collectives de la vie sociale : naissance, mariage, enterrement, fêtes villageoises, sacrifices aux ancêtres et "gi-zôm". Il est à noter qu'elle peut être vendue dans ces derniers.

Les arachides sont pour une grande part destinées à la production d'argent, (1) pour l'impôt qui n'est plus accepté qu'en monnaie. Les arachides sont vendues sur les marchés officiels et parallèles, Ce qui n'est pas vendu est ensilé.

L'élevage est pratiqué essentiellement pour des destinations rituelles, dotales et funéraires. Les caprins et les ovins sont les animaux privilégiés pour la dot et les sacrifices réunissant un gid-bulom, ou un lignage, ou un clan. Les poulets servent surtout aux sacrifices particuliers du gay. Les bovins sont destinés aux sacrifices de la grande fête "Maray".

Tous ces produits circulent entre alliés, au titre de cadeaux réciproques en dehors des dots, et sortent donc du gay et du village. Une autre destination extérieure de ces différents bien est le maître de la pluie (bi-yam) de Moudougoa, dont dépend Magoumaz.

(1) Nous n'avons pas de chiffres concernant le rapport des ventes d'arachides à Magoumaz, mais nous pouvons citer un rapport d'administrateur de 1950 : "Pour la campagne 1949-1950, la traite de l'arachide a rapporté au producteur 43.759.860 F. ce qui représente presque le montant des impôts perçus sur rôle dans la région administrative de Maroua (ycompris la subdivision de Mokolo) au cours de l'année 1950.

Ce dernier fait tomber la pluie contre du mil et des animaux (1). En dehors des impôts dont il est le collecteur, le chef de canton reçoit également des chèvres et du mil pour accepter de s'occuper de telle ou telle affaire ou pour la régler sous une forme coutumière et non judiciaire.

Un bien rare, le fer, fait l'objet de circuits particuliers. La fonte du fer ne se pratique plus à Magoumaz depuis une génération, et l'on peut voir encore les hauts-fourneaux abandonnés. Cependant, aux dires des forgerons, même au temps où l'on fondait le fer, les besoins n'étaient pas couverts, et l'on allait se ravitailler à Mabass, comme les Ziver et les Chougoulé qui en manquaient également. Il y avait donc apport extérieur de fer à Magoumaz, par l'intermédiaire des forgerons de Mabass. Ce fer, troqué contre des produits vivriers ou de l'élevage, était livré sous forme de barres (douval) plates, longues d'une quarantaine de centimètres et larges de 3 cm. Le prix de ces barres, selon l'état de saturation du marché allait de 1 poule à 1 chèvre. Un bon moyen de s'en procurer était de le faire entrer dans les éléments de la dot; ce qui permettait au beau-père d'éviter les dangers de l'expédition jusqu'à Mabass, pour laquelle il fallait traverser la zone peule de Wandaï.

D'autre part les forgerons de Magoumaz, au temps de cette pénurie, procédaient à une opération commerciale particulière qui consistait à faire payer les deux opérations de fonte et de forge. Ils fondaient leur fer et le préparaient en barres, en boules ou en lingots cylindriques de 6 cm x 3 cm. Ces produits semi-finis étaient vendus tels quels (un demi lingot pour une chèvre, nous a dit un forgeron du quartier Varkouda). Le vavaï qui voulait avoir une houe ou une arme quelconque devait présenter pour cela le matériau nécessaire et le produit fini, devait encore être payé en prestation de travail et en nourriture. Enfin, beaucoup plus rarement, une houe pouvait être intégrée dans le prix de la dot.

Ainsi le fer, de par sa rareté, et de par sa qualité de

(1) Et même des femmes. Un véritable racket était organisé, avec chantage au manque de pluie ou à la tornade dévastatrice des récoltes.

matière première indispensable à la fabrication des moyens de production et de défense, avait pris une grande valeur. De ce fait il était intégré dans les dots, en tant que matériau ou produit fini et renforçait par là même sa valeur en tant qu'intermédiaire obligé de l'accès aux femmes.

La possibilité de se procurer maintenant des carcasses de voitures, des fers de soutènement et des ferrailles diverses depuis l'arrivée des Européens fait que le fer n'est plus le bien rare par excellence au même titre qu'autrefois. Les hauts fourneaux ne fonctionnent plus à Magoumaz et les forgerons sont en quelque sorte des "ferrailleurs". On va maintenant au marché (1) pour se procurer du fer ou des outils finis.

Ces marchés en effet jouent un grand rôle dans la circulation des produits et pour l'approvisionnement en biens non produits par le gay ou dans le village. Ces marchés ont également une autre implication, plus complexe : le développement des besoins.

Gonjé, vieil homme du quartier Varkouda, nous a expliqué que les marchés n'existaient pas avant l'arrivée des Européens, parce que c'était la guerre. Pour se rendre à Mabass chercher du fer, il fallait s'armer jusqu'aux dents et se charger lourdement de la monnaie d'échange. Quand les blancs sont arrivés, ils ont fait cesser quelque peu le climat d'insécurité, et ils ont institué les marchés pour que les montagnards puissent s'approvisionner en temps de famine. Donc jusque là, les besoins du gay étaient un harmonie avec sa production sur le plan qualitatif, mais pas toujours sur le plan quantitatif. C'est pour équilibrer ces deux plans que les marchés ont aussi été créés. Par la suite ils ont permis aux Matakam d'écouler leurs arachides et d'en retirer de l'argent pour les impôts. Les Mafa ne semblent pas avoir assimilé tout de suite la valeur d'échange universel de la monnaie, et ils vendaient sensiblement juste ce qu'il fallait d'arachides pour atteindre la somme requise d'impôts. Mais les marchés sont peu à peu entrés dans les moeurs. Au lieu de

(1) Les forgerons de Mabass fabriquent toujours leur fer comme autrefois et viennent maintenant le vendre au marché de Wandaï. Nous y avons trouvé des "douval" à 40 f. CFA pièce.

numéros, on a appelé les jours de la semaine d'après le nom des marchés correspondants (1). On a fait connaissance avec de nouveaux produits : sel pur, poisson séché etc... que l'on pouvait se procurer sans passer par les circuits traditionnels mais tout simplement en échange de quelques pièces de monnaie. On a appris à manipuler celles-ci à la rude école des Haoussas. Ces biens nouveaux sont devenus des besoins qu'il a fallu satisfaire... en vendant plus d'arachides, en vendant des chèvres, des poules, des oeufs. Le goût des femmes changeait aussi, et pour leur plaisir il a fallu s'y conformer (colliers de verroterie, eau de cologne, brillantine etc..) d'où des besoins d'argent plus grands. Besoins fondamentaux changeant qualitativement de mode de satisfaction (nourriture), besoins factices se développant (lunettes, peignes, montres etc...). Le montant des dots s'est accru en conséquence et il faut se louer chez le musulman pour en assumer la charge.

Les marchés et les impôts ont été ainsi les facteurs de bouleversement des circuits économiques et de changement de leur contenu.

- 3) LA CONSOMMATION DES BIENS

Le gay est la cellule de production, c'est également la cellule de consommation. On peut dire à la limite qu'il produit ce qu'il consomme et qu'il consomme ce qu'il produit. La consommation dans le gay est conforme à la structure de la production. L'homme va prendre dans son grenier le produit de sa culture, le mil, qui est aussi l'aliment par excellence. C'est le bab-gay qui répartit la consommation du mil du gay sur toute l'année. Il le donne à sa femme qui le prépare en l'accommodant avec le produit de ses propres cultures qu'elle a été prendre dans son grenier. Les repas de mil se font en respectant les hiérarchies à l'intérieur de la famille (cf. chap. II). Les repas de cultures secondaires comme le taro, les pois ou les arachides sont libres de tout protocole.

(1) A Magoumaz, cela donne, à partir du lundi : loun (marché en fulfuldé)- Bouraï (n'existe plus), loun-sirak, loun-Mokolo, loun-Hidé (Tourou) loun-Madagali, loun-Wandaï, loun-Koza. Soit les marchés fréquentés par les habitants de Magoumaz.

Si l'on doit manger de la viande, suel l'homme tuera et préparera la bête. Cependant la plupart des animaux sont consommés lors de manifestations rituelles. Quand un gidbulom fait un sacrifice à son ancêtre, les membres du gidbulom mangent ensemble la viande de la bête sacrifiée. L'ancêtre n'a droit qu'au sang. De même pour les sacrifices de tout un lignage. Le bab-gay qui tue un boeuf pour la fête du Maray le découpe en morceaux bien précis : un pour lui et son gay, un autre pour son père, ses frères, ses beaux-parents, ses petits enfants etc...

Tous les gens qui participent aux différentes formes d'entraide (Cf. supra) mangent en commun la boule de mil, qui sert de contre-prestation, mais seulement dans le champ où ils travaillent, jamais dans le gay du propriétaire.

-4) LE REGIME DE PROPRIETE ET L'HERITAGE

Nous avons vu au précédent chapitre l'importance du clivage bab-ouyak - keda sur le statut social des individus. Les bab-ouyak (pères de la terre) participeront toujours à ce noble statut tant qu'il resteront dans leur village d'origine qui a été approprié par leurs ancêtres. La terre que les ancêtres ont débroussée pourra être appelée par tous leurs descendants : ouyak-ga : ma terre. Il faut résider sur "ouyak-ga" pour être bab-ouyak, à moins de constituer soi-même une nouvelle ouyak qui est indissociable de la constitution d'un nouveau clan (gwali). Résider sur sa "ouyak-ga" permet d'accéder au statut de bab-guidao = propriétaire de concession, quand on se marie et que l'on constitue un nouveau gay.

Les keda (chiens) sont ceux qui ont dissocié leur "ouyak" de leur terre de résidence sans pouvoir fonder un nouveau clan parce qu'ils se sont installés sur une terre qui était déjà "ouyak-ga" pour un autre clan. Les keda de Magoumaz, après s'être arrangés avec un bab-gay d'un des 3 clans, ont dû demander l'autorisation de s'installer au chef de village. Celui-ci, de par son titre de bi-halalay (maître des esprits des ancêtres), est l'intermédiaire privilégié entre le village et les ancêtres dont il faut se concilier les faveurs.

C'est donc lui seul, au nom des ancêtres, qui peut donner sa bénédiction à l'installation d'étrangers sur la terre des ancêtres. On doit passer obligatoirement par lui, afin de conserver l'intégrité du village et ne pas risquer la malédiction des halalay. Les kéda ont simplement l'usufruit de la parcelle qui leur a été délimitée, et le bail dont ils bénéficient sera toujours provisoire.

Tous les bab-gay des 3 clans de Magoumaz sont bab-guidao, propriétaires. La terre qu'ils ont reçue de leurs pères leur appartient, et on ne pourra jamais les en priver. C'est une propriété personnelle, qui ne concerne ni leurs femmes, ni leurs enfants tant que ceux-ci ne seront pas mariés. Les femmes ont des cultures personnelles, mais la parcelle où elles les cultivent appartient toujours au bab-gay. Elles mettent le produit de ces cultures dans leurs greniers dont elles ont seules l'accès. Elles peuvent vendre au marché une partie de ces cultures et l'argent leur revient. Cet argent peut-être investi en vêtements, ou en poules, ou en chèvres, qui évidemment rentreront dans le gay, mais elles ne pourront jamais disposer de ces animaux à leur volonté, ils dépendent maintenant du bab-gay. Elles ne pourront les vendre sans son autorisation, et l'argent reviendra au bab-gay. Elles ne pourront non plus les consommer à leur fantaisie, puisque seul le bab-gay a le droit de tuer les animaux. Si une femme quitte son mari, elle ne pourra rien emporter que son corps en dehors du gay, même pas ce qu'il y a dans son grenier. Elle n'a pu disposer de ses cultures qu'en les faisant rentrer dans le circuit de consommation du gay.

Les arbres d'une concession appartiennent au propriétaire de cette concession ; quant aux fruits, seuls ceux du caïlcédrat lui appartiennent en propre. Lui seul également pourra y couper des feuilles et des branches.

Il existe cependant des pâturages publics, propriété villageoise ; ce sont les bords internes des mayos, et des parcelles protégées par des épineux où personne ne peut venir cultiver.

La plupart des bab-gay de Magoumaz sont extrêmement réticents à la vente de terre. Ils veulent la garder pour pouvoir à leur tour installer leurs enfants. Mais il est rare, que le manque de

ressources oblige à franchir ce pas. Ils vendent une parcelle contre une chèvre, ou plus, à un autre bab-ouyak du village. Les prêts sont beaucoup plus fréquents. Le prix de la location n'est pas trop élevé, pour qu'elle ne soit pas considérée comme une vente. Le plus souvent c'est de la bière de mil que reçoit le bailleur toutes les fois que le locataire en fait.

Dans la théorie, comme d'ailleurs la plupart du temps dans la pratique, la terre n'est transmissible que du bab-gay à ses enfants mâles. Toutefois une terre ne peut être parcellisée à l'infini. Il faut que chaque gay puisse vivre sur sa parcelle selon le principe d'auto-subsistance.

Le bab-gay a le devoir d'installer ses fils quand ils se marient. L'aîné doit se marier le premier. Il reçoit alors, comme nous l'avons déjà vu, une parcelle de terre, 2 chèvres femelles, un boeuf si son père en a beaucoup, une houe, des semences de cultures d'homme, et du mil. S'il y a assez de terre, le cadet est à son tour installé, de la même façon. Le benjamin, même marié, ne sera bab-gay et bab-guidao qu'à la mort de son père. Autrement dit, chaque enfant touche sa part d'héritage en se mariant, sauf le benjamin qui n'hérite qu'à la mort du père. Le benjamin hérite alors de toute la concession de son père, les champs, la case, les animaux, le contenu du grenier etc..., sauf ce qui doit revenir au fils aîné, à savoir 2 chèvres (même si le père en avait 20); 1 vache (même s'il y en a 6 ou 7), 1 sac de mil. Il prend aussi la houe de son père, sa herminette, le canari où son père range ses habits avec le contenu, l'arc et le carquois, le lit de bois et le coq. Le benjamin hérite de tout le reste, et les cadets n'ont rien. Tout ceci se passe quand le bab-gay dispose de beaucoup de terres. S'il a juste de quoi faire vivre son gay, seul le benjamin sera assuré d'avoir cette terre. Les autres devront partir. S'ils ont de la chance, ils peuvent en trouver à louer dans le village, et restent bab-ouyak. Sinon ils sont condamnés à chercher dans un autre village et à devenir kéda. Si le bab-gay est un peu plus à l'aise, mais point trop, il pourra installer son aîné, mais pas les cadets, etc... Il y a ainsi un ordre de succession, correspondant aux chances décroissantes d'accéder à la terre : le benjamin, l'aîné, les cadets....

Si le père meurt alors que ses fils sont encore trop jeunes, ce sont ses frères qui se partageront l'héritage avec la charge des enfants à élever, à nourrir et à installer à leur tour à leur mariage. Si à la mort du père, l'aîné est déjà grand, mais pas encore marié, c'est lui qui devient bab-gay et prend en charge ses frères plus jeunes. Quand il se mariera, il quittera le gay fraternel pour fonder le sien propre, et ses frères se débrouillent. Les cadets quitteront à leur tour ce gay à leur mariage, et ce sera toujours le benjamin qui en héritera.

On voit donc que tous les rouages du système font en sorte que l'ensemble soit solide : ainsi l'indissociabilité économique du gay, où la femme qui abandonne son mari doit tout y laisser. D'autre part, au niveau de la transmission des biens, tout concourt à assurer la permanence, la stabilité et la viabilité des établissements économiques : les gay. Un gay restera toujours viable, celui du benjamin, le clan et sa terre seront toujours protégés contre l'afflux des kéda, et le trop plein démographique doit déborder à l'extérieur pour ne pas étouffer l'ensemble. Le système est donc organisé pour se maintenir en son état.

- 5) - LA DOT ET SON EVOLUTION

Nous avons inclus l'étude de la dot dans le chapitre économique parce que elle semble être un excellent indicateur des tendances et des besoins. D'une part parce que la majorité des biens qui circulent à Magoumaz au-delà du gay le font par le circuit dotal. D'autre part ce n'est pas tellement le montant brut de la dot (du moins dans des groupes d'auto-subsistance stricte) qui est le plus révélateur, mais plutôt son caractère composite. Ce dernier permet d'identifier les biens qui sont destinés à la circulation et à l'échange par rapport à ceux qu'il n'est pas possible de faire sortir du gay. Il permet aussi d'estimer la valeur relative de ces différents biens. Enfin les variations à travers le temps des divers éléments donnent une idée de l'évolution générale. Malheureusement nous ne pouvons donner ici que les résultats d'une exploitation rapide des quelques 1500 dots (1) que

(1) Dots qui ont été versées pour les femmes résidant actuellement à Magoumaz

nous avons recueillies. De plus, l'étude de la formation du prix de la dot nécessiterait une analyse de psychologie économique très approfondie du fait de la multiplicité des variables qu'il faudrait introduire dans l'analyse.

Le premier caractère de la dot matakam est qu'elle est extrêmement composite. Il peut y entre en effet : de l'argent, des animaux sur pied (chèvres- boeufs- moutons- poules), de la viande (gigots de boeuf, de chèvre et autre morceaux), du poisson séché, des produits des cultures (mil, arachides, igname, patate, taro, haricot, piment, maïs); des condiments (sel noir, natron), de la bière de mil, du tabac, des pagnes, des matériaux pour l'habitat (bois, gouttières, paille, corde), des barres de fer, des houes, et des jours de travail pendant plusieurs années.

Evidemment tous ces éléments ne sont pas obligatoirement présents, mais certains le sont toujours : les chèvres ou l'argent. On compte quelquefois un mouton pour une chèvre, mais les ovins sont beaucoup plus rares. Quelques boeufs se rencontrent parfois aussi, bien que nous ayions vu que c'était la "mauvaise dot". En fait jamais le beau-père ne réclame de boeuf dans la dot. Une dot en boeuf ne se trouve que dans des circonstances particulières : une femme est déjà mariée, mais un prétendant veut l'enlever à son premier mari : Il lui faut rassembler autant de chèvres qui sont entrées dans la première dot, afin que le beau-père puisse rembourser le premier mari. Comme il veut régler l'affaire rapidement, il donne alors un boeuf que le beau-père vendra pour rembourser la dot en chèvre. Un boeuf n'entre jamais dans la dot du premier mariage d'une femme parce que cet animal à trop de valeur pour les Mafa : ce n'est plus une compensation matrimoniale, c'est vulgairement un achat et la femme acquise de cette façon est méprisée par les co-épouses et considérée comme une servante. Les chèvres n'ont pas la même valeur de bien de prestige que les boeufs. C'est du menu bétail, mais aussi son élevage est beaucoup plus facile. D'autre part si le boeuf est nourri à grands frais dans la case c'est essentiellement pour la seule fête du Maray, qui est bis-annuelle. Par contre les chèvres sont utilisées beaucoup plus fréquemment : la nourriture et surtout les multiples sacrifices.

Les produits des cultures rentrent dans la dot à titre symbolique, en petites quantités. On peut remarquer que tout ce qui nécessite un travail technique quelconque pour la fabrication entrent dans la compensation : bière de mil, pagne, gouttières, cordes, houe, barres de fer. Egalement des biens valorisés qu'on ne peut trouver que sur les marchés : poissons séchés, sel noir et natron. Enfin le beau-fils doit se plier physiquement à la volonté de son beau-père : il va l'aider dans son champ, et quelquefois fort longtemps (jusqu'à 10 ans successifs). Toutefois l'essentiel de la dot, est dans les chèvres, car elles y sont pour les trois-quart sinon pour la valeur totale.

Le versement de ces dots peut s'échelonner sur plusieurs années, avant et après le mariage.

En analysant sommairement l'évolution de ces compensations matrimoniales, nous pouvons faire plusieurs remarques.

Depuis les années 1900 jusqu'en 1966, on demande toujours des chèvres, sans que leur nombre augmente de façon significative. Mais les écarts peuvent être très grands : de une à 70 chèvres, la moyenne oscillant de 10 à 15.

Les barres de fer (douval) suivent une évolution décroissante : on en demande moins en moins, la rupture étant particulièrement nette à partir de 1960.

Par contre l'argent suit une évolution inverse. On en trouve à partir de 1915, à raison de une dot sur 20, et selon des unités dont il est impossible d'apprécier la valeur. La proportion des dots où l'argent est requis devient de plus en plus grande à mesure qu'on avance dans le temps, et particulièrement à partir de 1958. En 1966, une dot sur deux comporte un versement en argent. Les sommes demandées ne sont pas excessives, et les extrêmes pour la période 1960-1966 sont 150 F et 13.000 F. CFA. Le fait important est que ces sommes d'argent sont le plus souvent surajoutées aux chèvres ; elles ne les remplacent pas. Cela pourrait signifier qu'il y a un besoin propre de monnaie qui est venu s'ajouter aux besoins ordinaires. L'argent a donc acquis

une valeur en soi, pendant que la dot conserve ses caractères traditionnels et essentiellement sa forme composite.

On ne peut dire pour autant qu'il y a spéculation sur la dot chez les Matakam (ces dots concernent des femmes qui sont originaires des 37 villages en plus de Magoumaz), mais cependant la tendance se dessine, puisque l'argent vient en plus des autres éléments sans les supprimer et qu'il y a ainsi un doublement pur et simple de la valeur absolue de la compensation matrimoniale.

Ce besoin d'argent liquide peut s'expliquer de plusieurs façons : le fort taux de l'impôt, les cotisations obligatoires du Parti, et comme nous l'avons vu, toutes les sollicitations des marchés et les vêtements.

Pour satisfaire ce besoin -et aussi pour accéder aux femmes, puisque ceux qui ont des filles à marier s'en tirent en réclamant de l'argent-, les productions du gay n'arrivant à y pourvoir, le Matakam va travailler hors du village pendant la saison sèche et en septembre-octobre, quand le travail des cultures est terminé et qu'on attend la récolte. Il va à Mokolo vendre du bois et de la paille, fait de menus travaux chez les Foulbé pour 50 F. C.F.A. par jour. Ou mieux il va à Gawar travailler pour le coton et le mil de saison sèche, et surtout en zone anglaise, autour de Madagali, où il est nourri et touche en plus 3 shillings par jour. Exceptionnellement il ira s'installer comme manoeuvre à Mokolo. (XXIII)

X

X X

Envisager la société villageoise sous l'angle économique montre à quel point l'organisation économique, autrement dit les nécessités de la subsistance, influe sur l'organisation sociale.

Le clivage forgeron non-forgeron en est le premier issu. Nous avons vu que les gay dépendaient uniquement -ou à peu près- des forgerons pour la production des biens agricoles. Les forgerons auraient pu introduire un mode très contraignant d'accès aux outils et

armes de fer et s'arroger par là un pouvoir exorbitant. Il ont été mis en marge de la société et castés, et ce sont les contraintes qui pèsent plutôt sur eux (endogamie obligatoire, etc...). Toute possibilité d'évolution de la société par l'intérieur - constitution par exemple d'une classe dominante disposant du monopole des moyens de production - a ainsi été bloquée.

Ce n'est pas obligatoirement une orientation fixiste de la société qui a ainsi été choisie, mais ce serait plutôt un désir de préservation d'un mode de production satisfaisant. Cette thèse peut être étayée par d'autres traits.

S'ils veulent vivre, étant donné la rareté et la pauvreté de leurs terres, les Matakam doivent pratiquer l'agriculture permanente et ne jamais laisser la terre reposer. Cela suppose, comme chez les Tallensi du Ghana, des établissements humains stables, permanents et séparés. De petits groupes de production semblent répondre le mieux à ces objectifs, d'où un système segmentaire au maximum, une société de "gay". Ces cellules économiques sont composées de partenaires aux fonctions complémentaires et indissociables. Elles sont protégées par une indépendance économique qui vient de la sécurité des tenures tenant quasiment de la propriété privée. La perpétuation de ces cellules est assurée par un mode de dévolution des biens qui tend à conserver des unités viables, et les terres ne sont jamais cédées à des étrangers que sous le mode de prêt provisoire. Le statut social des individus dépend de leur place dans la production : bab-gay, mam-gay, jeunes gens, jeunes filles, forgerons, "kéda", et pas de leur richesse. L'homme riche (michel) est avant tout celui qui a beaucoup de mil dans son grenier. C'est aussi celui qui peut accumuler les boeufs, les chèvres et aussi les femmes. Il n'en tire que du prestige et pas de privilège. Il en tire aussi des obligations : aider ses colignagers dans le besoin, fournir plus souvent que les autres les animaux des sacrifices. Cette richesse ne peut être accumulée à long terme : elle s'en va dans la dot des épouses, dans la dot des enfants, et l'héritage la disperse. Pour le "maray", l'homme riche tuera plusieurs boeufs.

Il n'y a pas initiation chez les Matakams, et tout le système d'éducation est une introduction progressive dans l'organisation de production (cf. supra les tâches progressives des individus depuis l'enfant (kra) jusqu'au bab-gay) ; l'entrée dans l'âge adulte correspond au mariage et à la constitution d'une nouvelle cellule autonome de production.

Si le mode de production remplit sa tâche, la société demeure. Si le mode de production faiblit, cela engendre l'anomie, autrement dit la désagrégation des normes de la vie sociale, comme cela s'est passé en 1929 (1) (famine causée par une invasion de criquets) : on va, pour se nourrir, vendre aux Foulbé ses frères, ses soeurs, ses enfants.

(1) Pure coïncidence.

Chapitre V - LES ASPECTS POLITIQUES & LA COMMUNAUTE LOCALE

Bien que la place et l'influence des faits économiques soient très grandes à Magoumaz, les faits d'ordre politique ne sont cependant pas négligeables, et cela dans le contexte traditionnel comme dans le contexte moderne. Comme les faits économiques, les faits politiques permettent d'intégrer tous les autres aspects de la vie sociale, et en particulier l'histoire villageoise. Autrement dit une même réalité est justifiable de plusieurs visées.

Magoumaz, comme les autres villages Matakam, est une communauté politique. Cette communauté politique villageoise est l'unité politique maximum. Il n'y a pas de chefferies s'étendant à plusieurs villages et l'autorité de chaque chef du village s'arrête aux limites du sien. Etudier la vie politique de Magoumaz -la chefferie, la diffusion de l'autorité, les conflits internes, leur résolution, la guerre- permet donc d'avoir un bon échantillon de la vie politique en pays Mafa. Les incidences de l'administration moderne peuvent également donner une idée de l'évolution. Ce sont les aspects que nous allons aborder dans ce chapitre.

I - LA COMMUNAUTE POLITIQUE

L'étude de l'organisation sociale nous a permis de voir que Magoumaz était composé de plusieurs groupes de parenté d'origine différente, auxquels sont venus s'ajouter des individus issus d'autres villages et n'ayant aucun lien de parenté avec les premiers. Ces différents groupes ont entre eux des relations obligatoires de cohabitation qui ne peuvent être régies par la seule parenté. Cette cohabitation est organisée de façon à la rendre possible, autrement dit que l'ordre règne : il y a des détenteurs de l'autorité reconnus par tous qui sont chargés de résoudre les conflits menaçant les unités aux différents niveaux (gidbulom - lignages - clan - village). D'autre part, cet ordre social est maintenu indépendamment de l'extérieur. Si cette indépendance est troublée, si cet ordre social est menacé par l'étranger, c'est la guerre (var).

Tous les individus de la communauté politique que forme Magoumaz n'ont pas le même statut : ils n'ont pas tous les mêmes chances d'accéder au pouvoir. Ces facteurs d'inégalité sont essentiellement la naissance, le sexe et l'âge.

Nous avons vu que dans les 3 clans qui composent Magoumaz, Chilèr, Madambron et Wola, Chilèr a le monopole de la chefferie, c'est le clan des chefs (gwali-baï). Donc, naître dans le clan Madambron et Wola ne donne aucune chance d'accéder à cette chefferie. D'autre part les femmes n'ont aucun pouvoir politique, et enfin, à l'intérieur des lignages et des gidbulom, ce sont les aînés (tsuvaa) de ceux-ci qui ont la charge de résoudre les conflits, et l'autorité pour le faire.

Depuis les plus petites unités (gay) jusqu'à la grande (village) opère une dialectique d'opposition et de complémentarité.

Deux bab-gay du même gid-bulom sont en conflit pour une affaire de chèvres. Ils vont faire appel à leur aîné (tsuvaa) qui règlera à l'amiable. Si cet arbitrage ne convient pas, ils régleront l'affaire par une lutte au bâton qui n'entraînera pas mort d'homme. Si ces deux bab-gay ne sont pas du même gid-bulom, mais du même lignage (godar), les partenaires de chaque gid-bulom forment bloc contre l'autre gid-bulom ; ils lutteront à coups de bâton si n'intervient pas une conciliation par le tsuvaa du lignage. Si ces deux bab-gay ne sont pas du même lignage, les membres de chaque lignage feront bloc contre l'autre avec toujours le même principe de résolution du conflit, soit lutte au bâton, soit arbitrage du tsuvaa du clan auquel appartiennent les deux lignages. Si ce clan est le clan Chilèr, c'est le chef (bi) du clan et non le tsuvaa qui intervient, de même pour Madambron. Le clan Wola n'a pas de chef, mais seulement un tsuvaa. Si ces deux lignages sont issus de deux frères kr'manga (frères par la mère et par le père), ils ne pourront lutter qu'au bâton. S'ils sont issus de frères kr-babga (par le père seulement), ils lutteront à coup de flèches avec mort d'homme.

A Magoumaz il n'y a pas de lutte entre clans. C'est un accord qui a été conclu dans les temps anciens et tous les conflits doi-

vent être résolus à l'amiable par le chef du village. Seuls deux bagay pourraient lutter au bâton sans que les clans prennent parti. Ils prennent soin aussi de limiter les occasions de conflit : par exemple il est interdit aux membres de chacun des 3 clans d'enlever une femme mariée à un membre d'un des deux autres clans. Par contre dans le village voisin de Chougoulé deux clans peuvent faire bloc et lutter à coups de flèches l'un contre l'autre.

Su un conflit éclate avec un autre village, toute la communauté fait bloc contre l'ennemi. Cette guerre (var) ne sera jamais une opération de conquête, mais toujours une opération de représailles : quand une femme a été enlevée par un mayam (homme d'un autre village) on organise une expédition punitive contre le village. La guerre dure une seule journée, elle est arrêtée quand il y a un mort de chaque côté. Quand un champ de mil a été détruit par une tornade, c'est le village le plus proche qui est accusé d'avoir jeté un sort, et l'on va se venger. Pendant la période de pression Peule, on faisait des prisonniers que l'on tuait ou que l'on vendait aux Foulbé. Magoumaz a ainsi fait souvent la guerre contre tous ses voisins : Chougoulé, Oudahay, Vouzad, Ziver, Ldendeng. La dernière remonte à 1960, contre Ziver. Même si ces villages étaient peuplés de parents d'épouses (gwali-ngwazay), toutes les relations d'alliance étaient rompues, et l'on pouvait tuer aussi bien son grand-père que son petit-fils. La solidarité villageoise est la seule qui prévaut face à l'extérieur. C'est la communauté qu'il faut préserver.

II - LE CLAN DES CHEFS (gwali-baï)

Des trois clans de Magoumaz un seul détient la chefferie, Chilèr, et nous avons vu à la suite de quelles circonstances.

Toutefois ces circonstances et les traits que l'on attribue à Chilèr semblent participer à un contexte plus mythique qu'historique et tendent à en faire un personnage hors-série, un héros exemplaire.

C'est tout d'abord un homme qui a brisé ses interdits : forgeron, il a eu des relations sexuelles avec une femme de non-forgeron.

Il maîtrisait ensuite la technique du fer, et l'a introduite à Magoumaz. Il a également introduit le gros mil -certains disent même le mil tout court), la culture privilégiée. Enfin il était fort, courageux, et il faisait beaucoup d'enfants. Il avait donc toutes les qualités requises pour prendre en main les destinées du village, et les descendants de Chilèr ne pouvaient que participer à ces qualités, et donc conserver le pouvoir.

Dalahay, chef actuel de Magoumaz, accorde cependant que si les Chilèr ont la chefferie, c'est parce qu'ils sont les plus nombreux. Il semble que cette explication soit la plus satisfaisante : le clan Chilèr représente en effet 78 % de la population de Magoumaz, les kéda exclus.

Les 3 clans sont théoriquement égaux quant aux possibilités d'accès à la terre. Ils ont tous 3 le statut de bab-ouyak, en tant que descendants d'ancêtres débrousseurs qui ont fondé la communauté politique villageoise. Cependant, nous l'avons vu au chapitre I, les clans Madam'bron et Wola ont été repoussés par Chilèr aux limites de Magoumaz. Madam'bron avait dû quitter le quartier ^Ndouvgai, et Wola le quartier Varkouda. L'expansion démographique s'est donc doublée d'une pression politique. Il y a ainsi une inégalité de fait entre les clans qui est révélée par ces implications foncières. D'autre part nous avons vu que 76,5 % des femmes mariées aux kéda sont originaires du clan Chilèr. Cela veut dire qu'un fort pourcentage des étrangers à Magoumaz sont des alliés du clan Chilèr, et en situation de dépendance vis à vis de lui, puisque les kéda doivent prendre le parti du clan qui les accueille. Le pouvoir des Chilèr s'en trouve donc augmenté. Ils n'en avaient pourtant pas besoin. Mais peut-être tout cela ressortit-il à la même politique foncière : on peut refouler les clans Madam'bron et Chilèr sur les marges, mais on ne peut les priver du statut de bab-ouyak et et donc les chasser du village. Il faut cependant que les Chilèr puissent avoir toujours des terres ; alors on accueille beaucoup d'étrangers. Cela fera des parcelles en réserve auxquelles Madam'bron et Wola ne pourront accéder puisque seul Chilèr a droit de chasser les kéda qu'il a accueillis. Il faut dire aussi que celui qui donne sa bénédiction à l'installation de tout étranger est le chef du village, toujours du clan Chilèr. La politique de l'accueil des étrangers en grand nombre

a des mobiles différents dans le village voisin de Chougoulé : dans ce village, le clan des chefs est en minorité démographique et il accroît le nombre de ses dépendants pour faire contrepo

Depuis la prise de la chefferie par Chilèr, ses descendants sont gwali-baï, clan des chefs ; mais gwali-baï pourrait se traduire aussi bien par clan du chef, puisqu'il est toujours choisi dans ce clan et qu'il n'y en a qu'un seul. Cette charge est un monopole classique, mais elle n'est pas héréditaire. C'est successivement dans chacun des lignages que sera pris le bi. Le chef actuel des Chilèr, et donc de Magoumaz, Dalahay, est du lignage Roumtaï. Tout le monde sait qu'à sa mort, son successeur sera du lignage Zaouaï, ou du moins tout le monde le dit.

Il semble cependant que le clan Madam'bron ait eu la chefferie bien plus longtemps que ne le laisse supposer le mythe de Chilèr. Les Madam'bron ont dû régner pendant environ 6 générations, c'est à dire suffisamment de temps pour que Chilèr ait pu faire son expansion démographique. On sait simplement à Magoumaz que le premier Chilèr à avoir eu la charge de bi fut le dénommé Roumtaï, tête du lignage qui porte son nom, et dont l'existence remonte à 7 générations. Il ne nous a pas été possible de retrouver pour le moment les circonstances réelles de ce changement. Il semble aussi que Roumtaï, son fils et son petit-fils aient été chefs successivement, et donc héréditairement. Ensuite la chefferie est passée à un membre du lignage Ldaman, et il fut décidé que le chef serait pris successivement dans chaque lignage, c'est à dire : Vokota, Ldewé, Roumtaï, Ldabam, Ldaman, Zawaï, Paha, Méjewélé, Molaï, Guédjer, Mojiler. Mais une compétition sanglante a joué, et le mode de dévolution de la chefferie n'a jamais eu le caractère égalitaire qu'on a voulu lui donner. Les 2 groupes le plus ambitieux ont été les descendants de Koulé et de Zawaï. Toutes les fois qu'ils l'ont pu, ils ont utilisé d'excellents prétextes pour écarter définitivement les autres lignages de la chefferie :

A la suite d'une beuverie, une rixe a éclaté entre des membres des lignages Vokota, Zawaï et Koulé (ce dernier subira des segmentations ultérieures). Un Koulé et un Zawaï sont tués à coups de bâton par les BVokota. Les arcs ont été sortis, et tout le lignage Vokota

a été chassé à coups de flèches à Chougoulé, définitivement. Une grande partie du lignage Ldewé a été chassé de la même façon à Mavoumay, et à la suite de circonstances analogues.

D'autre part, nous avons vu comment les lignages Ldabam et Ldaman ont été refoulés à l'ouest, en 1927. Comme les autres, il sont définitivement exclus de la chefferie. Paha, que l'on continue toujours à citer comme lignage à Magoumaz, n'a plus de descendants vivants. Enfin, les lignages Guédjer et Mojiler n'ont jamais participé au tour de succession, sans que nous ayions pu en déterminer la raison (1).

Pour assurer la succession du dernier chef précédant l'actuel, le choix s'était porté sur un vieil homme du lignage Méjewélé, nommé Galda. Mais Dalahaï, du lignage Roumtaï et chef actuel, lui a enlevé la chefferie de force alors que Galda n'était pas en charge depuis une huitaine de jours.

Donc, quatre lignages seulement se partagent la fonction ; Molaï, Roumtaï, Zawaï et Méjewélé. Nous sommes loin de l'égalité de principe des lignages à l'intérieur du clan dominant.

III - LE CHEF - (baï ou bi)

Outre l'obligation d'appartenir au clan des chefs et à l'intérieur de celui-ci, de faire partie des lignages dominants, il faut remplir plusieurs conditions pour prétendre à la chefferie. Quand le chef meurt, les prétendants à sa succession ne peuvent être que des hommes mariés dans la force de l'âge : trop jeune le chef manquerait d'autorité, trop vieux il risquerait de mourir rapidement et il ne faut pas qu'il y ait des changements trop fréquents. De plus, nous a-t-on dit, il faut que ce soit un homme de confiance : ni voleur, ni menteur, ni vantard, ni chicanier, ni ivrogne ; il doit enfin savoir calmer les disputes et ne pas prendre parti. Le choix se fait par accord mutuel entre les plus vieux bab-gay, désintéressés par la force des choses.

(1) - "Les Mojiler et les Guédjer ne réclament jamais la chefferie, alors on ne la leur donne pas" nous ont dit les vieillards de Magoumaz.

Le chef élu restera en charge jusqu'à sa mort, quoiqu'il fasse. Ce n'est qu'après ses funérailles, auxquelles participe tout le village, que son successeur sera choisi. Nous avons essayé de relever la liste des chefs qui se sont succédés à Magoumaz depuis que le clan Chilèr est gwali-baï. Si la plupart des individus connaissent bien leur généalogie, bien peu connaissent, et encore approximativement, la liste des chefs. Nous n'avons pu établir celle-ci qu'après de nombreux recouplements, et rien ne dit qu'elle soit exacte :

<u>Clan</u>	<u>Chef</u>	<u>Lignage</u>	
Madam'bron	x.....		
Chilèr	Roumtaï	Roumtaï	
"	Ltaïwaï	"	
"	Wandala	"	
"	Réguéo	Idaman	
"	Kalagaï	Zawaï	
"	Maniva	Méjéwélé	1927-1934
"	Manché	Molaï	1934-1949
"	Ndalaha	Zawaï	1949-1958
"	Dalahay	Roumtaï	1958

Quand le nouveau chef est élu, on lui remet les insignes de la chefferie : une peau de panthère, un collier de griffes de panthère, un pagne rouge et une chéchia rouge (rouge = vévèj, et le chef est dit bi-vévèj = le chef rouge. Son clan est dit : gwali bi vévèj). On lui donne aussi la poterie funéraire qui représente le chef. Cette poterie est appelée bi. Le nouveau chef la portera dans sa case, de la même façon qu'à la mort de son père, un bab-gay aîné mettra dans sa propre case la poterie funéraire le représentant et qu'on appelle baba (=père). Le chef veillera sur la poterie bi en lui faisant régulièrement des sacrifices ou des libations de bière comme le bab-gay veille sur la poterie baba. Cette poterie représentant la chefferie des Chilèr a en outre la particularité de contenir les outils de forgeron de Chilèr. Elle a de plus un caractère sacré : personne ne peut l'ouvrir sans risquer une grande malédiction. Le chef lui-même ne peut se revêtir de la peau de panthère que dans les circonstances où il remplit officiellement ses fonctions de chef. S'il enfreint cette règle, il meurt.

Le chef porte des titres multiples : il est bi-gwalibaï, chef du clan des chefs et par là même bi-udam, chef du village ou bab-dza, père du massifs, et bi-vévèj. Il est aussi bi-halalay, maître des esprits des ancêtres.

Avant la colonisation, les fonctions premières du chef étaient doubles : il était à la fois chef politique et chef religieux (1), ou si l'on préfère, chef du village et prêtre de la terre, fonctions qui correspondent à ses différents titres. Mais en même temps, il reste bab-gay comme tout un chacun, sa case est construite sur un mode identique -on ne peut savoir que c'est la case du chef que si on vous le dit-, et il fait ses cultures comme les autres. Les seuls avantages qu'il retirait de sa charge, outre le prestige étaient les menus cadeaux de tabac, mil, oeufs, poules que devaient lui faire tous ceux qui venaient le visiter, afin de manifester leur déférence pour tout ce qu'il représente. Le chef ne doit jamais être menacé par la famine. Cependant le bi n'était pas dispensé de marquer du respect à ses aînés.

En tant que chef politique, son pouvoir était seulement d'arbitrage, avec mission de faire régner l'ordre et la bonne entente entre tous les villageois. Il réglait tous les conflits entre les différents clans et ceux qui éclataient entre les lignages de son propre clan. Il n'avait aucune sanction à sa disposition et ne pouvait jouer que le conciliateur. Si un lignage n'acceptait pas son arbitrage, ce lignage se plaçait de ce fait hors de la coutume villageoise, et les autres lignages le chassaient au dehors.

Quand la guerre était déclarée avec un autre village, l'absence d'instances supérieures rendait tout arbitrage impossible, et le chef de village se muait en chef de guerre. Le devin (meltégèd), sélectionnait les hommes qui allaient combattre en éliminant ceux qui étaient susceptibles d'avoir le "mauvais sort", et le bi organisait les autres en formation de combat. Il donnait le signal de l'attaque en faisant sonner les trompes de guerre (2) faites de cornes d'antilope.

(1) cette fonction ne sera étudiée qu'au chapitre suivant.

(2) Trompes que les administrateurs français en tournée d'impôt ont souvent entendues.....

En tant que bi-udam le chef est également le grand ordonnateur du cycle agricole, manifestant par l'économique l'unité socio-politique villageoise. C'est lui qui donne le signal du commencement des principales phases des travaux agricoles et qui ouvre les grandes fêtes. De par son ancienne possession de la chefferie, le clan Madam'bron a gardé le droit d'avoir un chef de clan (bi-gwali) dont la fonction est toute symbolique : tous les ans, c'est le bi-Madam'bron qui donne le signal de la seule fête du Mogololom, fête de la bière.

On peut dire que la charge de chef est avant tout symbolique, ou si l'on veut, morale. Il est la personnification de l'entité villageoise, vis-à-vis de l'étranger, en tant que chef de guerre ; vis-à-vis des villageois, en tant que conciliateur d'une part et ordonnateur des cultures d'autre part. Il ne peut utiliser sa fonction à son profit personnel parce que le village ne peut nuire à lui-même et parce qu'il n'en a pas le pouvoir. C'est un délégué polyvalent. Une telle structure politique, où la segmentation est maximum et très grande l'autonomie des différentes unités, où le chef n'a que les pouvoirs qui ne peuvent être assumés de façon diffuse, et où il est choisi pour le bien de la communauté et non pour lui-même, est faite pour résister efficacement aux attaques de l'extérieur. Chez les Foulbé, comme nous l'avons vu plus haut, il suffisait de tuer un chef pour devenir maître de tout son territoire. A Magoumaz on peut tuer le chef sans pour autant réduire la communauté qu'il faudrait conquérir gay par gay, jusqu'au dernier. Il n'en resterait qu'un seul que le clan, le village et la société seraient toujours vivants et aptes à se perpétuer.

X

X X

La création des chefs de canton a profondément bouleversé ce contexte traditionnel.

Foulbé, ces chefs de canton ont organisé la vie politique à la mode des Foulbé, particulièrement en s'immisçant dans les villages par la création de chefs de quartiers (daokoraï en fulfuldé). A

l'origine ces derniers étaient chargés d'informer le "Lamido" de tout ce qui se passait chez eux, aussi étaient-ils choisis pour leur connaissance de la langue fulfuldé. Inversement ils transmettaient les ordres du chef de canton aux villageois, notamment pour les levées d'impôts et les rassemblements obligatoires à Mokolo.

A l'heure actuelle ces chefs de quartier, parfaitement tolérés par leurs ressortissants, sont chargés de régler les conflits au niveau de leur quartier ou de les porter devant le chef de canton. Ils sont rémunérés pour leur travail. Leur création a contribué à vider complètement de sa substance la vie politique villageoise. Le chef de village n'a plus aucune fonction politique et ne conserve plus que les fonctions agraire (1) et religieuse. Le pôle est maintenant Mokolo, par cette instance supra-villageoise qu'est la chefferie de canton, cette dernière disposant au surplus de la possibilité de recours à la force armée. Ce sont les gendarmes maintenant qui arrêtent les voleurs et qui empêchent la guerre, et ils savent se faire craindre, ce qui est évidemment le commencement de la sagesse.

Magoumaz est maintenant divisé en trois villages administratifs : Magoumaz, Ldabam et Ldaman, le plus ancien en fonction des chefs de quartier faisant office de chef de village pour l'administration. Ces quartiers administratifs eux-mêmes suivent les limites des lieux-dits traditionnels ou en regroupent deux ou trois. Leurs chefs sont désignés par les habitants et proposés au chef de canton qui décide en dernier ressort. Le chef de village, le bi, n'intervient en aucune façon dans ses désignations qui ne sont accompagnées d'aucun cérémonial.

Bien que sur le plan religieux et agraire Ldabam et Ldaman restent toujours dans la mouvance du chef de Magoumaz et du clan Chiler, ils suivent en fait des voies séparées sur le plan politique. Ils n'ont pas cependant la possibilité de créer de nouveaux villages selon la coutume, et ils demeurent attachés à Magoumaz, ne serait-ce que vis-à-vis des étrangers. Mais cet attachement reste contraint et formel,

(1) Le chef du canton de Mokolo, matakam islamisé, nous a déclaré : "Nous avons gardé dans les villages un homme pour les cultures..."

et la cohésion très lâche, quoique pouvant se renforcer momentanément contre Ziver par exemple.

C'est dire que le politique à lui seul ne peut briser une communauté qui repose aussi sur la trame des lieux agraires et religieux.

Chapitre VI -

VIE RELIGIEUSE - INSTITUTIONS AGRAIRES & SOLIDARITES

La vie religieuse à Magoumaz est faite essentiellement des formes multiples du culte des ancêtres, depuis les cultes du gay jusqu'aux cérémonies villageoises. Les ancêtres sont les intermédiaires entre les vivants et Dieu (jigilé, mot qui signifie également "en haut"), principe créateur de toutes choses et qui reste relativement vague. On sacrifie aux ancêtres pour se concilier leurs bonnes grâces afin qu'ils intercèdent pour le gay, le gidbulom, le lignage, le clan, le village, auprès de Dieu. Ce culte des ancêtres a des implications agraires, politiques et sociologiques ; c'est par lui que se révèlent et s'entretiennent les solidarités. C'est ce que nous allons voir dans ce dernier chapitre.

- I - AVATARS DES ANCETRES & GENIES FAMILIAUX

Quand un homme meurt, trois jours peuvent s'écouler jusqu'à sa mise en terre. Pendant cet intervalle, tout son quartier, ses parents, ses amis, ses alliés viennent manifester leur deuil en chantant, en frappant les tambours, en jouant de la flûte, en dansant, et cela la nuit comme le jour. (cf. XXIV) Quelques jours plus tard, le fils aîné (tsuvas) du mort demandera à un forgeron de lui fabriquer une poterie représentant son père (baba). Il mettra cette poterie dans sa case (Roujeb) et l'appellera Baba.

Si le mort était également aîné dans sa famille, et fils d'aîné, il avait lui aussi la poterie représentant son père et celle représentant son grand-père. C'est son fils aîné qui à son tour en aura la charge, et ce dernier pourra donc avoir dans sa case les poteries représentant son père (Baba) son grand-père (bababa ou jéjé) et leurs ascendants (jéjé) jusqu'à la cinquième génération -exclusivement- au-dessus de la sienne. Les cadets de la famille n'auront aucune de ces poteries, et seul le benjamin aura la poterie (mama) représentant sa mère quand celle-ci sera morte. Il pourra aussi avoir celle de sa grand-mère et ainsi de suite jusqu'à la cinquième génération.

Toutés ces poteries sont appelées vraï, mais il y a d'autres vraï dans la case.

Quand le nouveau bab-gay a fini de construire son gay, il va trouver un forgeron qui lui fabriquera une poterie qui sera mise dans le Roujeb du bab-gay. Celui-ci l'appellera jigilé-gay, dieu de la maison. Il mettra un autre vraï sous son grenier, le mangrlda, qui aura mission de maintenir la case sur le sol, et aussi le Roelded, qui gardera la porté, De plus tout mâle, homme et enfants, du gay a son petit dieu personnel (guidpats) qui est placé à la tête (guid) de la planche (pats) qui lui sert de lit. Les femmes mariées ont aussi leur gidpats, mais pas les filles.

Tous ces dieux de case et génies familiaux sont pour le groupe social constitué par le gay. Les poteries anthropomorphes représentant les ascendants et qui sont accumulées dans la case d'un aîné (tsuvaa) jusqu'à la cinquième génération correspondent au groupe social gidbulom. Quand cet aîné meurt, son fils aîné héritera de toutes ces poteries ancestrales et il leur ajoutera celle du mort, qui sera son Baba. Mais alors ces poteries représenteront 5 générations, ce qui dépasse les gidbulom. La plus vieille sera sortie en grande cérémonie et déposée dans un endroit sacré du quartier, derrière un arbre ou sur une pierre. Cette poterie retrouvera à cet endroit les poteries homologues correspondant à la cinquième génération et plus au-dessus de celle des vivants. Ce sont les Madzagay, les ancêtres communs à tout le lignage (godar). Les poteries ne sont évidemment pas toutes les mêmes qu'à l'origine, les forgerons ont remplacé celles qui sont cassées par de semblables.

Quand une segmentation se produit, autrement dit quand deux ou trois nouveaux lignages se créent, l'ancêtre d'où sont sortis ces nouveaux lignages quitte les Matzagay et passe chez les Halalay (1), qui sont les ancêtres supérieurs, tout proches de l'ancêtre fondateur. Ces ancêtres sont alors ceux qui sont communs à tous les lignages du clan (gwali). Les poteries qui les matérialisent sont rassemblées dans

(1) - FROBENIUS aurait remarqué, immédiatement que "Halalay" sonne comme "Walhalla".

le grand lieu sacré de Magoumaz, sous un grand rocher proche de Ziver, lieu qui est appelé Halalay maba mata dza, "le grand Halalay sur la montagne". Pour le clan Chilèr, les ancêtres qui sont dans les Halalay sont Chilèr, Mbassaï, Dzavaï, Koulé, Hadanama. Dans cet endroit se trouvent également les Halalay des deux autres clan, Madam'bron et Wola. Le Halalay maba mata dza est ainsi le centre des cultes communs à toute la communauté villageoise.

Si tous les ancêtres et les génies familiaux ont un support concret par le truchement des vraï, le Dieu (Jigilé) ne dispose d'aucune représentation, il est partout et nulle part.

- II - DEVINS - JETEURS DE SORTS & OFFICIANTS

Tous ces ancêtres et tous ces génies ne sont pas inconditionnellement favorables aux vivants. Pour obtenir d'eux une attitude bénéfique, il faut répondre à leurs moindres désirs, désirs que l'on ne peut connaître que par l'intermédiaire des devins ou meltéguèd.

Ces personnages tiennent une position centrale dans la vie religieuse de la société villageoise. Par leurs pratiques divinatoires, ils lisent dans l'avenir les malheurs qui peuvent s'abattre sur elle et déterminent le mode de conjuration approprié. La vie religieuse Mafa est essentiellement faite sous forme conjuratoire ou propitiatoire, basée sur le principe : "les vraï et les halalay sont bons quand on les respecte".

Les meltéguèd reçoivent leur inspiration congénitalement, mais pas forcément par hérédité. Ne peuvent les consulter que les babgay, pour eux, leur gay, le village et les veuves, pour connaître les besoins de leurs guidpats.

Ces Meltéguèd peuvent également identifier les maléfices des jeteurs de sorts "midé". Ces derniers le sont par la naissance, mais ils sont de deux sortes : les bons, qui savent contenir la mauvaise force en eux, et les mauvais, qui font le mal en dévorant les hommes par la maladie ou en les faisant souffrir par l'enfoncement invisible

de petits bouts de bois dans toutes les parties du corps. Personne ne connaît les midé et ils ne se connaissent pas entre eux. Les meltéguèd seuls peuvent désigner l'homme maléfique aux yeux de la famille du malade. Le midé est alors arrêté et conduit devant le malade sur lequel il est contraint de vomir ce qu'il en a dévoré. Si le malade guérit, le jeteur de sort peut s'en retourner chez lui. S'il ne guérit pas rapidement, on le tue -pratique qui n'a plus cours ; maintenant on se contente de l'attacher solidement pour le forcer à rendre gorge-. Par contre, l'extraction des petits bouts de bois ne peut-être faite que par les forgerons.

Les devins pratiquent la divination de deux manières, par les pierres : mapi kwa (-kwa = pierre), par les crabes : matsi ldra (ldra = crabe des mayos).

- Divination par les pierres : Le consultant formule son problème au Meltéguèd sous forme de questions fermées : "dois-je faire un sacrifice sur mon Baba ? ". Si la réponse est oui, une question suivante naît aussitôt : "Dois-je lui sacrifier une poule ? " etc... Par un jeu multiple de questions et de réponses le consultant arrive ainsi à déterminer ce qu'il doit faire et pourquoi, de façon très précise. Les réponses sont données par les pierres, de la façon suivante : le devin dispose d'environ une quarantaine de pierres qu'il a étalées devant lui sur un rocher. Quand la question est posée, le meltéguèd prend une partie des pierres et les sépare en tas, puis il compte deux par deux les pierres qui restent. S'il peut les compter toutes par deux, autrement dit si elles forment en nombre pair, la réponse est oui. Si au bout du compte il en reste trois, donc si elles forment dans leur ensemble un nombre impair, la réponse est non. Ce système permet aussi au jeune homme qui va se marier de savoir si sa femme le quittera un jour ou non, et ce dernier cas échéant, il en cherchera une autre.

- Divination par le crabe : on n'a pas de questions précises à poser au devin qui pratique cette deuxième forme de divination. Celle-ci est une interrogation générale et globale sur l'avenir et les réponses peuvent être multiples. Mais elle ne permet pas de dire avec exactitude si c'est par exemple une poule ou un chèvre qu'il faut sa-

crifier. Par son crabe, le devin obtient un certain nombre d'informations qu'il interprète, ainsi : Il dispose d'unealebasse circulaire en terre cuite, aux bords évasés, d'un diamètre de cinquante centimètres et d'une profondeur de quinze cm. Cettealebasse est remplie de sable aux trois-quarts sur lequel une couche de deux ou trois cm. d'eau est ajoutée.

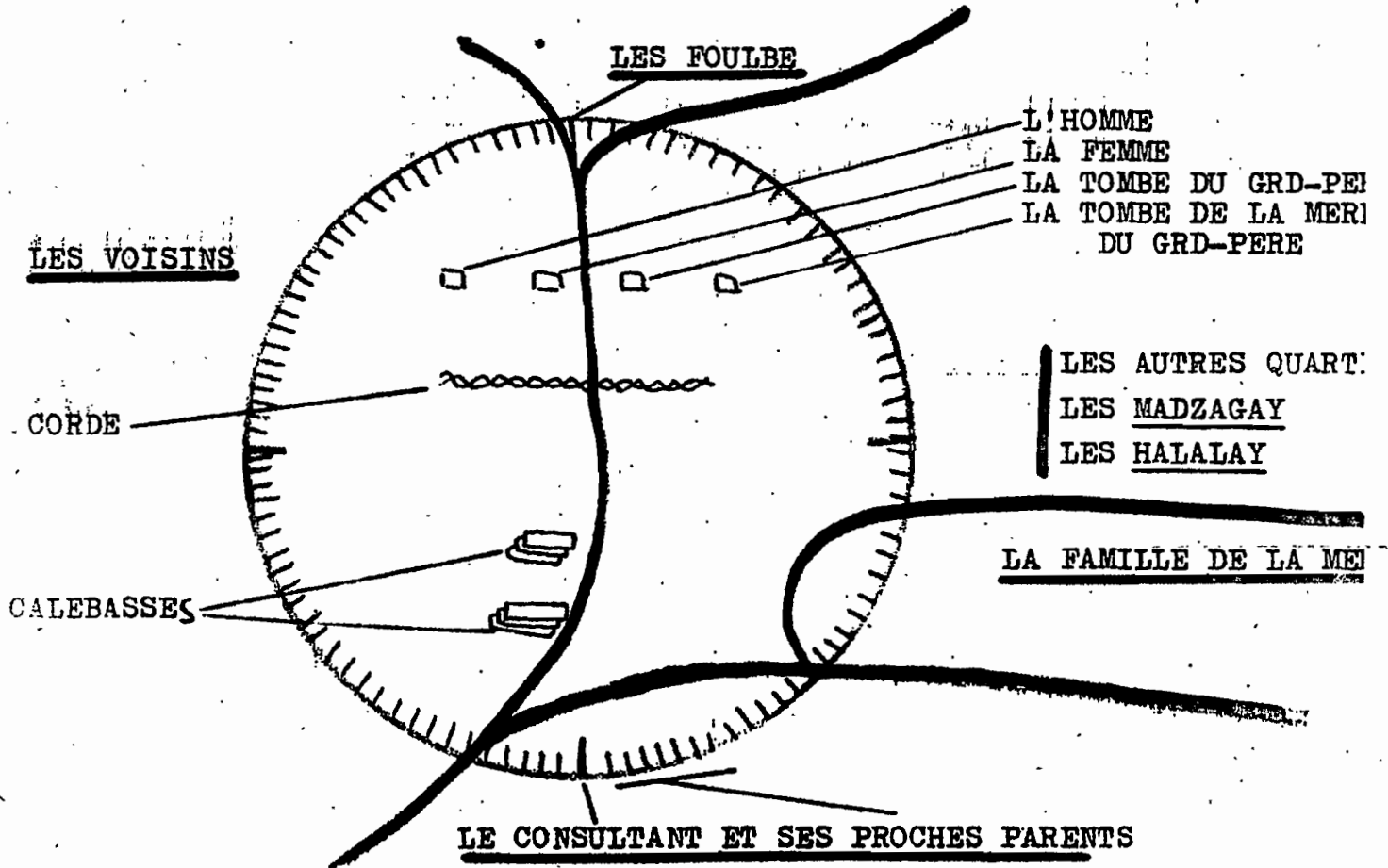
Le devin prend ensuite une soixantaine de petits bouts rigides de paille de mil qu'il répartit sur tout le pourtour de laalebasse, en les enfonçant dans le sable de manière à les laisser affleurer. L'un d'eux représente le consultant, et ceux qui sont de part et d'autre de celui-là représentent ses vraï. Sur la gauche, plus loin, ce sera sa femme et son gidpats. Plus à gauche encore, ce seront tous les voisins du quartier du consultant. En face, ce seront les Foulbé. Sur la droite, on trouvera son père, sa mère, son grand-père paternel, puis la famille de sa mère, les autres quartiers du village, les madzagay et les halalay.

Au centre, le Meltéguèd entasse des morceaux de bois oblongs représentant successivement : le carquois (donc la guerre), la fille, le rire, les choses pourries, le serpent, la route, le forgeron, la panthère, le rhume, la malchance, le forgeron qui transporte les cadavres. A proximité il posera un morceau de corde comportant un noeud à une de ses extrémités, le côté noeud signifiant être attaché (l'esclavage ou la prison), l'autre côté signifiant attacher (entrer en possession d'un boeuf par exemple). Enfin, il dispose en ligne, toujours au centre, quatre coques de bois représentant l'homme, la femme, la sépulture du grand-père paternel, la sépulture de la grand-mère maternelle. (cf. schéma ci-contre).

Quand tous les éléments sont en place, le devin prend son petit crabe qu'il gardait dans un canari plein d'eau, l'exhorte à bien "travailler", le dépose sur le sable tout près du bout de paille représentant le consultant et met un couvercle sur le tout.

Le crabe "travaille" pendant une demi-heure, au bout de laquelle le meltéguèd tire le couvercle, enlève son crabe et regarde les

SCHEMA DU CONTENU DE LA CALEBASSE D'UN DEVIN



traces que celui-ci a laissées dans le sable de laalebasse et qui sont autant de liaisons entre les différents éléments symboliques. A partir de là il se livre à ses interprétations.

On peut facilement imaginer la multiplicité des combinaisons qui peuvent s'établir, et le champ laissé aux interprétations. En foi de qubi le consultant connaît son avenir immédiat, il sait si celui-ci sera sans nuage ou si, au contraire, quelque contrariété se prépare. Dans ce dernier cas le devin lui indique quel sacrifice il doit faire, à savoir sur quel vraï ou quel Halalay.

On peut remarquer aussi que le contenu de laalebasse du devin est en quelque sorte un raccourci de l'univers de chaque individu, y compris l'ensemble villageois. Cela fait qu'en consultant le devin, chaque bab-gay veille à ses intérêts comme à ceux du village tout entier, et y récupère à chaque fois sa "conscience villageoise", quel que soit le clan auquel il appartient.

Chaque bab-gay est le prêtre de ses cultes familiaux. En revenant de chez le meltéguèd, il sait ce qu'il doit faire lui-même, ou ce que ses enfants ou ses femmes doivent faire sur leur propre guid-pats. Les enfants mâles pourront faire seuls leurs propres sacrifices. Si les femmes doivent tuer un animal, elles en laisseront le soin à leur mari ou à un de leurs enfants.

A plus précisément parler, chaque bab-gay a une spécialité de sacrifices qui correspond aux poteries (vraï) qu'il détient dans sa case. On sait que cela dépend de l'ordre de naissance et de la lignée d'ascendance. Un fils aîné détiendra son Baba, parce qu'il est le plus proche de son père par les ans. Un fils aîné de fils aîné détiendra également le Baba de son père qui est jéjé pour lui. Nous avons ainsi un certain nombre de tsuvaa (aîné), depuis celui qui n'a que son Baba jusqu'à celui qui a quatre poteries dont celle de son propre guidbulom. Si le devin a déterminé à un cadet qu'il lui fallait sacrifier à son Baba pour que tout se passe au mieux, ce cadet ira trouver son aîné pour qu'il le fasse. Si c'est un jéjé qui réclame un sacrifice, ce sera le détenteur de ce jéjé qui le fera à la demande, et ainsi de suite jusqu'au guidbulom.

S'il faut faire un sacrifice aux madzagay, ce sera le rôle du tsuvaa du lignage, appelé bi-madzagay, maître des madzagay. L'aîné des aînés de chaque clan dispose de beaucoup de vraï et fait donc plus de sacrifices que les autres. Leurs actions ont la réputation d'être plus efficaces.

Pour les halalay, ce sera toujours le bi-halalay, les maîtres des esprits des ancêtres, celui qui détient la poterie "bi", le chef de Magoumaz. Ce dernier ne pourra faire ses sacrifices qu'assisté par le bi-ngwalda, le maître des forgerons qui est généralement le plus estimé d'entre eux, et des tsuvaa des deux autres clans. Le bi-halalay est appelé aussi bi-kulé, maître des sacrifices (= kulé).

- III - CULTES - MANIFESTATIONS COLLECTIVES & SOLIDARITES

Quand le bab-gay fait un sacrifice sur indication du devin

pour un de ses vraï, tous les membres du gay sont présents et consomment tous ensemble l'animal qui a été sacrifié. La présence de là ou des femmes est indispensable, sinon celles ne pourraient plus rentrer dans le gay. Les enfants ne sont pas obligatoirement présents, mais on leur gardera un morceau de la bête. Ces sacrifices sur les vraï familiaux sont très fréquents, mais ils peuvent être faits de simple bière de mil ou de farine dont on remplit la poterie en question à ras bord.

Mais on dit que c'est la poterie "Baba" qui est la plus gourmande de toutes, aussi le groupe des frères doit-il se réunir souvent sous la conduite du frère aîné, pour satisfaire leur père et consommer ensemble.

Les manifestations du guidbulom sont plus rares. Le sacrifice sera toujours fait par le détenteur de la poterie, qui n'est pas forcément le tsuvaa du guidbulom qui est requis de faire un sacrifice sur son ancêtre. Seuls les membres de ce guidbulom consommeront avec le tsuvaa. Par contre, quand ce tsuvaa aura à sacrifier pour son propre guidbulom, tous les bab-gay qui ont cet ancêtre dans leur ascendance participeront ensemble, et plusieurs guidbulom seront réunis.

Quand ce sont les madzagay qui réclament un sacrifice, tout le lignage est concerné. Si c'est tel madzagay d'un niveau intermédiaire entre le plus ancien guidbulom et la tête de lignage, il correspond à un quartier, et seuls les colignagers de ce quartier participeront. Si c'est l'ancêtre tête de lignage, par exemple Molaï, qui réclame, tous les Molaï mangeront la viande du sacrifice en compagnie de leur tsuvaa. Cet ancêtre peut demander de la farine, de la bière, un poulet, une chèvre ou un mouton, mais il ne demandera jamais un boeuf, cela coûterait trop cher au lignage. Tout se passe sous un arbre ou sur une grosse pierre. Normalement, les sacrifices aux madzagay se déroulent après la fête du Mogololom. Mais si le devin demande de faire le sacrifice avant cette fête, c'est que les affaires ne vont vraiment pas bien. Mais il se peut aussi que pendant deux ou trois ans les ancêtres ne réclament rien. Chaque bab-gay participant apporte du mil pour préparer la bière, et le tsuvaa désigne parmi eux celui qui aura la charge de fournir la bête à sacrifier.

Aucun clan (gwali) n'a l'exclusivité des sacrifices aux Halalay. Ces halalay en effet sont tous regroupés sur le "halalay maba mata dza", le haut lieu des cultes villageois. Que ce soit un Chilèr, un Madam'bron ou un Wola qui ait réclamé le sacrifice, les trois clans y participeront. Ce sacrifice sera fait sous la conduite du bi-halalay, accompagné du bi-ngwalda et des tsuvaa de tous les lignages de Chilèr, Madam'bron et Wola. En tuant la bête et en répandant son sang sur les poteries représentant les halalay, le bi-halalay les prie d'intercéder auprès de Jigilé pour que celui-ci donne la santé à tous, que le mil pousse bien, que les jeunes gens trouvent des belles filles, que naissent de nombreux enfants, qu'on élève bien les troupeaux, que le danger ne menace personne.

Tous les bab-gay vont consulter le devin à peu près une fois par mois, ce qui fait que les vraï, madzagay et halalay sont sans cesse interrogés sur leurs désirs par chacun de ces bab-gay. Ce n'est donc pas le bi-halalay seul qui veille au bien-être de Magoumaz, chaque bab-gay en est également responsable. Quand les halalay demandent un sacrifice, cette demande est transmise par un bab-gay au bi-halalay qui officiera. Le premier a le devoir de transmettre et le second d'exécuter. Ce sont les pierres et le crabe qui désigneront toujours le lignage qui doit fournir l'animal du sacrifice. Enfin si les devoirs envers les vraï ne sont pas remplis, les sacrifices aux Halalay seront inefficaces.

D'autre part, le bi-udam ne remplit son rôle de prêtre de la terre ou de pivot des institutions agraires qu'après interrogation des halalay, que ce soit pour planter le mil, le couper et le battre, faire sortir les boeufs des cases après la récolte. Egalement, pour toutes les grandes fêtes villageoises, Maray, Zavad, Mogololom, comme toutes les fois qu'il est dans une case à bière de mil, le bi-halalay verse un peu de bière sur le sol pour abreuver les ancêtres et les prier de faire bénéficier le village de leurs faveurs.

Tous les ans, après la fête du Mogololom a lieu la cérémonie sur le "Halalay maba mata dza" qui réunit tout le village. Elle se situe à une époque de transition : la dernière récolte est mûre et il

faut en remercier Dieu et les ancêtres, mais le cycle de l'année suivante s'annonce déjà et il faut les prier de favoriser les prochaines plantations pour qu'elles donnent de nouveau une belle récolte. Tous les membres du village doivent y participer, pour bien marquer comme dans les plus humbles sacrifices familiaux, leur solidarité et la communauté de leur destin.

Aucune de ces pratiques n'est cependant efficace pour faire tomber la pluie. Pour quelques 20 villages, dont Magoumaz, la pluie est le monopole du maître de la pluie (bi-yam) de Moudougoa. Dans la situation, ce sont les bonnes grâces d'un vivant qu'il se faut concilier : tous les bab-gay, chaque année, lui porteront une part de leur récolte, afin que le bi-yam travaille aussi pour lui-même, en rendant ces cadeaux possibles, donc en faisant bien tomber la pluie.

X

X X

De l'analyse de cette vie religieuse on peut tirer quelques remarques.

La plus importante est que les liens entre le politique et le religieux sont fondamentaux. A tous les niveaux, il y a équivalence entre les tenants traditionnels de l'autorité politique et ceux qui ont des fonctions religieuses : le bab-gay a autorité sur son gay, il est aussi le prêtre des dieux familiaux. Les différents tsuvaa (guidbulom - lignage) ont la charge de résoudre les conflits comme d'assurer les sacrifices de leur groupe d'appartenance. Enfin le chef de village qui assure l'unité des clans est en même temps le grand-prêtre des cultes villageois.

D'autre part l'union des clans trouve en quelque sorte son équivalent et son support dans la symbiose des halalay. Les halalay de chaque clan ne sont plus de leur appartenance exclusive, ils sont au village, et le culte qui leur est rendu ne peut l'être qu'en commun. La communauté politique équivaut à la communauté religieuse. C'est

une "union sacrée" qui ne peut être altérée : ni les kéda, ni les mayam (habitants des autres villages) ne peuvent participer aux agapes sacrificielles des halalay.

Le cycle agraire aussi est dépendant des pratiques culturelles. Et l'on peut dire que ce qui fait l'unité de base de la communauté villageoise est le lien qui existe entre les ancêtres, la terre qu'ils ont débroussée et leurs descendants qui la cultivent. On n'est plus du village quand on a rompu ce lien, (kéda); on n'est plus de cette société quand, en partant pour la ville, on casse les poteries de ses vraï familiaux.

CONCLUSION GÉNÉRALE

La communauté très forte que nous avons trouvée à Magoumaz, aux différents niveaux agraire, politique, religieux, la volonté de stabilité, de permanence et de viabilité des établissements, le lien très étroit entre les individus et la terre de leurs ancêtres -lien renforcé par la profondeur des généalogies-, tous ces traits dénotent un enracinement très accentué. Plus qu'un enracinement, c'est un état de siège (I) : il faut se tenir sans cesse sur le qui-vive.

Ce qui-vive est né de la conjonction d'une certaine histoire : rapports de force perpétuels avec les étrangers, et d'un certain milieu naturel : massifs pauvres en terre. Les Matakam sont dominés par le problème de la production de leur existence physique et sociale. Il faut maintenir sa vigilance et se concilier tous les éléments naturels : la terre et la pluie, biologiques : les femmes, et surnaturels : Dieu et les esprits des ancêtres, pour la bonne marche de ces deux productions. C'est le pragmatisme qui domine les comportements économiques et religieux : on recherche les pratiques efficaces. La parenté ne régit que les rapports intra-clans, et Magoumaz est avant tout une communauté politique basée sur une résidence commune, des rapports de dépendance agraires et religieux, et des rapports d'alliances matrimoniales.

Nous avons ainsi un système très structuré, un ensemble cohésif, une tradition de lutte, une adaptation maximum au milieu naturel, une stratégie du maintien et de la défense. L'histoire a contribué à renforcer toutes ces caractéristiques, et la logique sociale traditionnelle a opéré par fermeture et non par assimilation vis-à-vis des éléments nouveaux. Dans le cas particulier de la monnaie, elle a procédé par juxtaposition. L'inclusion dans les circuits monétaires n'a pas en effet bouleversé les rapports de production.

Cependant **les** germés de transformation -à plus ou moins long terme- sont en place. Le plus important est le mouvement démographique qui génère : le trop plein de chaque village déborde sur les villages voisins- en les saturant progressivement -, ou en dehors du pays Matakam. Il y a aussi la pression administrative moderne : elle a vidé la vie politique villageoise de son sens traditionnel, elle implante des écoles qui séparent peu à peu les enfants de leurs parents, elle contraint à l'islamisation pour l'intégration dans le nouveau contexte. La société villageoise résistera-t-elle encore longtemps?

- I - BALANDIER (G) Cours de la Faculté des Lettres de Paris 1963 - 1964 et 1964 - 1965.
- II - BARTH. Voyages et découvertes dans l'Afrique. - PARIS. 1860 -
- III - CHOMBART DE LAUWE (P.H) Pierres et poteries sacrées du Mandara. in J.S.A. 1937.
- IV - COUTY (P) Le commerce du poisson dans le Nord-Cameroun. Cahiers ORSTOM - PARIS 1964 -
- V - DENHAM (Major) - Voyages et découvertes de l'Afrique - Arthus Bertrand - Paris 1926 -
- VI - DRESCH (J.) Paysans montagnards du Dahomey et du Cameroun. in B. A.G.F. 1952 -
- VII - FERRANDI (Capitaine J.) La conquête du Nord-Cameroun - Paris - Lavauzelle - 1928 -
- VIII - FROELICH (J.C.) Les refoulés montagnards paléonégritiques. EPHE (VI° section). Ronéo - 1965 -
- IX - FROELICH (J.C.) Les problèmes posés par les refoulés montagnards de culture paléonégritique. in Cah. d'et. af. n° 15 - 1964 -
- X - FRECHOU (H.) L'élevage et le commerce du bétail dans le Nord-Cameroun. ronéo ORSTOM. Yaoundé - 1963 -
- XI - GUILLARD (J.) Golonpoui. Nord-Cameroun. Mouton. Paris-La Haye - 1965 -
- XII - HALLAIRE (A.) Les monts du Mandara au nord de Mokolo et la plaine de Mora - ronéo ORSTOM - Yaoundé - 1965 -
- XIII - HINDERLING. Versuch einer Analyse der Sozialen Struktur der Matakam - in Africa - N° 25.T.IV.1955.
- XIV - HURAUULT (J.) Quelques aspects de la structure sociale des montagnards Kirdi du Nord-Cameroun - in Bull.IFAN.T. n° 1-2. Janvier. 1958
- XV - LAVERGNE (G) Le pays et la population Matakam. in Bull.Soc.Et.Cam n° 7 1944
- XVI - LEMBEZAT (B.) Marchés de Nord-Cameroun. in Cah.ISEA. n°131.Nov.1962.
- XVII - LEMBEZAT (B.) Les populations païennes du Nord-Cameroun et de l'Adamaoua - Paris - 1961 -
- XVIII - LESTRINGANT (J.) Les pays de Guider au Cameroun. Essai d'histoire régionale - Ronéo - 1964 -
- XIX - MEILLASSOUX (C.) Essai d'interprétation de phénomène économique dans les Stés traditionnelles d'auto-subsistance. in cah.d'ét.Af. n° 4 1960
- XX - MVENG (E.) Histoire du Cameroun. Présence Africaine - Paris, 1963-
- XXI - MOUCHET (J.) Vocabulaires comparatifs de 7 parlers du Nord-Cameroun. in Et. Cam. n° 141-42 - 1953 -
- XXII - PODLEWSKI (A.M.) Etude démographique de trois ethnies païennes : Matakam, Kapsiki, Goudé. in Rech. et Et. Cam. n° 1 - 1961 -
- XXIII - - Enquête sur l'émigration des Mafa hors du pays Matakam. in Rech. et Et. Cam. n° 5. - 1961-1962 -
- XXIV - - Les forgerons Mafa. Description et évolution d'un groupe endogame. Ronéo ORSTOM. Yaoundé - 1965 -
- XXV - - La dynamique des principales populations du nord du Cameroun entre Bénoué et lac Tchad. Ronéo ORSTOM-Yaoundé - 1965-
- XXVI - SAUTTER (G.) Structures agraires et paysages ruraux. in Annales de l'Est - mémoire n° 17 - 1957 -
- XXVII - VOSSART (J.) Histoire du Sultanat du Mandara, province de l'Empire du Bornou. in Et. Cam. N° 35 - 36 - 1953 -
- XXVIII - BOISSEAU P. & LAURENDEAU - Lexique Matakam-Français. Djingliya 1965 -
- XXIX - Archives départementales & nationales à Maroua, Mokolo & Yaoundé - de 1923 à 1960 -